

**Banque nationale
suisse
1971**

**64^e Rapport de la
Banque nationale suisse
1971**

Table des matières

Rapport de la Direction générale sur l'activité de la Banque nationale suisse en 1971	
A. Evolution de l'économie internationale	
Situation monétaire	5
Conjoncture générale	14
B. Evolution de l'économie suisse	
Conjoncture générale	19
Réserves monétaires et marché des changes	24
Marché de l'argent et des capitaux	26
C. Politique de la Banque nationale	39
D. Autorités et direction de la Banque	50
Comptes annuels	
Explications générales	55
Compte de profits et pertes pour 1971	58
Bilan arrêté au 31 décembre 1971	60
Détail des comptes annuels	
Actif du bilan	62
Passif du bilan	67
Services rendus à la Confédération	72
Répartition du bénéfice net	74
Résolutions	74
Rapport de la Commission de contrôle	77
Annexes	
N° 1 Situations périodiques	82
N° 2 Répartition des billets en circulation	84
N° 3 Service des virements	85
N° 4 Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque	86
N° 5 Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907:	
Tableau I: Situation au 31 décembre	88
Tableau II: Moyennes annuelles	92

	Tableau III: Mouvement	96
	Tableau IV: Résultats des opérations	100
N° 6	Planche graphique	
	Banque nationale suisse 1966 à 1971	104
N° 7	Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture	105
N° 8	Trafic de compensation	
	Mouvements des chambres suisses de compensation et clearing des titres sur les places de Bâle et de Zurich	106
N° 9	Liste des membres des autorités et des organes de la Banque	107

Rapport de la Direction générale sur l'activité de la Banque nationale suisse en 1971

A. Evolution de l'économie internationale

Situation monétaire

Deux crises monétaires, qui ont entraîné l'écroulement du système basé sur l'étalon dollar-or et apporté des modifications dans les rapports de change des principales monnaies, ont marqué l'économie en 1971.

Malgré la forte baisse des taux d'intérêt, l'accroissement vigoureux de la masse monétaire aux Etats-Unis n'a pas accéléré l'activité économique de ce pays autant qu'on l'espérait; mais il a permis aux banques et aux entreprises américaines de rembourser plus facilement les importants et onéreux crédits qu'elles avaient obtenus en 1969 et au début de 1970 sur le marché des euro-devises, alors que l'argent était rare aux Etats-Unis. Durant les quatre premiers mois de 1971, le déficit de la balance américaine des paiements (règlements officiels) a atteint 12 milliards de dollars en chiffre rond.

Ces fonds ont afflué d'abord dans les pays qui combattaient l'inflation surtout par une politique monétaire classique, c'est-à-dire en majorant le taux de l'escompte et les réserves minimales, et où, par conséquent, les taux d'intérêt étaient élevés. Parmi ces pays, la République fédérale d'Allemagne figurait au premier rang. Les banques allemandes octroyant leurs crédits moins facilement qu'auparavant et à des taux d'intérêt supérieurs, les entreprises ont emprunté très largement à l'étranger, en particulier sur le marché des euro-devises. La politique restrictive des autorités monétaires, qui cherchaient essentiellement à agir sur le volume du crédit bancaire, a donc perdu de son efficacité. En Grande-Bretagne aussi, des taux d'intérêt relativement hauts ont attiré les euro-devises. Ces afflux de fonds n'ont pas suffi à relancer l'économie, mais ils ont amélioré considérablement la position monétaire officielle de la Grande-Bretagne. Dans d'autres pays d'Europe, tels la France, les Pays-Bas et la Belgique notamment, les afflux de fonds ont contrecarré la lutte contre l'inflation. Tenant compte de ce danger, la Suisse a cherché à maintenir un écart suffisant entre les taux de l'intérêt servi dans le pays et les taux appliqués à l'étranger. Ces perturbations ne l'ont donc touchée que plus tard. Des fonds importants ont commencé d'affluer après que les taux de l'intérêt servi sur le marché des euro-devises, qui avaient dépassé pendant un certain temps les taux suisses à long terme, furent descendus au même niveau que le rendement des obligations émises en Suisse. Une partie des fonds suisses à long terme qui, pour des raisons de rentabilité, avaient été placés à court terme sur l'euro-marché ont été replacés à long terme en Suisse et ont entravé toujours davantage les effets de la politique monétaire restrictive.

Cette situation a incité différentes institutions internationales, telles le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et, notamment, la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à examiner à fond la possibilité de réduire les mouvements perturbateurs. Les représen-

tants des banques centrales qui coopèrent au sein de la BRI ont voué une attention particulière au rôle du marché des euro-devises et aux effets des placements que les instituts d'émission y font, directement ou par l'intermédiaire de la BRI. Les banques centrales sont convenues de ne plus accroître leurs prêts sur le marché des euro-devises, mais de placer aux Etats-Unis leurs avoirs supplémentaires en dollars. Elles entendaient ainsi diminuer la masse des euro-dollars, et, partant, la création potentielle de crédit. Les Etats-Unis ont alors donné, dans une mesure restreinte, des possibilités de placement sur le marché américain qui répondent aux exigences particulières des banques centrales. En outre, le gouvernement des Etats-Unis a cherché à compenser les mouvements de fonds vers l'Europe provoqués par les remboursements que les banques américaines effectuaient sur le marché des euro-devises, en invitant l'Export-Import Bank, puis le Trésor, à vendre des papiers à court terme sur ce marché. Cependant, les efforts communs visant à limiter les flux monétaires qui entravaient la politique restrictive menée en Europe n'ont plus pu empêcher la crise. De nombreux pays ont envisagé des mesures de protection unilatérales dont ils espéraient un effet plus rapide.

En République fédérale d'Allemagne, il a fallu constater que l'expansion de la demande se poursuivait, contrairement aux prévisions, et que la hausse des prix s'accélérait. Les autorités ont donc cherché les moyens propres à redonner de l'efficacité aux restrictions monétaires. Le bruit s'est répandu que le gouvernement avait proposé au Conseil des ministres de la Communauté Economique Européenne (CEE) un flottement concerté des monnaies de la CEE par rapport au dollar. De surcroît, les instituts de recherche économique ont recommandé au gouvernement de reprendre sa liberté d'action conjoncturelle en laissant flotter le mark. Des mouvements de fonds spéculatifs se sont alors ajoutés aux afflux causés par les taux d'intérêt élevés. Dans les premiers jours du mois de mai, la Banque fédérale a dû acheter plusieurs milliards de dollars afin de maintenir le cours du dollar dans la marge de fluctuation. Finalement, la spéculation a touché aussi le franc suisse et le florin, de sorte que les banques centrales de la Suisse et des Pays-Bas ont dû reprendre également de plus en plus de dollars. Dans la matinée du 5 mai, les autorités allemandes ont décidé de suspendre leurs interventions sur le marché des changes. De même, la Suisse et les Pays-Bas, puis la plupart des autres pays d'Europe ont été amenés à interrompre leurs achats de devises. Peu après, la République fédérale a résolu de laisser flotter le mark jusqu'à nouvel avis. Les Pays-Bas ont fait de même pour le florin. Le 9 mai, les gouvernements de la Suisse et de l'Autriche ont décidé de réévaluer leur monnaie de 7,07% et de 5,05%.

Le cours du mark par rapport au dollar est monté rapidement d'environ 3,5%. La Banque fédérale d'Allemagne a facilité cette évolution en vendant des dollars. Le cours du franc suisse a oscillé immédiatement aux environs de la nouvelle parité. Malgré le

ralentissement de la spéculation, le marché des changes est demeuré instable, surtout parce que les exportations américaines de fonds se sont poursuivies.

Au début du mois d'août, le gouvernement français a donné des instructions aux banques ayant la qualité d'intermédiaires agréés, afin qu'elles stabilisent leur position en devises au niveau atteint. Les milieux intéressés ont vu dans ces directives, destinées à endiguer les afflux de fonds spéculatifs, le prélude à une scission du marché des changes, car c'était la solution qu'envisageait la Commission de la CEE dans certaines de ses études. Il en est résulté de nouveaux mouvements de dollars, qui se sont dirigés surtout vers le Japon, la Suisse, la France et la Grande-Bretagne. Avant que les esprits ne se soient apaisés, un sous-comité du Congrès américain a préconisé une dévaluation du dollar. Cette déclaration a pris encore plus de poids quand, quelques jours plus tard, la publication de la balance commerciale américaine a révélé une détérioration au deuxième trimestre, présage du premier déficit annuel de ce siècle. A la suite de quelques conversions de dollars assez importantes, les réserves d'or américaines ont baissé à près de 10 milliards de dollars, niveau considéré souvent comme limite à la suppression formelle de la convertibilité. Le déficit de la balance américaine des paiements indique l'ampleur qu'a prise l'exode de dollars du mois de juin au mois d'août; il s'est produit surtout dans les deux premières semaines du mois d'août et a atteint 10 milliards de dollars en chiffre rond.

Le 15 août, le président des Etats-Unis a décidé, dans le cadre d'un programme d'assainissement urgent qui comprenait des mesures touchant aussi bien l'économie américaine que ses relations avec l'étranger, de suspendre la convertibilité en or et en autres instruments de réserve des avoirs en dollars détenus par des autorités monétaires étrangères. Pour stopper net la détérioration de la balance commerciale, le programme comportait également la perception d'une surtaxe douanière de 10% à l'importation de presque tous les produits manufacturés. De plus, la déduction fiscale sur les biens d'investissement, annoncée en même temps, ne devait pas s'appliquer aux produits importés, ce qui, pour les marchandises étrangères, représentait une charge supplémentaire par rapport aux biens américains.

La suspension de la convertibilité du dollar en or s'est répercutée sur le cours du dollar et, partant, sur le cours des autres devises, surtout quand les détenteurs de dollars ont cherché à s'en débarrasser. En déclarant que le dollar était surévalué et qu'il fallait le dévaluer indirectement par la réévaluation d'autres monnaies importantes, le gouvernement américain a encore stimulé les ventes de dollars.

Les pays industrialisés ont réagi différemment contre le déferlement de dollars. La République fédérale d'Allemagne a continué à laisser flotter sa monnaie de façon pratiquement libre. Les Pays-Bas et la Belgique ont stabilisé leur change réciproque en

coordonnant leur politique d'intervention, mais ils ont aussi laissé flotter leur change par rapport aux monnaies des pays tiers. Certes, la Belgique a conservé, en principe, le double marché des changes qui existait depuis des années. Toutefois, elle a renoncé à une stricte séparation des marchés, de sorte que les cours ont évolué de manière presque parallèle sur l'un et l'autre. La France a continué à soutenir le cours du dollar pour les transactions commerciales, tout en laissant flotter sa monnaie pour les autres transactions. Les différences de comportement à l'égard des afflux de dollars indésirables, qui témoignent de conceptions économiques divergentes, ont empêché pendant un certain temps la CEE d'adopter une attitude commune face aux Etats-Unis. Le Japon s'en est tenu d'abord à son cours d'intervention antérieur. Cependant, des afflux de dollars considérables l'ont conduit aussi, après une semaine, à abaisser progressivement son cours de soutien. En Suisse, l'institut d'émission a suspendu ses achats de dollars.

La plupart des monnaies importantes ont donc été réévaluées de facto par rapport au dollar. Toutefois, cette réévaluation est restée d'abord faible. Certains Etats ont cherché à atténuer la baisse du cours du dollar par des interventions dosées sur le marché des changes. Presque tous, y compris la Suisse, ont visé le même objectif en prenant des mesures telles que l'interdiction de verser un intérêt sur les fonds étrangers et l'obligation de constituer des réserves minimales. La surtaxe douanière de 10%, ainsi que le handicap, souvent prohibitif, que les Etats-Unis imposaient aux biens d'investissement étrangers ont entravé d'abord la baisse du dollar.

En présentant son programme, le 15 août, le président Nixon avait annoncé que les Etats-Unis désiraient négocier avec leurs principaux partenaires de nouvelles mesures pour rétablir l'équilibre de la balance américaine des paiements. Le réajustement des cours de change devait être le point principal à l'ordre du jour. Au début du mois de septembre, le Groupe des Dix, auquel se joint la Suisse, a engagé les discussions monétaires. Ce cadre s'est avéré propice, parce que le déséquilibre de la balance américaine des paiements et les mouvements perturbateurs de capitaux à court terme concernaient principalement ces pays. Après une séance préparatoire qui, le 3 septembre, a réuni leurs suppléants à Paris, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales se sont rencontrés les 15 et 16 septembre à Londres, les 25 et 26 septembre à Washington, avant l'Assemblée annuelle des institutions de Bretton Woods, les 30 novembre et 1^{er} décembre à Rome, les 17 et 18 décembre à Washington.

Lors de ces réunions, les délégués des Etats-Unis se sont montrés inquiets de la détérioration progressive des balances américaines du commerce et des revenus. Leur attitude se modifiait ainsi résolument, car les Etats-Unis avaient encore considéré la crise monétaire du mois de mai et les mouvements de capitaux qui l'avaient précédée comme un problème concernant en premier lieu les pays d'Europe. En 1970, la balance

commerciale américaine s'était soldée par un excédent de 2,1 milliards de dollars qui, tout en dépassant un peu le surplus de 1969, restait nettement inférieur aux excédents des années précédentes. En 1971, les Etats-Unis ont enregistré par contre, au cours des neuf premiers mois seulement, un déficit de 1,3 milliard de dollars. Cette évolution s'est produite surtout à partir du deuxième trimestre. Les délégués américains ont relevé que les balances du commerce et des revenus des Etats-Unis accusaient, depuis plusieurs années, une tendance au déficit. Il venait seulement d'apparaître que des facteurs positifs particuliers l'avaient dissimulée en 1970. A défaut de mesures immédiates, il fallait s'attendre à un déficit commercial encore beaucoup plus important en 1972. Or, la position monétaire des Etats-Unis ne permettait plus de nouveaux déficits de la balance des paiements. Le gouvernement était résolu à rétablir aussi vite que possible l'équilibre de cette balance, et même à réaliser un léger excédent pendant quelques années. Il jugeait donc nécessaire de redresser, en 1972, la balance des revenus de quelque 13 milliards de dollars par rapport au résultat auquel aboutirait la tendance antérieure si elle se prolongeait. Dans ce but, il convenait avant tout de réajuster les rapports de change entre différentes monnaies et le dollar. En même temps, certains des principaux partenaires des Etats-Unis devaient supprimer les restrictions frappant les importations de produits américains et accepter de compenser les inconvénients consécutifs au développement de l'intégration européenne. Enfin, il fallait mieux répartir entre les Alliés les frais de défense commune qui, jusqu'alors, incombaient de façon trop exclusive aux Etats-Unis.

Le Groupe des Dix a convenu que la balance américaine des paiements était en déséquilibre fondamental, que ce déséquilibre devenait insupportable pour l'ordre monétaire international, qu'il y avait lieu d'y remédier en réajustant les cours de change par rapport au dollar et, à titre complémentaire, en facilitant le commerce extérieur des Etats-Unis et en répartissant à nouveau les charges entre les Alliés. En outre, il a reconnu la nécessité de réformer les bases du système monétaire international.

Toutefois, des conceptions divergentes se sont fait jour aussi. Elles concernaient, en particulier, l'ampleur du redressement de la balance américaine des paiements, la méthode et l'importance des réajustements de cours, ainsi que les problèmes de politique commerciale.

Les partenaires des Etats-Unis ont trouvé exagéré et préjudiciable à l'économie mondiale de redresser la balance américaine des paiements autant que les autorités des Etats-Unis l'estimaient nécessaire. Le FMI et l'OCDE ont tenté de déterminer aussi objectivement que possible l'état de cette balance, ainsi que son évolution probable en 1972, et d'en tirer des chiffres concernant le redressement souhaitable, la modification globale des cours par rapport au dollar qui devrait assurer ce redressement et les effets de celui-ci dans les autres pays.

Il a été difficile de se prononcer avec certitude sur la tendance des balances des paiements. Des mouvements de fonds à court terme d'un montant considérable ont masqué en partie les modifications des balances de base (balances des revenus et mouvements de capitaux). Des variations cycliques à court terme et des facteurs particuliers, tels les grèves, ont influé de façon décisive sur la balance des revenus de différents pays et dissimulé sa tendance fondamentale. Les balances des revenus des Etats membres de la CEE se sont soldées, dans leur ensemble, par un excédent qui n'était que très légèrement supérieur à celui de l'année précédente. La balance de l'Italie a été la cause prépondérante de cette faible amélioration. Ce pays a obtenu un meilleur résultat qu'en 1970 parce que, comme en Grande-Bretagne et au Japon, la stagnation a freiné les importations tout en favorisant les exportations. Par contre, les balances des revenus allemande et française se sont très légèrement détériorées. La République fédérale d'Allemagne a enregistré un excédent relativement limité, la France, un faible déficit. Ces résultats ne semblaient donc pas nécessiter de corrections des rapports de change. La balance canadienne des revenus s'est soldée aussi par un excédent inférieur à celui de 1970. Le résultat net global des petits pays de l'OCDE ne s'est pas modifié notablement. Ainsi, la détérioration de la balance américaine des revenus, qui alarmait les autorités des Etats-Unis, avait essentiellement pour contrepartie une augmentation à peu près équivalente de l'excédent japonais et un accroissement des surplus britannique et italien.

Après avoir décelé les tendances fondamentales en éliminant les variations conjoncturelles, les experts de l'OCDE et du FMI ont considéré que la balance américaine des revenus pourrait être équilibrée si elle parvenait à se redresser de 8 milliards de dollars environ par rapport au résultat de 1971. Toutefois, ces estimations n'ont pas fait l'unanimité. L'entente sur les modifications des rapports de change et sur le processus adéquat pour les réaliser s'est révélée ardue. Les opinions se sont opposées particulièrement lorsqu'on s'est demandé s'il convenait de modifier uniquement les rapports de change entre certaines monnaies et le dollar, ou de fixer aussi une nouvelle parité-or du dollar. La nette détérioration de la conjoncture et de l'emploi dans la plupart des pays où une réévaluation entrainait en ligne de compte a joué un rôle toujours plus important quand il s'est agi de déterminer la modification que subirait les changes de chaque pays. Par ailleurs, les partenaires des Etats-Unis ont insisté, dès le début, sur leur volonté de n'ajuster leurs rapports de change que lorsque les Américains supprimeraient les mesures protectionnistes prises à la mi-août (surtaxe douanière et discrimination fiscale des biens d'investissement). Cependant, ces Etats ont divergé, notamment au sein de la CEE, sur les modifications des rapports de change à réaliser. Quant aux Etats-Unis, ils désiraient que, avant une dévaluation éventuelle du dollar, on résolve leurs problèmes

commerciaux urgents et que leurs partenaires s'engagent à négocier sur les problèmes à long terme. Manifestement, un accord relatif aux dépenses militaires avait été conclu.

Après d'intenses délibérations et d'après négociations menées dans le Groupe des Dix, après des entretiens multilatéraux et bilatéraux, organisés parfois au niveau le plus élevé et réunissant les représentants des Etats-Unis et de leurs principaux partenaires, les Etats membres du Groupe des Dix et la Suisse sont parvenus, à la conférence tenue les 17 et 18 décembre à Washington, à un accord sur le réajustement des cours de change et sur l'élargissement des marges de fluctuation, fixées à $\pm 2\frac{1}{4}\%$. Les Etats-Unis se sont déclarés disposés à porter le prix officiel de l'or de 35 à 38 dollars l'once de fin, c'est-à-dire à dévaluer le dollar de 8,57%. Le gouvernement américain a annoncé qu'une proposition serait soumise au Congrès, qui est compétent pour modifier la parité-or du dollar, dès que les Etats-Unis auraient résolu avec quelques-uns de leurs partenaires différentes questions commerciales en suspens ou que, sur certains points, ils se seraient rapprochés d'une solution. La France et la Grande-Bretagne ont maintenu leur parité-or antérieure, supportant intégralement la dévaluation du dollar par rapport à leur monnaie. L'Italie et la Suède, puis la Norvège et le Danemark ont réduit les effets de la dévaluation du dollar en abaissant de 1%, en chiffre rond, la parité-or de leur monnaie. Le Japon, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique se sont déclarés prêts à réévaluer davantage en haussant la parité de leur monnaie par rapport à son niveau du 1^{er} mai 1971. Enfin, le Canada s'en est tenu aux cours de change flottants, mais il s'est engagé à ne pas influencer sur le cours du dollar par des interventions importantes sur le marché des changes. Les modifications de cours qu'ont subies les monnaies des Etats signataires de l'Accord monétaire européen, ainsi que celles du Japon et des Etats-Unis, figurent à la page 12.

Comme les Etats-Unis n'avaient pas encore modifié formellement la parité-or du dollar et que le retour à la convertibilité ne semblait pas proche, la plupart des Etats ont fixé, d'entente avec le FMI, des cours médians du dollar à la place de nouvelles parités officielles.

Sur les 100 Etats qui, jusqu'à la fin de l'année, ont annoncé au FMI leur cours médian après le réajustement général des monnaies, 53 ont réévalué, 8 ont dévalué et 39 n'ont pas modifié leur rapport de change.

Dès la conclusion de l'accord sur le réajustement des monnaies, les Etats-Unis ont supprimé la surtaxe douanière de 10% perçue depuis le 15 août. Simultanément, les mesures fiscales discriminatoires appliquées aux biens d'investissement importés sont devenues caduques.

L'accord sur le réajustement des monnaies, qu'accompagnent la suppression des mesures protectionnistes prises par les Etats-Unis et l'engagement de pourparlers sur les

Modifications des rapports de change effectuées en décembre 1971

Pays	Parité ou cours médian par rapport au dollar des Etats-Unis		Parité ou cours médian par rapport au franc suisse		Réévaluation par rapport au dollar des Etats-Unis %	Réévaluation du franc suisse par rapport à la monnaie du pays mentionné %	Dévaluation de la monnaie étrangère par rapport au franc suisse %
	avant le 9 mai 1971	après le réajustement de décembre 1971	avant le 9 mai 1971	après le réajustement de décembre 1971			
Allemagne fédérale..	3,66	3,2225	119,4760	119,1621	13,58	0,26	0,26
Autriche	24,75	23,30	16,8185	16,4807	11,59	2,05	2,01
Belgique.....	50,00	44,8159	8,74565	8,5684	11,57	2,07	2,03
Danemark.....	7,50	6,98	58,3043	55,0143	7,45	5,98	5,64
Espagne	70,00	64,4737	6,2469	5,9559	8,57	4,89	4,66
France	5,55419	5,1157	78,7301	75,0630	8,57	4,89	4,66
Grande-Bretagne ..	0,416667	0,383772	10,4948	10,0059	8,57	4,89	4,66
Grèce	30,00	30,00	14,5761	12,80	0,00	13,88	12,19
Islande	88,00	88,00	4,9691	4,3636	0,00	13,88	12,19
Italie	625,00	581,50	0,69965	0,66036	7,48	5,95	5,62
Norvège	7,14286	6,64539	61,2197	57,7844	7,49	5,95	5,61
Pays-Bas	3,62	3,244	120,7961	118,3468	11,57	2,07	2,03
Portugal	28,75	27,25	15,2098	14 0917	5,50	7,93	7,35
Suède	5,17321	4,8129	84,5282	79,7856	7,49	5,94	5,61
Suisse	4,37282	3,84	-	-	13,88	-	-
Turquie.....	15,00	14,00	0,2915	0,27429	7,14	6,27	5,90
Japon.....	360,00	308,00	1,2147	1,2468	16,88	-2,57	+ 2,64
Etats-Unis	-	-	4,37282	3,84	-	13,88	12,19

questions commerciales litigieuses, a rasséréiné le climat économique international. Le danger d'une escalade des restrictions commerciales et des contrôles des changes, ainsi que les entraves aux échanges internationaux qui en résulteraient semblaient ainsi écartés.

Dans l'esprit de cet accord, l'établissement de nouveaux rapports de change n'est qu'un premier pas vers une réforme du système monétaire international. En concluant cet accord relativement tôt, les Etats participants ont manifesté le désir de revenir à des rapports de change fixes sur lesquels doit se fonder le futur système monétaire. L'expérience faite après la suspension de la convertibilité du dollar a montré que les changes flottants ne sauraient servir de régulateurs aux paiements internationaux. L'incertitude planant sur l'évolution des cours a freiné le développement des échanges commerciaux et des paiements. Des facteurs totalement étrangers aux échanges commerciaux ont influencé fortement les cours. Des conjectures qui ne reposaient pas toujours sur des motifs rationnels ont joué un rôle important dans l'évolution du marché. Les cours ne se sont donc pas établis nécessairement au niveau correspondant à des relations économiques normales avec l'étranger. Il s'est avéré qu'une action sur les cours flottants est souvent indispensable, car les autorités ne sauraient sacrifier les relations économiques à long terme aux variations de cours qu'entraîne la spéculation à court terme. Sans doute la surtaxe douanière et les mesures discriminatoires frappant les biens d'investissement importés aux Etats-Unis ont-elles contribué à la déformation des cours.

Les ministres et les gouverneurs qui ont participé à la conférence de Washington sont convenus qu'il fallait entreprendre immédiatement la réforme du système monétaire international. C'est d'abord dans le cadre du FMI qu'il y a lieu d'examiner ces questions et de chercher une solution. Parmi les problèmes qui doivent être rapidement résolus, il faut mentionner surtout celui de la convertibilité du dollar, monnaie qui demeure un moyen international d'échange et d'intervention. La discipline que la balance des paiements nécessite dans un système de changes fixes ne peut s'imposer si la convertibilité des monnaies n'est pas garantie. Les opérations du FMI impliquent aussi le rétablissement urgent de la convertibilité. A défaut, le FMI ne peut assumer pleinement ses fonctions d'intermédiaire dans l'octroi de crédits transitoires.

Parmi les autres problèmes qu'il faut résoudre à plus long terme, il sied de mentionner le rôle des différentes réserves monétaires que sont l'or, les devises et les droits de tirage spéciaux, ainsi que le problème des liquidités internationales. Il conviendra de tenir compte des importantes réserves de dollars détenues par des banques centrales. En outre, l'expérience de ces dernières années montre qu'il faut s'efforcer de restreindre les mouvements internationaux de fonds à court terme, qui ont souvent un effet perturbateur.

L'accord sur le réajustement des monnaies représente donc une étape importante

Conjoncture générale

et une condition essentielle pour la réforme à plus long terme du système monétaire de l'après-guerre, que le manque de discipline avait rendu boîteux à maints égards durant ces dernières années. Dans ces circonstances, la volonté de combattre partout l'inflation sera décisive.

La persistance de l'inflation par les coûts a marqué, en 1971, l'économie des pays industrialisés. Différents pays ont subi une stagnation, d'autres, un début de fléchissement conjoncturel. Dans bien des cas, la diminution des bénéfices, due à la hausse croissante des coûts, a freiné les investissements privés. L'utilisation insuffisante de l'appareil de production a renforcé souvent cette tendance. La hausse des salaires et son report partiel sur les prix ont succédé, comme causes de l'inflation, à l'expansion excessive de la demande.

Après le 15 août, l'incertitude accrue planant sur l'évolution des cours de change et sur l'avenir du système monétaire international a freiné aussi la tendance à investir. Chez les principaux partenaires des Etats-Unis surtout, la conjoncture s'est détériorée. Aux Etats-Unis, où l'expansion recherchée depuis le début de 1970 ne s'est réalisée que modérément, la politique des salaires et des prix que le gouvernement a annoncée également le 15 août a sans doute incité, d'abord, les milieux économiques à demeurer sur leur réserve. Les perspectives économiques internationales ne se sont améliorées que peu avant la fin de l'année, grâce à l'accord rétablissant les changes fixes.

Malgré cette situation, la croissance moyenne des principaux pays industrialisés n'a pas été inférieure à celle de l'année précédente. L'augmentation du produit national brut réel des vingt-trois Etats membres de l'OCDE s'est chiffrée à 3,5%, contre 2,7% en 1970. Cette légère progression résulte du fait que le produit national brut des Etats-Unis s'est accru d'environ 3%, alors qu'il avait diminué auparavant, et que le taux d'expansion a augmenté au Canada. Par contre, la croissance s'est affaiblie sensiblement dans la plupart des autres pays. Au Japon, le taux a passé de 11 à 5% en chiffre rond et, dans les pays industrialisés d'Europe, le taux moyen a baissé de 5 à 3%. Si une légère relance de l'économie s'est donc produite en Amérique du Nord, une conjoncture inverse a régné dans presque tous les autres pays.

L'expansion de la demande s'est affaiblie également dans les pays d'Europe continentale qui, au début de 1971, devaient encore lutter contre une surchauffe aiguë. A la fin de l'année, la demande excessive n'était donc plus la préoccupation majeure. Dans un nombre croissant de pays, la demande est descendue à un niveau qui ne permettait pas le plein-emploi des facteurs de production. Le chômage est demeuré considérable aux Etats-Unis, ainsi qu'au Canada, et il a augmenté très fortement dans quelques pays d'Europe. Son importance a causé de sérieux problèmes en Grande-Bretagne, en Italie et en Suède. Dans différents petits pays et en République fédérale d'Allemagne, des

signes de détente sont apparus sur le marché, alors que l'offre d'emplois y était surabondante auparavant.

En raison du fléchissement conjoncturel dans la plupart des pays industrialisés, à l'exception des Etats-Unis et du Canada, la croissance du commerce international s'est ralentie. En 1971, les échanges n'ont augmenté, en valeur, que de 11%, contre 15% l'année précédente.

L'inflation s'est poursuivie dans tous les pays industrialisés. En moyenne, le coût de la vie n'est pas monté moins qu'en 1970; tandis que, en raison surtout du blocage des prix et des salaires au deuxième semestre, la hausse de l'indice des prix à la consommation a diminué nettement aux Etats-Unis, elle s'est accélérée en République fédérale d'Allemagne et en France. Dans la plupart des autres pays européens, ainsi qu'au Japon, le taux du renchérissement est resté très élevé. La forte hausse des prix à l'exportation, qui s'était déclenchée vers la fin de 1969, a continué. Dans les Etats membres de l'OCDE, elle a atteint 6% en chiffre rond, contre 5½% en 1970. Elle s'est de nouveau limitée, pour l'essentiel, aux produits manufacturés, car le prix des matières premières, mis à part celui du pétrole, a plutôt baissé. Cette évolution a amélioré les termes de l'échange des pays industrialisés.

Dans presque tous les pays, les coûts salariaux sont montés beaucoup plus fortement que la productivité. Leur taux d'accroissement par unité produite a été notamment de 15 à 20% en Italie, de 9 à 12% au Japon et d'environ 8 à 9% en Allemagne. Comme le ralentissement de la demande n'a permis de reporter sur les prix qu'une partie des coûts supplémentaires, les bénéfices ont baissé sensiblement, ce qui a freiné la tendance à investir.

La persistance de l'inflation par les coûts, malgré une utilisation plus faible de l'appareil de production et un chômage souvent important, a incité différents pays à tenter un contrôle des prix et, parfois, un contrôle des salaires. Déjà en 1970, le Canada, la Finlande, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, la Suède et la Belgique avaient bloqué les prix ou contrôlé leur évolution. La plupart de ces pays ont levé leurs mesures au cours de l'année suivante, bien que beaucoup n'aient pas encore constaté un affaiblissement sensible des tendances inflationnistes. En revanche, la Grande-Bretagne, l'Italie, la France, ainsi que les Etats-Unis surtout, ont pris en 1971 de nouvelles mesures pour contrôler les prix et, parfois même, les salaires. Les dispositions arrêtées par les petits pays auraient été sans doute plus efficaces si les grands pays, dont l'influence économique est souvent déterminante, s'étaient engagés simultanément sur cette voie.

Voici comment les économies dont l'influence sur la conjoncture générale est prépondérante ont évolué en 1971:

Aux *Etats-Unis*, une croissance modérée a suivi la stagnation de 1970. Selon les

estimations provisoires, le produit national brut réel a augmenté de 3%, alors qu'il avait diminué de 0,7% l'année précédente. Toutefois, cette croissance n'a pas suffi à stimuler sensiblement la faible utilisation de l'appareil de production, ni à diminuer un chômage dont le taux s'est maintenu à environ 6% durant toute l'année. La demande intérieure de consommation et d'investissement a progressé au second semestre beaucoup plus que le produit national brut, car les stocks ont baissé considérablement. Le rapport entre la valeur des stocks et le chiffre d'affaires est tombé à un niveau très bas. La construction de logements s'est développée tout particulièrement.

La faiblesse de la reprise économique, ainsi que la hausse soutenue des salaires et des prix ont incité le gouvernement à prendre, le 15 août, en même temps que les mesures destinées à assainir la balance des paiements, des dispositions de politique économique intérieure. Ces dispositions comprennent une déduction fiscale sur les biens d'investissement fabriqués aux Etats-Unis¹, la suppression de l'impôt de luxe sur les voitures de tourisme, ainsi que le blocage des prix, des salaires et des dividendes pendant trois mois. Les ventes d'automobiles sont montées en flèche vers la fin de l'année. La hausse des prix, déjà en léger déclin, s'est affaiblie sensiblement. Depuis le 15 novembre, un large système de contrôle a remplacé le blocage des prix, des salaires et des dividendes. Les dispositions prises jusqu'à la fin de l'année doivent limiter, en principe, les majorations de prix à 2,5% par an et celles de salaires à 5,5%.

L'économie *britannique* a stagné au premier semestre. Par la suite, la consommation privée s'est accélérée nettement. Les salaires et les prix sont d'abord montés autant qu'auparavant. En moyenne, la hausse des coûts salariaux a atteint environ 11%. L'indice des prix à la consommation et l'indice général des prix qui est calculé sur la base du produit national brut se sont élevés de 10% en chiffre rond. Au printemps, le gouvernement a diminué les impôts directs et majoré les prestations sociales afin d'accélérer l'activité économique. En juillet, il a abaissé encore certains impôts indirects. De plus, les dispositions relatives aux ventes à tempérament ont été assouplies. La valeur des exportations a encore augmenté vigoureusement, surtout en raison de la hausse des prix. Par contre, l'investissement privé a continué de se ralentir. La situation ne s'est pas améliorée non plus sur le marché de l'emploi. Le nombre des chômeurs n'a pas cessé d'augmenter et s'est inscrit à près de 1 million au mois de décembre, soit à un peu plus de 4% de la population active. Il a dépassé ainsi de moitié le niveau atteint un an auparavant.

En *République fédérale d'Allemagne*, la surchauffe a subsisté durant les premiers mois de l'année. Les fonds importants qui, pendant cette période, ont afflué de l'étranger ont réduit à néant les efforts visant à freiner la conjoncture par des mesures monétaires. Par la suite, la persistance de l'inflation par les coûts, la hausse du cours de change, la

¹ Depuis le 18 décembre, cette déduction s'applique aussi aux biens d'investissement importés.

nette baisse des bénéfiques et les craintes toujours plus grandes que les perspectives conjoncturelles suscitaient dans les entreprises ont provoqué un ralentissement sensible des investissements. Cependant, l'augmentation de la consommation privée et publique en a atténué fortement l'effet sur l'ensemble de l'économie. La croissance réelle du produit national brut a cessé au second semestre. Depuis le printemps, la production industrielle a eu tendance à baisser, alors que la construction de logements s'est développée même pendant la seconde partie de l'année. Vers la fin de 1971, l'utilisation de l'appareil de production a diminué nettement, tandis que le marché de l'emploi se détendait sensiblement. La hausse des salaires s'est affaiblie quelque peu. Au second semestre, les prix de gros des produits industriels ne sont montés que légèrement. La hausse du coût de la vie, qui suit l'évolution de la conjoncture avec un certain retard, a atteint en automne un taux annuel d'environ 6%.

La *France* a été le seul grand pays d'Europe à jouir d'une croissance vigoureuse et relativement équilibrée. Le produit national brut réel a augmenté d'environ 5,5%, soit à peu près comme l'année précédente. La consommation et l'investissement ont progressé presque parallèlement, de même que la production industrielle. Bien qu'il n'y ait eu ni engorgement de l'appareil de production, ni pénurie de main-d'œuvre, la hausse de l'indice des prix à la consommation et celle de l'indice des prix calculé sur la base du produit national brut ont été, comme auparavant, de 5,5 à 6%. Malgré une évolution économique plus favorable que celle d'autres pays, les projets d'investissement industriel ont été influencés, semble-t-il, par les troubles monétaires internationaux. En automne, le gouvernement a conclu avec des associations économiques de nouveaux accords pour modérer la hausse des prix.

L'économie *italienne* a subi une récession. Malgré les investissements délibérément massifs des pouvoirs publics et des industries contrôlées par l'Etat, lesquelles ont effectué 50% des investissements industriels, le produit national brut réel n'est parvenu, selon l'estimation la plus favorable, qu'à son niveau de 1970. Les investissements de l'industrie privée, de l'artisanat et du bâtiment ont baissé si fortement que l'investissement réel national a décru de 6%. La production industrielle a aussi diminué nettement, car l'accroissement toujours important des exportations n'a pas compensé la baisse de la demande intérieure. En dépit de la situation défavorable, les salaires sont encore montés sensiblement. Comme les entreprises n'ont pu reporter qu'une faible partie de ces coûts supplémentaires sur leurs prix, il en est résulté une baisse très nette des bénéfiques, voire une majoration des pertes. En automne, la hausse annuelle de l'indice des prix de gros se chiffrait à quelque 2% et celle de l'indice des prix à la consommation, à 5%.

Dans les *autres pays d'Europe*, la conjoncture s'est ralentie également. Au second semestre, la crise monétaire a accentué cette évolution. Néanmoins, la croissance est

demeurée relativement satisfaisante dans la plupart de ces pays. Seule la Suède a dû affronter de sérieux problèmes d'emploi.

Le *Canada* a connu une expansion assez vive. Le produit national brut réel a augmenté de près de 6%. L'accélération de l'activité économique a fait monter le niveau des prix, qui était demeuré presque stable l'année précédente. Cependant, le renchérissement est resté sensiblement inférieur à celui qu'ont subi la plupart des autres pays. La croissance de l'économie et l'amélioration consécutive de l'emploi n'ont pas empêché une augmentation du chômage, qui a atteint un taux proche de 7%. L'incertitude planant sur les relations monétaires et économiques, en particulier avec les Etats-Unis, et la surtaxe perçue par ce pays sur les produits importés ont freiné l'expansion au second semestre.

Malgré un renversement de sa politique monétaire et financière, le *Japon* n'a pas encore surmonté l'affaiblissement de la conjoncture survenu vers la fin de 1970. Les mesures américaines concernant les échanges commerciaux, ainsi que la crise monétaire ont touché particulièrement l'exportation japonaise, largement orientée vers les Etats-Unis. La croissance réelle du produit national brut est tombée à moins de 3% au second semestre, taux inhabituel pour un pays dont l'expansion avait été extrêmement vigoureuse ces dernières années. Comme l'appareil de production s'est étendu beaucoup plus fortement que la production elle-même, il est resté en partie inutilisé, de sorte que les prix de gros sont montés et que les bénéfices ont diminué.

B. Evolution de l'économie suisse

Conjoncture générale

Le ralentissement des exportations, qui a modéré progressivement l'expansion de la demande, et une hausse exceptionnelle des prix, due toujours plus aux coûts salariaux, ont marqué l'évolution de l'économie suisse. Les commandes de l'étranger et les exportations elles-mêmes ont augmenté moins fortement qu'auparavant. Si, en 1970 déjà, l'industrie et l'artisanat s'étaient montrés réservés dans leurs investissements d'expansion en raison de la pénurie de main-d'œuvre, la diminution de marges bénéficiaires et l'insécurité monétaire ont freiné encore la tendance à investir. Au second semestre, les commandes suisses à l'industrie se sont ralenties légèrement. A la fin de l'année, les carnets de commandes étaient moins remplis qu'en 1970 et les délais de livraison s'étaient raccourcis.

La demande extérieure et l'investissement de l'industrie ont fléchi. Les stocks ont diminué. En revanche, la consommation privée a augmenté de façon modérée, mais constante, et les dépenses publiques se sont accrues très fortement. La construction publique et la production de logements sont demeurées importantes. A la fin de l'année, l'évolution des promesses de crédit et des permis délivrés pour la mise en chantier de logements indiquait que le secteur de la construction continuerait à être très actif.

D'après les estimations provisoires, la croissance du *produit national brut* réel s'est chiffrée à environ 4%, soit à peu près au même taux qu'en 1970. Sous l'effet du renchérissement accéléré, la croissance nominale a atteint 13%, contre 9% l'année précédente.

La *production industrielle* s'est accrue moins fortement qu'en 1970; l'augmentation a fléchi dans presque toutes les branches. L'industrie chimique et les industries qui fournissent celle du bâtiment ont accru leur production dans une mesure supérieure à la moyenne. La progression a faibli davantage dans l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs, de même que dans la métallurgie et dans l'industrie des machines et appareils. La production a diminué dans l'industrie des textiles et de l'habillement, et surtout dans l'horlogerie.

Le développement du *tourisme* s'est ralenti également. Le nombre des nuitées dans les hôtels et les établissements de cure a augmenté de 2%, contre 5,6% en 1970. Hôtes suisses et hôtes étrangers ont contribué dans la même mesure à cet accroissement. Quatre cinquièmes des nuitées d'étrangers concernaient des visiteurs d'Europe. Le nombre de lits et le taux d'occupation ont augmenté légèrement.

Le volume des marchandises transportées par les Chemins de fer fédéraux et le trafic des voyageurs ont diminué quelque peu. Dans les *transports aériens*, le taux d'accroissement a dépassé celui de l'année précédente.

La progression du rendement agricole s'est accélérée. Selon les estimations provisoires du Secrétariat des paysans suisses, le rendement brut épuré de *l'agriculture* a atteint 4 829 millions de francs, soit 6,5% de plus qu'en 1970. Ce résultat est dû en partie au temps favorable, en partie aux nouveaux progrès de la rationalisation. Ce sont surtout les produits laitiers, le bétail de boucherie et les céréales qui ont procuré des recettes beaucoup plus élevées que l'année précédente.

L'effectif des *personnes occupées* s'est accru de 1% en chiffre rond. Tandis que, dans l'industrie, le nombre de personnes occupées a baissé quelque peu, il a augmenté fortement dans la construction. Les autorisations de séjour saisonnier n'ayant pas été bloquées, le secteur de la construction a pu accroître l'effectif de ses travailleurs. En outre, comme l'année précédente déjà, les travailleurs suisses et les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement ont eu tendance à passer dans ce secteur. Les effectifs ont aussi augmenté vigoureusement dans le secteur des services, où le taux d'accroissement le plus élevé est celui du personnel bancaire.

Au mois d'août, 660 480 *travailleurs étrangers* étaient soumis au contrôle, soit 0,2% de plus que l'année précédente. Cependant, si le nombre des frontaliers et celui des saisonniers ont augmenté de 17%, l'effectif des titulaires d'un permis de séjour à l'année a diminué de 9%.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée a continué dans la plupart des secteurs. Toutefois, les signes d'une légère détente sont apparus vers la fin de l'année dans certaines régions. La diminution des changements de place montre que l'atmosphère a commencé à se modifier sur le *marché de l'emploi*. Néanmoins, les licenciements, qui demeurent isolés, résultent plus des problèmes structurels propres à certaines entreprises ou à certaines branches que du léger fléchissement conjoncturel.

Les investissements dans la *construction* sont restés très élevés. De façon générale, le marché de la construction a subi un net excédent de la demande qui, même au second semestre, n'a pas diminué sensiblement. Les projets de construction étaient budgétés à 20,7 milliards de francs au début de l'année et dépassaient ainsi de 4,4 milliards les dépenses effectivement engagées en 1970. Le délégué aux questions conjoncturelles estime que ce dernier chiffre correspond à un excédent réel de la demande atteignant 2,1 milliards de francs en chiffre rond. L'industrie du bâtiment a été surchargée tandis que, en général, le recours au génie civil n'a pas excédé ses possibilités.

Dans les 92 villes, 27 080 nouveaux logements ont été terminés en 1971. Ce chiffre est inférieur de 2,3% à celui de l'année précédente. Pour différentes raisons, la statistique ne reflète cependant qu'imparfaitement la construction effective de logements.

Afin de réduire l'excédent de la demande, les Chambres ont adopté, à la fin du mois de juin, un arrêté fédéral urgent concernant la stabilisation du marché de la cons-

truction. Le Conseil fédéral a édicté ensuite un arrêté délimitant les régions où l'industrie de la construction était mise à trop forte contribution et où, en vertu de l'arrêté fédéral urgent, il était interdit temporairement de démolir des maisons d'habitation et des immeubles commerciaux, ainsi que de mettre en chantier des constructions dont l'urgence n'était pas évidente.

Dans l'industrie et l'artisanat, les *investissements d'équipement* se sont ralentis. On estime leur accroissement réel à 6%, contre 12% l'année précédente. La croissance des investissements d'expansion a diminué, tandis que les investissements de rationalisation ont progressé à un rythme légèrement accéléré, en raison de la pénurie persistante de personnel.

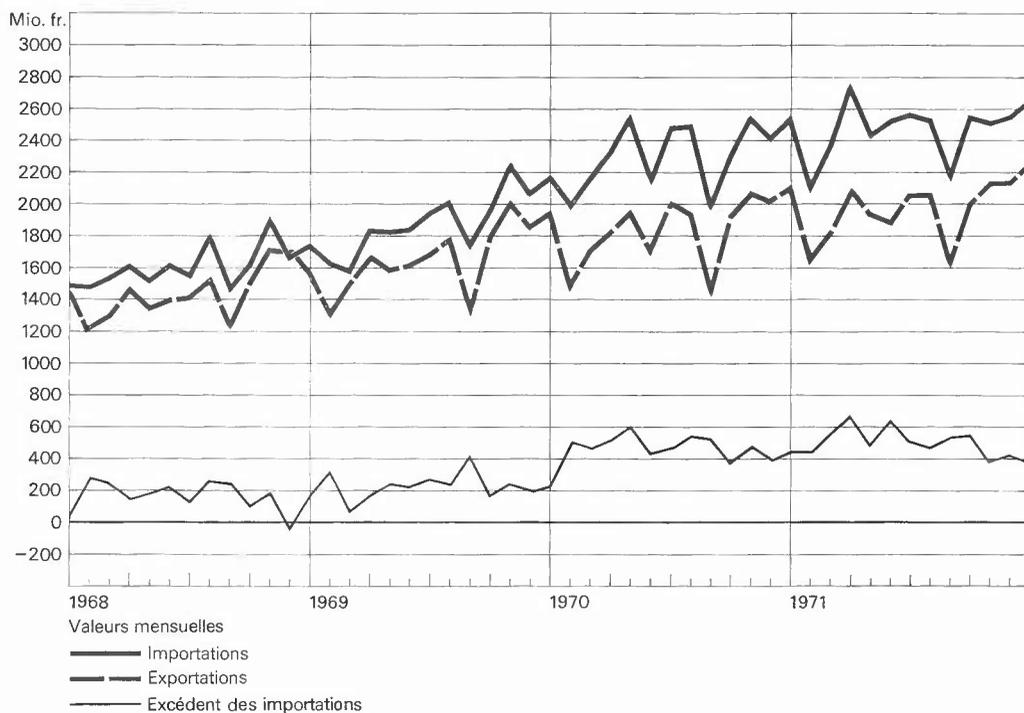
L'expansion du commerce extérieur s'est affaiblie, pour les importations comme pour les exportations.

Les *importations* se sont chiffrées à 29642 millions de francs et ont augmenté ainsi de 6,3%. En chiffre rond, l'extension du volume y a contribué pour 80%, et la hausse des prix, pour 20%. Dans les principaux groupes de marchandises importées, quelques différences importantes sont apparues par rapport à l'année précédente. La plus forte progression concerne les produits énergétiques, dont la valeur a augmenté de 27%, en raison surtout de la hausse sensible du prix du pétrole. Leur volume, cependant, ne s'est accru que de 1,7%. Quant à la valeur des biens d'équipement, son taux d'accroissement est descendu de 34,9% en 1970 à 9,4% en 1971. De même, le taux d'augmentation des biens de consommation a passé de 16,6 à 13,8%. La valeur des matières premières et produits semi-ouvrés a diminué de 2,5% en 1971, alors qu'elle s'était élevée de 22,8% l'année précédente. L'évolution des importations reflète le relâchement de la pression que la demande exerçait sur l'économie suisse.

L'accroissement des importations s'est chiffré à 1768 millions de francs. La part de la CEE se monte à 68,6%, celle de l'AELE, à 31,8% et celle des autres pays d'Europe, à 1,4% de cette somme. Par contre, les pays d'outre-mer ont enregistré une diminution de leurs exportations en Suisse qui s'est inscrite à 1,8% du montant indiqué ci-dessus. Dans l'augmentation des marchandises que la CEE a vendues à la Suisse, la part de l'Allemagne s'élève à 37,3%, celle de la France atteint 30,3% et celle de l'Italie se monte à 25,3%. A l'exception de l'Islande et de la Norvège, tous les pays de l'AELE ont accru leurs livraisons en Suisse.

Les *exportations* se sont inscrites à 23617 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 6,7%, due environ pour moitié à la hausse des prix. Aussi bien en termes réels qu'en valeur nominale, l'accroissement a faibli nettement par rapport à l'année précédente. Ce sont surtout la pénurie de main-d'œuvre et, dans de nombreuses branches, l'épuisement des réserves de l'appareil de production qui ont provoqué d'abord

Balance du commerce extérieur



le ralentissement. Cependant, le fléchissement de la demande étrangère a influé aussi, peu à peu, sur les exportations suisses. Parmi les différents groupes de produits exportés, les biens d'équipement ont augmenté de 8,8%, soit davantage que la moyenne, alors que les biens de consommation se sont accrus de 6,2% et que les matières premières et produits semi-ouvrés ont progressé de 5,3%. Les taux d'accroissement atteints par les diverses branches ont varié beaucoup d'une année à l'autre. L'industrie des machines a enregistré le taux le plus élevé. Il s'est chiffré à 8,6%, après être monté à 18,8% en 1970. Dans l'industrie des appareils et instruments, le taux a passé de 17,4 à 8,5%. Dans l'industrie alimentaire, il est descendu de 19,2 à 8,5% également. Il a baissé de 7,4 à 7,3% dans l'industrie textile, de 10 à 6,9% dans l'industrie chimique et de 6,1 à 0,9% seulement dans l'industrie horlogère.

L'évolution des exportations selon leur destination reflète nettement le cours de la conjoncture dans les différents pays, c'est-à-dire souvent un fléchissement. Ainsi, les exportations au Japon et à Hongkong ont diminué respectivement de 3,7% et de 2,3%. Les ventes dans la CEE se sont accrues de 7,5%, contre 10,5% en 1970, les livraisons dans les pays de l'AELE de 11,3%, contre 13,7%. Les exportations dans les pays d'outre-mer n'ont plus augmenté que de 3,6%, contre 19% l'année précédente.

L'accroissement des importations ayant fléchi, l'augmentation du déficit commercial s'est atténuée graduellement. Les importations et les exportations ont évolué de façon presque parallèle. Le déficit de la *balance commerciale* s'est chiffré à 6025

millions de francs. Il a dépassé ainsi de 5,1% celui de 1970, qui avait plus que doublé par rapport à l'année précédente. Les exportations ont couvert les importations à raison de 79,7%, contre 79,4% en 1970.

Comme l'année précédente, la *balance des revenus* paraît à peu près équilibrée. Une augmentation de l'excédent de la balance des services a compensé l'accroissement du déficit de la balance commerciale.

Les dépenses publiques ont augmenté beaucoup plus qu'en 1970. Selon les estimations provisoires, les dépenses courantes de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que celles des assurances sociales se sont accrues de 13%, contre 8,5% l'année précédente. Les cantons et les communes ont augmenté leurs dépenses plus que la Confédération. Le *budget de la Confédération* pour 1971 prévoyait au compte financier 8 609 millions de francs de dépenses, ce qui représentait un accroissement de 844 millions, ou de 10,9%, par rapport aux comptes de 1970; quant aux recettes, elles étaient budgétées à 8 517 millions de francs, dépassant ainsi de 542 millions, ou de 6,8%, les recettes effectives de l'année précédente.

Dans le budget de la Confédération pour 1972, les dépenses figurent au compte financier pour 9 746 millions de francs et les recettes pour 9 926 millions, de sorte que l'excédent se monte à 180 millions. Par rapport au budget de 1971, l'augmentation des dépenses est de 1 137 millions de francs, ou de 13,2%, et celle des recettes, de 1 409 millions, ou de 16,5%.

La poussée des *salaires* s'est encore accentuée. Durant les trois premiers trimestres, les taux de salaires fixés dans les conventions collectives de l'industrie et du bâtiment ont dépassé de presque 10% le niveau atteint un an auparavant. Toutefois, la tension régnant sur le marché de l'emploi a fait augmenter davantage les gains effectifs. Sans doute la hausse des coûts salariaux a-t-elle été encore beaucoup plus forte si l'on y inclut les majorations indirectes. Contrairement aux années précédentes, la hausse des salaires en Suisse a vraisemblablement excédé celle de la plupart des pays industrialisés.

La hausse des prix a atteint une ampleur que la Suisse n'avait pas connue dans l'après-guerre. L'indice des *prix à la consommation* est monté de 6,6%. A l'exception du groupe «chauffage et éclairage», le renchérissement s'est étendu à toutes les catégories, aux biens de consommation comme aux services. Parmi les pays industrialisés dans lesquels la hausse du coût de la vie a été la plus marquée, la Suisse a pris la troisième place, derrière la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

Les *prix de gros* sont aussi montés régulièrement. Les prix des marchandises suisses se sont élevés de 3,7%. Comme l'évolution des marchés des matières premières et la réévaluation ont abaissé les prix des produits importés, l'indice général des prix de gros ne s'est haussé que de 2,1%, comme l'année précédente.

Les *prix de la construction* sont encore montés vigoureusement. En octobre, l'indice du coût de la construction en ville de Zurich accusait une hausse annuelle de 11,2%, contre 11,5% en 1970.

Réserves monétaires et marché des changes

En raison des événements internationaux, les *réserves monétaires* de la Banque nationale suisse (or, devises et bons du Trésor étrangers en francs suisses) se sont accrues dans des proportions exceptionnelles. Elles ont passé de 22113 millions à la fin de 1970 à 26481 millions de francs à la fin de 1971, ce qui représente une augmentation de 4368 millions, ou de 20%. Dans cet accroissement global, il est tenu compte des pertes consécutives aux modifications de la valeur comptable des réserves monétaires, soit de la perte de réévaluation, qui s'est élevée à 1242 millions de francs, et de la perte de 588 millions provoquée par le réajustement des monnaies (voir page 55 et suivantes). Si l'on fait abstraction des dollars provenant des swaps que l'institut d'émission conclut à la fin de l'année pour faciliter les échéances bancaires, les réserves monétaires ont augmenté de 8932 millions de francs. Comme la balance des revenus a été sans doute équilibrée et que les exportations de fonds se sont accrues vigoureusement, ce chiffre indique l'ampleur extraordinaire qu'ont prise les afflux de fonds venant de l'étranger.

Ce sont surtout les réserves de devises et les bons du Trésor étrangers en francs suisses qui ont augmenté. Par contre, la valeur comptable de l'*encaisse-or* ne s'est accrue que très légèrement. Elle s'est élevée de près de 60 millions pour s'inscrire à 11879 millions de francs. La modicité relative de cette augmentation résulte d'une double évolution: alors que des conversions de dollars en or et des achats d'or à des autorités monétaires étrangères ont augmenté les réserves d'or de 749 millions, la réévaluation du 9 mai a réduit la valeur de cette encaisse de 690 millions de francs en chiffre rond.

A la fin de 1970, les *réserves de devises* atteignaient 8441 millions de francs, dont 4794 millions provenaient de swaps conclus en fin d'année avec les banques. Celles-ci ont dénoué les swaps jusqu'au début du mois de février, et les réserves de devises ont diminué en conséquence. A la fin de ce mois, le manque de disponibilités a incité les banques à vendre des dollars à l'institut d'émission pour la contre-valeur de 644 millions de francs. Au début du mois de mars, la Banque de Réserve Fédérale de New York a dénoué un swap dollars contre francs avec la Banque nationale; celle-ci a converti des dollars en or et en bons du Trésor américain libellés en francs suisses et a réduit ainsi ses réserves de dollars. Cette diminution a plus que compensé l'augmentation provoquée par les ventes des banques, de sorte que les réserves de devises ont atteint leur niveau le plus bas de l'année à la mi-mars, où elles ont passé à 2720 millions de francs.

Durant la seconde quinzaine du mois de mars et au début du mois d'avril, les banques ont vendu de nouveau des dollars à l'institut d'émission. La crise monétaire des

premiers jours du mois de mai a fait monter en flèche les réserves de devises. Jusqu'au 5 mai, la Banque nationale a acheté des dollars pour plus de 3 milliards de francs. Le 7 mai, avant la réévaluation du franc, les réserves de devises s'élevaient à 7 358 millions de francs.

Dans les semaines qui ont suivi la réévaluation, les réserves de devises ont diminué de 3 988 millions de francs, pour s'inscrire à 3 370 millions à la fin du mois de juillet. La modification de la parité a amené la Banque nationale à changer la valeur comptable de ses réserves de dollars, ce qui a entraîné une baisse de 552 millions de francs. Des cessions de devises aux banques ont réduit ces réserves de 2 665 millions de francs. Des conversions de dollars en or et des ventes de devises à la Confédération ont provoqué une nouvelle diminution de 771 millions de francs. Du début du mois de juin à la fin du mois de juillet, la Banque nationale n'a pas dû acheter de dollars. Durant la première quinzaine du mois d'août, elle en a reçu pour 8,7 milliards de francs en l'espace de quelques jours. Le 13 août, les réserves se chiffraient à 12 058 millions de francs. Après que la convertibilité du dollar eut été suspendue, la Banque nationale n'a plus acquis de dollars jusqu'à la fin de l'année, exception faite, passagèrement, de devises touristiques. Elle a pu convertir en bons du Trésor américain libellés en francs suisses une partie des dollars qu'elle avait achetés pour soutenir le cours du dollar pendant la deuxième semaine du mois d'août. Ainsi, ses réserves de devises ont diminué de 1 352 millions de francs. L'amortissement des réserves de dollars au cours médian de 3,84 que le Conseil fédéral a fixé le 20 décembre a provoqué une nouvelle diminution de ces réserves, qui s'est chiffrée à 588 millions de francs.

A la fin de l'année précédente, les *bons du Trésor étrangers en francs suisses* s'inscrivaient à 1 851 millions de francs. Au mois de mars et au mois d'août 1971, la Banque nationale en a acquis, contre des dollars, pour 2 427 millions de francs; elle a porté ainsi leur montant à 4 278 millions.

Au début de l'année, les cours pratiqués sur le *marché suisse des changes* ont évolué surtout en fonction de l'afflux continu de fonds. Le cours du dollar n'a dépassé que de peu le point d'intervention inférieur. Après les cessions de dollars à l'institut d'émission, qui ont permis aux banques, à la fin du mois de février et durant la première quinzaine du mois de mars, d'accroître leurs disponibilités, le cours du dollar s'est raffermi. Au mois d'avril et au début du mois de mai, les afflux de dollars dus à l'agitation monétaire croissante ont ramené le cours à 4,2950.

Après la réévaluation du franc, le cours du dollar s'est adapté à la situation nouvelle et s'est maintenu généralement au-dessus de la parité de 4,0841. Au début du mois d'août, les afflux massifs de dollars ont fait baisser le cours, pour la première fois, à 4,06. Quand les banques ont repris le commerce des devises, le 23 août, alors que la Banque

nationale avait suspendu ses achats de dollars, le cours n'est descendu que relativement peu au-dessous du point inférieur d'intervention, fixé le 9 mai à 4,01. Durant les semaines suivantes, il a fluctué entre 3,95 et 4,005. Dans la seconde moitié du mois de novembre et, surtout, après la conférence de Rome où la possibilité d'une dévaluation directe du dollar s'est dessinée, le cours est tombé au-dessous de 3,95. Immédiatement avant l'adoption, à la conférence de Washington, de nouveaux rapports de change, le cours s'est établi entre 3,87 et 3,90. Il est remonté temporairement à plus de 3,90 après que, le 20 décembre, le Conseil fédéral eut fixé le cours médian à 3,84, d'entente avec la Direction générale de la Banque nationale.

Le *prix de l'or* sur le marché suisse s'est raffermi au début de l'année, grâce à la forte demande des acheteurs traditionnels. Par la suite, les événements monétaires internationaux ont influé sur son évolution. Le 14 mai, le cours d'achat s'est élevé à 41 dollars l'once de fin, ce qui représentait alors le prix maximal de l'année. Vers la fin du mois, le cours a baissé graduellement, passant à 39,35 dollars à la mi-juin. Lorsque la situation monétaire internationale s'est aggravée, au début du mois d'août, le prix de l'or est monté de nouveau. Le 9 août, il a atteint le niveau le plus haut de l'année et le cours le plus élevé que l'on ait observé depuis le 10 mars 1969, soit 43,70 dollars l'once de fin. Cependant, il est redescendu à 40,60 dollars à la fin du mois. Les achats accrus d'or industriel et la perspective d'une majoration éventuelle du prix officiel ont haussé de nouveau le cours qui, à la fin du mois de novembre, est remonté temporairement jusqu'à 43,70 dollars. A la fin de l'année, le prix du marché s'est fixé à 43,60 dollars.

Marché de l'argent et des capitaux

Les afflux considérables de fonds venant de l'étranger ont déterminé l'évolution du marché monétaire et financier. L'amenuisement, déjà signalé l'an passé, de l'écart entre les taux de l'intérêt servi sur les marchés internationaux et sur le marché suisse s'est poursuivi, en raison de la baisse continue des taux internationaux, notamment des taux à court terme. Le rapprochement des taux a entraîné, pendant les quatre premiers mois de 1971, un reflux progressif des fonds qui avaient été placés à court terme à l'étranger durant les deux années précédentes, pour profiter des taux élevés. Les rapatriements, ainsi que certains afflux de fonds étrangers ont provoqué un accroissement des dépôts en francs dans les banques, qui ont d'abord replacé à l'étranger une grande partie des fonds reçus. Peu à peu, les fonds ont pénétré dans le secteur non bancaire, où ils ont augmenté l'offre de crédit et réduit, par conséquent, l'efficacité des restrictions de crédit.

Les ventes de dollars à la Banque nationale et, partant, la création de monnaie supplémentaire n'ont commencé qu'à la fin du mois de février. Les ventes ont augmenté au début du mois de mai, quand s'est déclenchée une spéculation massive qui, après avoir

frappé le mark, a touché aussi le franc suisse. D'importants afflux de fonds, dus à des considérations relatives aux cours de change, se sont ajoutés aux mouvements monétaires consécutifs au rapprochement des taux d'intérêt. Le 5 mai, immédiatement après la Banque fédérale d'Allemagne, la Banque nationale a suspendu ses achats de dollars pour quelques jours. Dans les trois mois qui ont suivi la réévaluation du franc, la majeure partie des devises que la Banque nationale avait accumulées au début du mois de mai ont reflué peu à peu. Après cette première vague de spéculation, aucune augmentation excessive des moyens de paiement créés par l'institut d'émission n'a donc subsisté. Seul l'accroissement considérable de la monnaie scripturale émise par les banques commerciales est demeuré.

Les troubles monétaires qui se sont produits au début du mois d'août ont entraîné de nouveaux afflux massifs de dollars. En deux semaines à peine, la Banque nationale a dû reprendre des devises pour la contre-valeur de 8,7 milliards de francs. Le 16 août, les mesures monétaires annoncées par le président des Etats-Unis ont obligé la Banque nationale à suspendre de nouveau ses achats de dollars. Exception faite d'un swap à court terme en fin d'année, l'institut d'émission n'a plus créé de monnaie, en reprenant des dollars, jusqu'à la fin de 1971. A la suite d'un accord avec les trois plus grandes banques, la majeure partie des avoirs en francs provenant des dollars que ces établissements avaient vendus à la Banque nationale au mois d'août ont été stérilisés jusqu'à la fin du mois de septembre. Ils ont été débloqués lorsque sont entrées en vigueur les dispositions sur les avoirs minimaux instaurant un blocage des fonds qui constituent un accroissement des engagements envers l'étranger. Comme les fonds qui avaient afflué au mois d'août n'ont pas reflué par la suite, les disponibilités sont restées excessives. Cependant, le fléchissement de la conjoncture provoqué par le ralentissement de la demande extérieure et par l'incertitude qui planait sur les relations monétaires et économiques internationales a contrecarré l'effet inflationniste dû à la surabondance de fonds. Toutefois, cette remarque ne vaut ni pour les dépenses publiques, ni pour la construction de logements.

En raison de l'évolution qui vient d'être décrite, les banques n'ont guère dû recourir au crédit de l'institut d'émission qu'au premier semestre, et dans une mesure modeste par rapport à l'année précédente. Elles ont surtout conclu des swaps dollars contre francs, qui se sont chiffrés à environ 2 milliards de francs à la fin du mois de mars et à 2,5 milliards à la fin du mois de juin. Par l'escompte et par les avances sur nantissement, elles ont obtenu à court terme 650 millions de francs à la fin du premier trimestre et environ 370 millions à la fin du deuxième. Elles n'ont demandé de crédits importants ni à la fin du troisième trimestre, ni même en fin d'année.

Les *effets sur la Suisse* (y compris les bons du Trésor de la Confédération) détenus

par l'institut d'émission ont passé, en moyenne annuelle, de 144 millions de francs en 1970 à 118 millions en 1971. Les grandes banques ont surtout mis des effets de la BRI en pension pour quelques jours, lors des échéances trimestrielles. En outre, la Banque nationale a escompté, en assez faibles quantités, des bons du Trésor de la Confédération, des effets commerciaux et des effets de stocks obligatoires. Par ailleurs, les banques ont cédé temporairement des *bons de stérilisation* pour 39 millions de francs, contre 238 millions l'année précédente. A la fin de 1971, elles en possédaient pour 313 millions de francs, comme en 1970. Mises à part les hausses passagères en fin de mois et de trimestre, la Banque nationale n'a détenu, en moyenne, que pour 97 millions de francs d'effets sur la Suisse.

A la fin de l'année, l'institut d'émission avait en portefeuille pour 66,8 millions de francs d'*effets de stocks obligatoires*, contre 90,9 millions en 1970. En raison des fonds importants dont disposait le marché monétaire, la Banque nationale a pu, au cours de l'été, vendre de ces titres aux banques. Ainsi, son portefeuille d'effets de stocks obligatoires a diminué de 28 millions de francs. Au total, 2 782 contrats de stocks obligatoires couraient à la fin de l'année. Quant à la valeur des marchandises stockées, elle était de 1 859 millions de francs. Les banques avaient en portefeuille pour 1 397 millions de francs de ces effets à la fin de 1971.

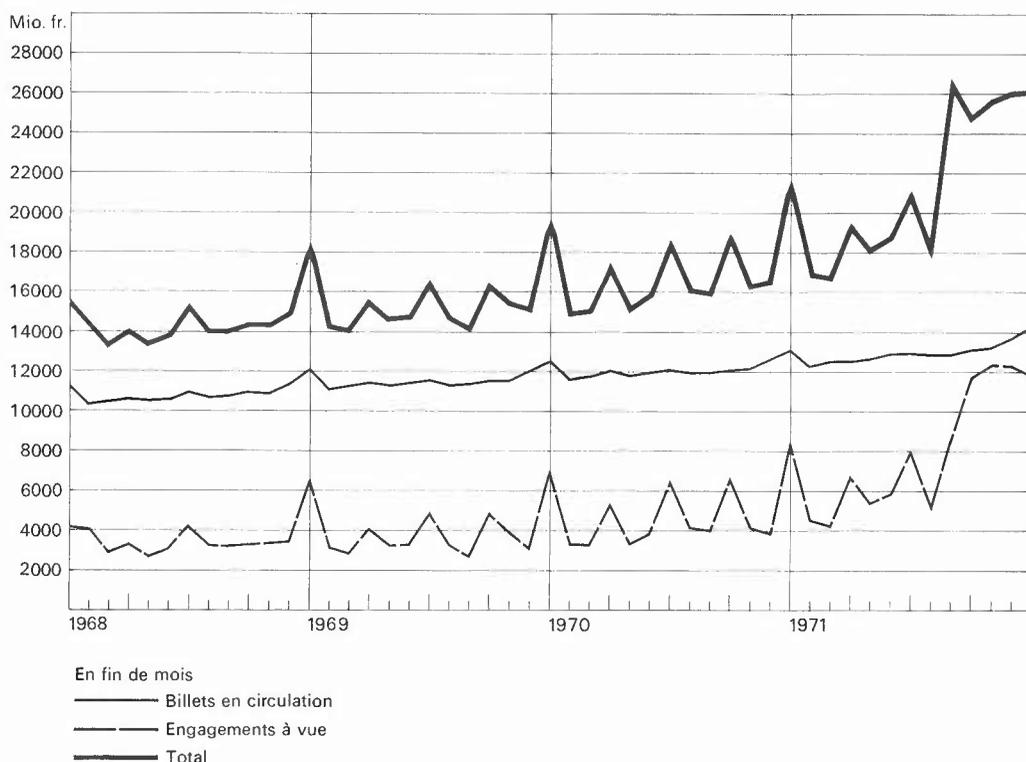
Les *avances sur nantissement* se sont inscrites en moyenne à 16 millions de francs, contre 47 millions l'année précédente.

La demande considérable de *titres* suisses a incité la Banque nationale à réaliser au mois d'octobre la majeure partie de son portefeuille, en espaçant les ventes sur plusieurs semaines. L'institut d'émission se proposait ainsi d'accroître l'offre de titres et, dans une mesure relativement modeste, de prélever des fonds sur le marché.

La *circulation des billets* a augmenté en moyenne annuelle de 7,5%, soit beaucoup plus que l'année précédente où elle s'était élevée de 4,7%. Cet accroissement provient surtout de la hausse accélérée des salaires et des prix. Le 31 décembre, la circulation des billets se montait à 14 310 millions de francs, ce qui représentait une augmentation de 1 204 millions, ou de 9,2%, par rapport à la fin de 1970.

L'Etat a disposé généralement de fonds très abondants. Les *avoirs de la Confédération* à la Banque nationale, qui comprennent les avoirs des PTT (en particulier du service des chèques postaux) et des CFF, ont dépassé constamment, à partir de la mi-avril, le niveau de l'année précédente. Cependant, il n'en a pas découlé une diminution sensible de la liquidité du marché. A la demande du département fédéral des finances, les fonds déposés en comptes de chèques postaux stérilisés l'année précédente et le bénéfice de frappe que la Confédération a réalisé en remplaçant les monnaies d'argent ont été débloqués au début du mois de novembre. La nécessité de constituer des provisions

*Billets en circulation
et engagements à vue
de la Banque nationale*



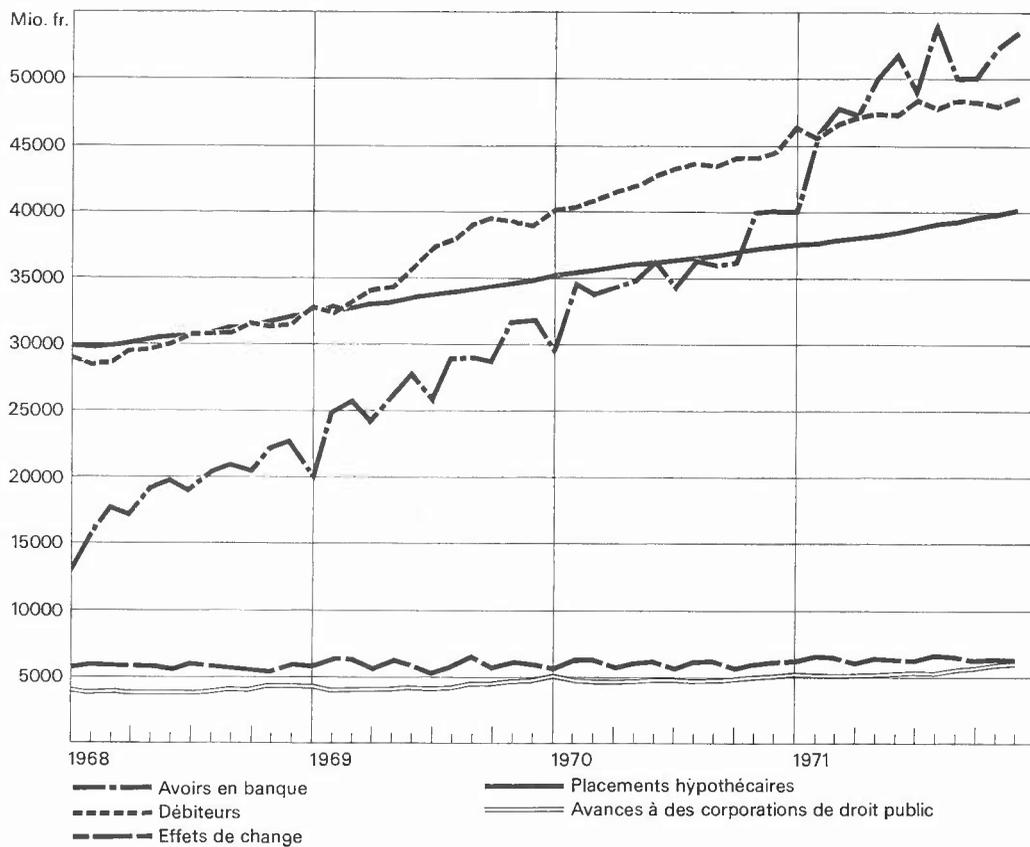
et de procéder à des amortissements en raison de la réévaluation et des autres mesures monétaires a incité la Banque nationale à suspendre, à partir du 1^{er} novembre, la rémunération versée depuis le début de l'année précédente sur une partie des avoirs de la Confédération.

L'évolution des *bilans bancaires* a reflété de façon particulièrement nette les afflux exceptionnels de fonds venus de l'étranger. Les bilans des 72 banques comprises dans la statistique ont augmenté de 27,3 milliards de francs, ou de 17,1%, pour atteindre 186,9 milliards. En 1970, ils s'étaient élevés de 25,7 milliards de francs, ou de 19,2%. Toutefois, les changements dans la manière de comptabiliser les opérations fiduciaires diminuent la valeur de la comparaison. Les fonds de tiers se sont accrus de 26,7 milliards de francs, dont près de la moitié concerne les engagements en banque, qui découlent en grande partie d'afflux de fonds venus de l'étranger. Les comptes de chèques et comptes créanciers à vue, qui contiennent également une part considérable de fonds étrangers, les livrets de dépôt et d'épargne, ainsi que les obligations de caisse surtout ont progressé davantage que l'année précédente. En 1970, le montant des obligations de caisse n'avait guère augmenté. Le vif intérêt que, depuis lors, ces titres ont suscité, traduit très bien l'évolution du marché. Certains établissements ont dû, par moments, suspendre la vente.

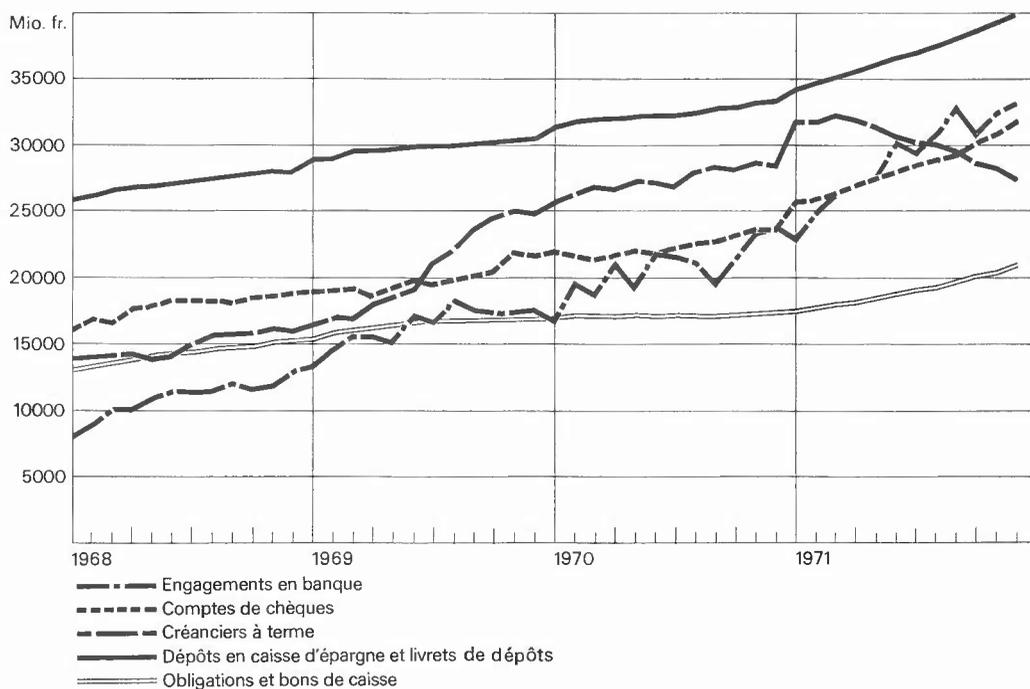
En examinant l'actif des bilans, on constate que le large approvisionnement de la

Bilan de 72 banques

Actif



Passif



Suisse en monnaie et en crédit a provoqué un ralentissement sensible de la croissance des crédits bancaires, alors que les afflux de fonds extraordinaires ont accru les encaisses des banques de 24,5%.

L'expansion des *crédits accordés à des débiteurs domiciliés en Suisse* par les 72 banques (débiteurs, avances aux corporations de droit public, placements hypothécaires et effets de change), qui avait été de 6,7 milliards de francs, ou de 9,1%, l'année précédente, a passé à 5,8 milliards, ou à 7,2%. La progression des débiteurs s'était chiffrée à 4 milliards de francs, ou à 12,5%; elle a fléchi à 1,2 milliard, ou à 6%. Les avances et prêts à des corporations de droit public se sont accrus de 767 millions, ou de 15,8%, contre 211 millions, ou 4,6%, l'année précédente, tandis que l'augmentation des placements hypothécaires a passé de 2,3 milliards, ou de 6,6%, à 3 milliards de francs, ou à 8%.

En vertu de la convention concernant les avoirs minimaux extraordinaires et la rémunération des fonds étrangers, les banques doivent communiquer à la Banque nationale des données relatives aux postes déterminants de leur bilan, qui précisent *les relations du système bancaire suisse avec l'étranger*. Dans le passé, les diverses manières de comptabiliser les opérations fiduciaires ont restreint la valeur des renseignements sur la position extérieure des banques. Compte tenu des opérations fiduciaires, les engagements des banques envers l'étranger s'élevaient à 81 milliards à la fin du mois de novembre, tandis que leurs avoirs à l'étranger atteignaient 92,2 milliards de francs. La part des opérations fiduciaires se montait respectivement à 32,7 milliards et à 35,5 milliards de francs. La créance nette des banques suisses sur l'étranger était donc de 11,2 milliards de francs.

La grande liquidité s'est étendue au *marché des capitaux*, qui a fait preuve d'une capacité d'absorption extraordinaire. Les nouvelles émissions ont pu être placées sans peine. Au second semestre surtout, les souscriptions ont dépassé souvent de beaucoup le montant des emprunts. A plusieurs reprises, l'évolution générale du marché a permis aux emprunteurs d'obtenir une amélioration des conditions d'émission.

Au début de l'année, les cantons, les banques cantonales et les grandes banques plaçaient leurs emprunts à 6%, légèrement au-dessous du pair. A la mi-mai, ils ont abaissé le taux à 5¾%, en octobre, à 5½% et, dans la première quinzaine du mois de décembre, à 5¼%. Les autres emprunteurs l'ont réduit en conséquence. Ainsi, le taux de l'intérêt servi par les compagnies d'électricité a passé de 6¼% à 5¾%. En général, les débiteurs étrangers de premier ordre ont emprunté au pair à 6¾% en début d'année, à 6½% depuis le mois de février et à 6¼% à partir du mois d'octobre.

Le volume des *émissions publiques* a dépassé nettement celui de 1970, car les emprunts étrangers et les émissions d'actions suisses ont été particulièrement abondants. Au total, les émissions publiques d'obligations suisses et étrangères, ainsi que d'actions

Tableau des émissions

(Montants en millions de francs)

Emetteurs	Nombre 1971	Valeur d'émission	Conversions	Prélève- ment d'argent frais	Rembour- sements	Prélèvement net sur le marché	
						1971	1970
<i>Emprunts suisses</i>							
Confédération	4	1 046,9	540,0	506,9	9,3	497,6	- 66,4
Cantons	21	784,1	60,7	723,4	-	723,4	404,6
Communes	35	505,9	56,0	449,9	-	449,9	223,8
Usines électriques	28	814,7	332,5	482,2	45,0	437,2	325,2
Industrie	17	712,7	72,5	640,2	-	640,2	- 11,3
Commerce	4	45,6	13,5	32,1	-	32,1	1,0
Banques	19	589,2	143,5	445,7	4,0	441,7	1 001,9
Centrales de lettres de gage	5	253,9	124,0	129,9	-	129,9	284,5
Holdings	18	550,7	80,0	470,7	-	470,7	356,5
Divers	5	102,7	30,0	72,7	-	72,7	86,4
Total	156	5 406,4	1 452,7	3 953,7	58,3	3 895,4	2 606,2
<i>Emprunts étrangers en Suisse</i>							
Total	39	1 953,9	-	1 953,9	336,0	1 617,9	448,0
<i>Emissions d'actions suisses</i>							
Usines électriques	2	2,6	-	2,6	-	2,6	-
Industrie	26	386,7	-	386,7	5,8	380,9	219,3
Commerce	5	24,4	-	24,4	-	24,4	4,3
Banques	19	413,3	-	413,3	-	413,3	129,9
Holdings	6	68,8	-	68,8	17,2	51,6	102,0
Sociétés d'assurances	-	-	-	-	-	-	-
Divers	20	102,7	-	102,7	7,3	95,4	63,8
Total	78	998,5	-	998,5	30,3	968,2	519,3
Total général	273	8 358,8	1 452,7	6 906,1	424,6	6 481,5	3 573,5

suisses ont retiré du marché un montant net de 6 481 millions de francs, contre 3 574 millions l'année précédente. Le tableau ci-dessus donne des détails sur ces émissions.

La *Confédération* a émis quatre emprunts. En avril, tout d'abord, elle a lancé un emprunt de 450 millions de francs. Sur cette somme, la conversion d'emprunts échus a nécessité 340 millions de francs, dont 140 millions pour des obligations de caisse 4%

émises en 1966 et 200 millions pour un emprunt 3% lancé en mai 1951. Le nouvel emprunt, d'une durée de 15 ans, a été émis au taux de 5¼% et au pair (5,69% de rendement net). En juillet, la Confédération a lancé un emprunt 5½% de 200 millions de francs et d'une durée de 14 ans, au prix de 98,40% (5,62% de rendement net). En même temps, elle a offert, en souscription publique également, pour 100 millions de francs d'obligations de caisse. Le taux était de 5½%, le prix, de 100,1% (5,40% de rendement net) et la durée, de 5 ans. Les deux émissions du mois de juillet devaient procurer de l'argent frais à l'Etat. En novembre, la Confédération a émis un emprunt 5¼% au pair (5,18% de rendement net), pour une durée de 14 ans. Sur les 300 millions de francs auxquels se montait cette émission, 200 millions étaient destinés à la conversion de l'emprunt 3¼% lancé en 1946. Toutes les émissions de la Confédération ont donné un bon résultat.

La part des *emprunts étrangers* au volume global des émissions s'est accrue considérablement. En chiffre rond, elle a formé le quart de ce volume, alors qu'elle en constituait le huitième en 1970. Les emprunteurs étrangers ont prélevé sur le marché la somme nette de 1 618 millions de francs, contre 448 millions l'année précédente.

Les *crédits à l'étranger soumis à une autorisation* se sont chiffrés à 3 746 millions de francs, contre 2 260 millions en 1970.

Les *obligations à moyen terme dont les débiteurs sont domiciliés à l'étranger* et que les banques suisses vendent à leur clientèle ont augmenté de façon considérable. Les émissions ont atteint 4 741 millions de francs, contre 1 769 millions l'année précédente. Après la réévaluation effectuée en mai, la clientèle étrangère s'est intéressée particulièrement aux obligations libellées en francs suisses.

En raison de l'abondance des fonds à placer, la Banque nationale, soucieuse de faciliter le reflux de fonds, s'est montrée très libérale lorsque des établissements de crédit, se conformant à l'article 8 de la loi sur les banques, ont requis son *autorisation d'exporter des capitaux*. Elle a majoré, au second semestre, le montant maximal des emprunts étrangers. En juin, elle a assoupli les conditions (coupures minimales, prescriptions de placement) auxquelles est subordonné le placement d'obligations à moyen terme libellées en francs suisses. Cependant, elle s'est efforcée, d'entente avec les banques, d'entraver le développement de tendances indésirables. Elle a tenté d'empêcher la formation à l'étranger d'un marché incontrôlable en donnant des instructions strictes concernant l'obligation de déposer ces titres à la banque qui les vend. En outre, une convention a interdit l'émission de titres étrangers libellés en francs suisses d'une durée inférieure à douze mois, car ces émissions pourraient provoquer la formation d'un marché presque impossible à surveiller et susceptible de perturber le marché monétaire suisse.

Pour verser les rentes et couvrir ses frais d'administration, le *Fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants* a dû utiliser, outre les contributions des assurés, des

employeurs et des pouvoirs publics, une partie des intérêts perçus, soit 322 millions de francs. Il a augmenté ses placements de 336 millions de francs.

En raison de l'évolution du marché, les *taux d'intérêt*, à quelques exceptions près, ont eu tendance à baisser. Cette tendance s'est manifestée d'abord sur le marché monétaire. La faible rémunération qui y était accordée et l'abondance croissante des fonds ont provoqué bientôt la conversion de placements à court terme en placements à long terme, assortis d'intérêts plus élevés, de sorte que le rendement des titres à long terme a diminué peu à peu. Les taux hypothécaires n'ont pas suivi cette évolution. Comme le produit des obligations de caisse sert souvent au financement des placements hypothécaires et que les échéances successives d'obligations de caisse à intérêt encore faible ont haussé le coût moyen de ce financement, plusieurs banques cantonales ont majoré leurs taux hypothécaires ou annoncé une majoration. A la fin de l'année, deux banques cantonales ont décidé une baisse.

Les principaux taux d'intérêt ont suivi le cours que voici:

Le *taux officiel de l'escompte* est resté à 3¼% et le *taux officiel des avances sur nantissement*, à 4¼%. En raison de la baisse générale des taux, une modification de la politique de la Banque nationale n'aurait guère eu d'effet.

Jusqu'à la mi-décembre, les établissements de crédit ont maintenu à 5¼% le *taux d'escompte privé* qu'ils appliquent aux acceptations bancaires et aux effets commerciaux de premier ordre. A partir du 4 octobre, le supplément minimal pour les traites qui ne portent qu'une signature suisse et que la Banque nationale ne réescompte pas a passé de 1 à ½%. Le 17 décembre, les banques ont abaissé le taux d'escompte privé à 5%. Les *taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires* n'ont pas changé. Le taux applicable pour les stocks de denrées alimentaires et de fourrage est de 3¼% depuis le 11 novembre 1969, alors qu'il se chiffre à 4% pour les autres stocks.

En général, le *taux de l'argent au jour le jour* sur la place de Zurich s'est établi entre 3 et 4% jusqu'à la fin du mois de février, mais il est descendu ensuite à 2%. Sauf en fin de mois, il ne s'est plus chiffré qu'à ½% en avril et en mai. Depuis la mi-août, les banques n'ont plus guère payé d'intérêt pour l'argent au jour le jour. Le rendement des placements en francs suisses sur le marché des euro-devises ayant diminué, les grandes banques ont abaissé le taux de l'intérêt versé à Zurich sur les *dépôts à trois mois*. Ce taux a passé, par étapes, de 5¼ à 1½%.

L'*intérêt des bons du Trésor de la Confédération* a été adapté à l'évolution générale des taux lors du renouvellement de ces titres. Le 15 octobre, des taux de 3½%, 3¼% et 3⅞% ont été appliqués aux titres d'une durée de un an, un an et demi et deux ans. Une année auparavant, les titres échus avaient été renouvelés à des taux supérieurs de ½%. Le 31 décembre, les bons placés sur le marché atteignaient 859 millions de francs.

Taux d'intérêt les plus fréquents

	Octobre 1970	Octobre 1971
	en %	
Comptes débiteurs ¹		
Crédits en blanc		
Grandes banques	6 – 6¼	6 – 6¼
Banques locales	5¾–6½	6 – 6½
Crédits gagés		
Banques cantonales	5 – 6¼	5 – 6¼
Grandes banques	5¾–6	5¾–6
Banques locales	5¼–6¼	5½–6¼
Crédits de construction		
Banques cantonales	5¼–6	5½–6¼
Grandes banques	5½–6	5¾–6¼
Banques locales	5½–6¼	5¾–6¼
Hypothèques en premier rang sur constructions d'habitations courantes		
Prêts anciens		
Banques cantonales	4¾–5½	5 – 5¾
Grandes banques	5 – 5¾	5½–6
Banques locales	5 – 5¾	5¼–6¼
Caisses d'épargne	5 – 5½	5¼–5¾
Prêts nouveaux		
Banques cantonales	5 – 6	5¼–5¾
Grandes banques	5¼–6	5¾–6
Banques locales	5½–6¼	5½–6
Caisses d'épargne	5¼–6	5½–6

¹ Aux taux d'intérêt s'est ajoutée une commission inchangée de ½ à 1 % par an.

Les *taux d'intérêt à moyen terme* sont restés longtemps au niveau de l'année précédente. Les grandes banques et les banques cantonales ont d'abord appliqué un taux de 5½% aux *obligations de caisse* de 3 et 4 ans et un taux de 5¾% à celles d'une durée supérieure. En automne, elles ont abaissé deux fois ces taux, qui ont passé finalement à 5 et 5¼%.

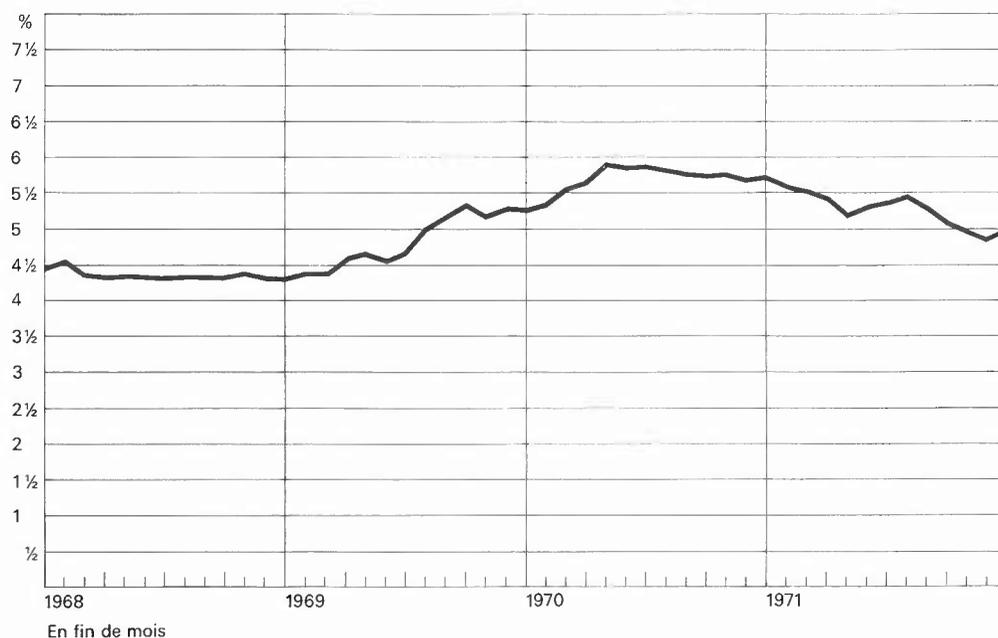
L'intérêt payé pour les dépôts d'épargne qui, les années précédentes, n'avait suivi qu'avec retard la hausse générale des taux a été encore majoré tout d'abord. Les banques cantonales et les banques locales ont accordé à leurs clients un intérêt de 4 à 4½% et les grandes banques ont bonifié un intérêt de 4 à 4¼%. Certains établissements ont annoncé une baisse de taux pour le début de 1972.

Pendant un certain temps, les *intérêts perçus par les banques* ont continué de s'élever. D'après l'enquête menée en octobre par la Banque nationale, une partie des taux était restée au niveau atteint un an auparavant, une autre dépassait ce niveau de ¼%. Les principaux taux figurent au tableau de la page précédente. A la fin de l'année, différentes banques ont annoncé que, à partir du 1^{er} janvier, elles abaisseraient de ¼% certains taux, notamment ceux qui s'appliquent aux crédits en blanc.

Sur le *marché à long terme*, le rendement des *obligations de la Confédération* a passé de 5,70% au début de l'année à 5,27% en avril, pour remonter à 5,45% à la fin du mois de juillet. Au second semestre, la forte demande a entraîné une baisse sensible du rendement, qui était de 4,99% à la fin de l'année. Quant au rendement des obligations cantonales, qui se chiffrait à 5,94% à la fin de l'année précédente, il est descendu à 5,59% à la fin du mois de juin et à 5,17% à la fin du mois de décembre.

La vente de *parts de fonds suisses de placement* a été nettement plus animée que l'année précédente. Durant les trois premiers trimestres, elle s'est chiffrée à 1 536 millions de francs, contre 578 millions au cours de la période correspondante de 1970. Comme les

Rendement moyen des obligations fédérales

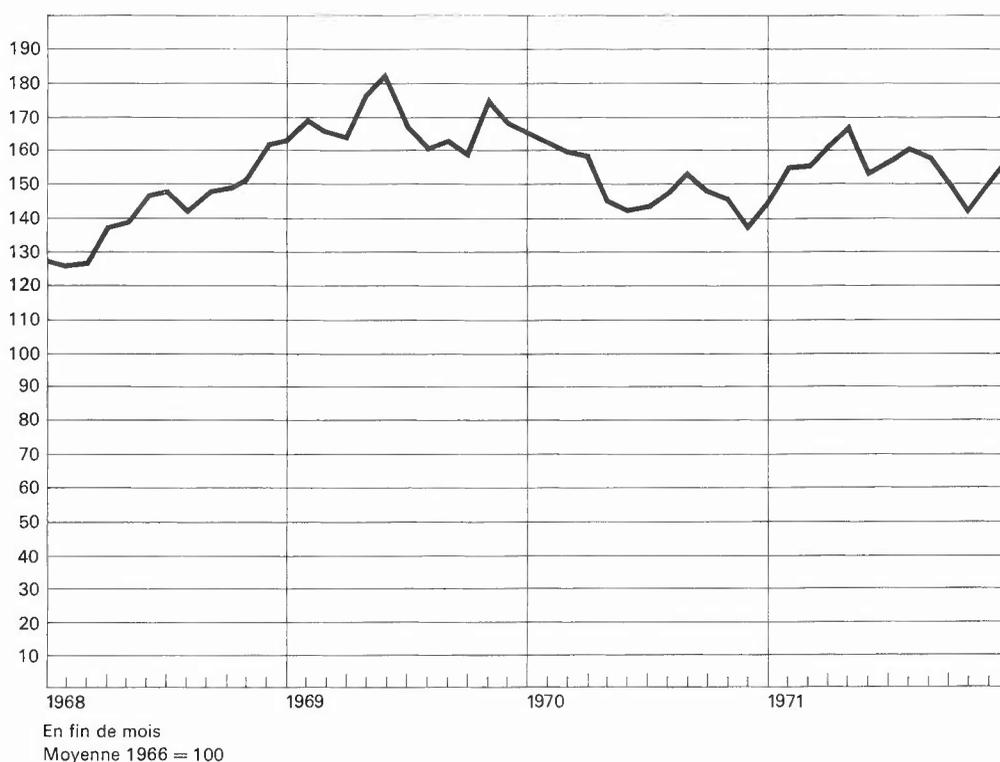


fonds de placement ont racheté des certificats pour un montant de 149 millions de francs, les ventes nettes pendant cette période ont atteint 1387 millions. Les ventes nettes des fonds de placement en titres, en particulier celles des fonds qui effectuent des placements en Suisse et à l'étranger, se sont élevées à 1240 millions de francs, alors que celles des fonds de placement en valeurs immobilières n'ont pas dépassé 154 millions. Les fonds mixtes sont demeurés stationnaires. A la fin du mois de septembre 1971, la fortune des fonds de placement en titres se montait à 5898 millions de francs et celle des fonds immobiliers, à 3390 millions.

Les représentants de *fonds de placement étrangers* ont dû racheter davantage de certificats qu'ils n'ont pu en vendre. Ils ont placé des parts pour un montant de 305 millions de francs et en ont rachetées pour 319 millions.

Les avoirs rapatriés et, sans doute, une partie des fonds étrangers qui ont afflué en Suisse ont provoqué, par la recherche de placements, une reprise de la demande sur les *marchés suisses des actions*. Cependant, la crainte de voir les marges bénéficiaires se réduire et les perspectives incertaines qu'ont ouvertes les événements monétaires internationaux ont eu un effet négatif sur les cours. L'indice des actions calculé par la Banque nationale (moyenne de 1966 = 100) a passé de 143,9 points à la fin de 1970 à 167,9 à la

Indice suisse des actions



mi-avril, atteignant ainsi le niveau le plus élevé de l'année. Il est descendu un peu en mai, vraisemblablement en raison de la réévaluation, mais il est remonté en juin. En août, l'éclatement de la crise monétaire s'est accompagné d'une baisse des cours, suivie d'une hausse légère et passagère. Une nouvelle tendance à la baisse s'est manifestée à la mi-septembre. Jusqu'au début du mois de novembre, l'indice est descendu à 142,3 points. Ensuite, les cours ont progressé jusqu'à la fin de l'année, où l'indice s'est chiffré à 157,4 points, dépassant ainsi de 9,4 % le niveau atteint un an auparavant.

C. Politique de la Banque nationale

Depuis la dernière guerre mondiale, jamais l'histoire monétaire de la Suisse n'a été aussi mouvementée qu'en 1971. Cinq phases se sont succédé, dont les problèmes spécifiques ont déterminé la politique monétaire.

Les efforts visant à tempérer la surchauffe de la conjoncture ont dominé la période qui s'est achevée à la fin du mois d'avril. Dans ce contexte, la Banque nationale et les banques ont décidé de proroger jusqu'au 31 juillet 1972 la limitation de l'expansion du crédit. Toutefois, les afflux de fonds provenant de l'étranger ont réduit progressivement l'efficacité des restrictions monétaires.

La deuxième phase a débuté dans les premiers jours du mois de mai, lorsque la spéculation sur la réévaluation des monnaies fortes a touché le franc suisse toujours davantage. Du 5 au 9 mai, la Banque nationale a suspendu ses achats de devises; le 9 mai, le franc a été réévalué. De nouveaux moyens de lutte contre l'inflation ont été adoptés et les pourparlers avec les banques sur des mesures propres à entraver l'afflux de fonds spéculatifs, qui avaient été engagés près de deux ans auparavant, ont été menés à terme.

La première moitié du mois d'août forme, à elle seule, la troisième phase. Durant cette période, les possesseurs de dollars se sont débarrassés massivement de ces devises, ce qui a entraîné des cessions sans précédent à la Banque nationale.

La quatrième phase a commencé le 15 août, quand les Etats-Unis ont suspendu la convertibilité du dollar en or. La Banque nationale a dû interrompre de nouveau ses achats de devises. Cependant, elle a tenté d'atténuer la pression qui s'exerçait sur le cours du dollar en renforçant les mesures contre les afflux de fonds. Cette situation s'est prolongée jusqu'au 18 décembre.

Ce jour-là est intervenu à Washington un accord qui a marqué le début de la cinquième phase par un retour à des rapports de change fixes, établis sur des bases nouvelles. La dévaluation du dollar et l'élargissement des marges de fluctuation à $\pm 2\frac{1}{4}\%$ ont été les points les plus importants de cet accord.

La politique monétaire durant les quatre premiers mois

Avant la fin de 1970, la Banque nationale avait engagé des pourparlers avec l'Association suisse des banquiers, en vue de *proroger la limitation de l'expansion du crédit* au-delà du 31 juillet 1971. Elle les a poursuivis au début de 1971. Cette prorogation semblait nécessaire en raison de l'expansion de la demande que l'économie subissait encore nettement durant les premiers mois de l'année et qui stimulait la hausse des salaires et des prix. Malgré les efforts déployés par l'institut d'émission pour amener la Confédération à prendre des mesures complémentaires, la limitation de l'expansion du crédit demeurait le seul instrument de quelque importance visant à modérer la surchauffe conjoncturelle. Il

importait de se prononcer au plus vite sur la prorogation envisagée; dans le doute, les banques auraient pu fonder leur politique sur le fait que la convention ne déploierait plus d'effets à partir de la fin du mois de juillet 1971, et accroître sensiblement leurs promesses de crédit bien avant cette échéance.

L'Association suisse des banquiers a répondu favorablement à l'appel de la Banque nationale. Elle désirait toutefois que la prorogation de la limitation du crédit soit accompagnée d'un accroissement de l'expansion autorisée. Au cours des pourparlers, elle a insisté sur ce point, arguant des pressions politiques qui s'exerçaient pour que soit encouragée la construction de logements. Ces pressions s'étaient renforcées en raison de l'efficacité croissante de la limitation au second semestre de 1970. Il semblait pourtant que la capacité de construction serait pleinement utilisée pour un temps assez long et que seul un meilleur équilibre entre l'offre et la demande pourrait modérer la hausse des prix. Il fallait renoncer à une extension des quotes-parts de crédit attribuées aux banques, car les rapatriements de fonds observés depuis le début de 1971 pourraient créer à eux seuls des possibilités de financement excédant la capacité de construction. La Banque nationale considérait que, pour encourager la construction de logements, il convenait d'utiliser selon un ordre de priorité la capacité de production disponible dans ce secteur et qu'il ne servait à rien d'accroître l'expansion du crédit. L'institut d'émission s'est efforcé, non sans succès, d'amener les banques et les compagnies d'assurances à soumettre le financement de la construction à un ordre de priorité. Néanmoins, seule une extension des quotes-parts, peu compatible avec la conjoncture, a permis de proroger la limitation de l'expansion du crédit.

Aux termes de l'accord intervenu au début du mois d'avril, la limitation de l'expansion du crédit a été prorogée jusqu'au 31 juillet 1972. Pour ces douze mois supplémentaires, les banques ont obtenu une augmentation de leur quote-part égale à 0,7% de leurs crédits hypothécaires et à 2% de leurs prêts aux corporations de droit public, qui étaient en cours le 31 janvier 1971. Le montant global de cet accroissement supplémentaire atteignait un demi-milliard de francs en chiffre rond; les banques devaient l'affecter, en tout premier lieu, au financement de la construction de logements à caractère social et de l'infrastructure qu'elle nécessitait.

En 1971, les crédits en Suisse accordés par l'ensemble des banques parties à la convention sont toujours demeurés dans les limites de l'accroissement autorisé. A la fin de l'année, ces établissements avaient utilisé 96% de leur quote-part. L'expansion du crédit s'est chiffrée à 6,8% en 1971. Aux deux dates de référence, soit au 31 janvier et au 31 juillet 1971, les dépassements de quotes-parts étaient peu importants et résultaient de circonstances exceptionnelles.

Depuis le début de l'année, l'afflux de fonds provenant de l'étranger a permis aux banques de se conformer plus aisément à la limitation du crédit. Une partie des fonds rapa-

triés a servi à rembourser des crédits bancaires, offrant ainsi aux banques la possibilité de consentir de nouveaux crédits. L'expansion des emprunts par obligations, qui ont servi en partie à la consolidation de crédits, a eu un effet analogue. En outre, l'octroi de prêts directs, accordés en dehors du système bancaire, s'est intensifié. Des corporations de droit public, en particulier, en ont bénéficié; elles ont donc pu diminuer leur recours aux banques.

L'afflux de fonds persistant risquait de compromettre l'efficacité des restrictions monétaires. Aussi la Banque nationale a-t-elle demandé une nouvelle fois au Conseil fédéral de soumettre au Parlement des mesures propres à limiter la demande sur le marché de la construction, en fixant, notamment, un ordre de priorité.

L'entrée croissante de capitaux atténuait l'efficacité des mesures monétaires dans la lutte contre la surchauffe, qui résultait alors de facteurs intérieurs surtout. Comme la haute conjoncture persistait et que la poussée des salaires et des prix s'accélérait de façon inquiétante, la Direction générale, suivant une suggestion qui lui avait été faite, s'est déclarée prête à entrer en contact avec les associations économiques pour examiner la possibilité de modérer la hausse des coûts, le cas échéant par des *discussions entre partenaires sociaux*. Les premiers entretiens ont eu lieu au mois d'avril. Durant les séances qui ont précédé la réévaluation, le Conseil fédéral a exprimé l'intention de mener lui-même ces discussions.

La réévaluation du franc

La spéculation s'est amplifiée à la fin du mois d'avril et a entraîné des ventes massives de dollars à la Banque nationale. Le matin du 5 mai, la Banque fédérale d'Allemagne a interrompu ses achats de dollars, et les bourses allemandes des devises ont été fermées. La spéculation risquait dès lors de se diriger surtout vers la Suisse. C'est pourquoi, d'entente avec le Conseil fédéral, la Direction générale a estimé qu'il était indiqué de suspendre les achats de dollars jusqu'à la fin de la semaine. Les banques aussi ont interrompu momentanément leurs opérations sur devises.

La République fédérale d'Allemagne ayant décidé de laisser flotter sa monnaie à partir du 10 mai, la spéculation se serait abattue sur notre pays, si le commerce des devises avait repris tel quel à cette date. Sur le plan international, le franc suisse était considéré comme candidat à la réévaluation. Par ailleurs, on devait s'attendre à une intense propagande dans le pays en faveur de celle-ci. Il fallait éviter qu'un accroissement extraordinaire de la masse monétaire ne stimule davantage une économie exposée à de fortes tendances inflationnistes. Pour parer à ces dangers, on pouvait envisager soit de dresser des obstacles devant les fonds étrangers en interdisant, par exemple, leur placement en Suisse ou leur rémunération, soit de libérer les cours de change ou de réévaluer, afin de mettre un terme à la spéculation.

Après un examen approfondi des diverses possibilités, la réévaluation est apparue comme la solution la plus adéquate dans les circonstances du moment. La situation économique de notre pays justifiait pareille mesure, car il était manifeste que, depuis bien des années, nos relations économiques avec l'étranger n'étaient plus équilibrées. L'extraordinaire accroissement de la main-d'œuvre étrangère au cours de la première moitié des années soixante et, ensuite, les tensions extrêmes sur le marché de l'emploi n'étaient pas les moindres signes de ce déséquilibre. Divers indicateurs prouvaient que le franc suisse était sous-évalué.

La réévaluation du mark en automne 1969 avait accentué nettement la sous-évaluation du franc, et l'inflation qui en était résultée avait atteint des proportions encore inconnues. Il était inconcevable de tolérer une nouvelle dévaluation indirecte du franc par rapport au mark, qui aurait renforcé cette tendance. Dans ces circonstances, des mesures telles que la stérilisation de fonds, l'interdiction de verser des intérêts sur les fonds étrangers ou de placer ceux-ci seraient demeurées sans effet. De plus, après que l'efficacité des restrictions monétaires se fut largement estompée, il fallait vaincre la léthargie dans laquelle se trouvait la politique conjoncturelle, et qui avait empêché l'application d'autres moyens de lutte.

Dans ces conditions, une modification de la parité s'imposait, qui contribue à réduire le déséquilibre. L'importance de nos relations financières internationales incitait à ne pas imiter l'exemple allemand en laissant flotter le franc. L'évolution du change, déterminante pour l'industrie d'exportation, aurait pu aisément échapper à notre contrôle.

Après en avoir conféré avec la Direction générale, le Conseil fédéral a donc décidé, le 9 mai 1971, de *réévaluer le franc suisse*. La nouvelle loi sur la monnaie, du 18 décembre 1970, qui était entrée en vigueur le 1^{er} avril 1971, donnait au Conseil fédéral la compétence de modifier la parité. Certes, les autorités responsables se rendaient compte qu'un changement de la parité ne représentait pas une solution idéale puisque la haute conjoncture internationale se trouvait dans une de ses dernières phases, mais les circonstances ne leur laissaient guère de choix.

Le taux de réévaluation devait être assez élevé pour réduire la sous-évaluation du franc. Il ne devait pas seulement désarmer la spéculation, mais aussi modérer les anticipations conjoncturelles que les mesures monétaires n'influençaient presque plus, sans toutefois ébranler la capacité concurrentielle globale de l'économie suisse. A cet égard, il convenait de ne pas oublier que, dans bien des pays, la conjoncture avait dépassé son point culminant et que, dans quelques-uns, des tendances à la récession se manifestaient.

La parité-or du franc a passé de 203,22 mg à 217,59 mg d'or fin, ce qui correspond à une hausse de 7,07 %. Le prix officiel américain de l'or étant de 35 dollars l'once de fin, la parité-dollar du franc s'est inscrite à 4,0841; par rapport à l'ancienne parité de 4,3728, il en

est résulté une réévaluation de 7,07% également. Toutefois, comme le cours du dollar avait fluctué depuis des années aux environs du point inférieur d'intervention de 4,2950, le taux effectif de réévaluation ne s'est monté qu'à 5% en chiffre rond, aussi longtemps que le cours du dollar est demeuré proche de la nouvelle parité-dollar. La Banque nationale a fixé ses nouveaux points d'intervention à 4,16 (cours supérieur de vente) et à 4,01 (cours inférieur d'achat), ce qui correspondait à une marge de fluctuation d'environ $\pm 1,8\%$. Les rapports de change entre le franc suisse et les autres monnaies étrangères résultent, on le sait, de la double relation entre le dollar et les autres monnaies étrangères, d'une part, le franc suisse et le dollar, d'autre part. Comme la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas ont laissé flotter le cours du dollar et que l'Autriche a réévalué, la réévaluation du franc suisse par rapport aux monnaies de ces trois pays est demeurée assez faible.

Jusqu'au 15 août, le taux moyen de réévaluation résultant de l'évolution des cours des monnaies des quinze principaux partenaires commerciaux de la Suisse a fluctué entre 3% et 4¼%. Dans ce calcul, le taux de variation de chaque monnaie a été pondéré d'après l'importance du pays dans nos exportations. Si l'on tient compte de tous nos partenaires commerciaux, le taux de réévaluation s'est chiffré entre 4 et 4½%.

L'économie était à même de supporter ce handicap qui s'est traduit par une tendance, tout d'abord légère, au ralentissement de la conjoncture. Les diverses branches de l'économie d'exportation ne l'ont toutefois pas ressentie de la même façon. L'affaiblissement relatif de notre force concurrentielle a accéléré l'assainissement des structures qui avait commencé sous l'effet de la pénurie de main-d'œuvre et de la hausse des coûts. Il a également suscité de la retenue dans les nouveaux projets d'expansion. Par ailleurs, et ce n'est pas la moindre conséquence, le climat psychologique s'est un peu modifié. L'opposition aux mesures de politique conjoncturelle s'est émoussée et le Parlement a pu adopter, lors de la session de juin, l'arrêté fédéral concernant la stabilisation du marché de la construction que le Conseil fédéral lui avait soumis par un message du 26 mai. Ainsi, l'inefficacité graduelle des restrictions monétaires était compensée, en partie du moins.

Après la réévaluation, la spéculation a cessé. Les cours de change se sont maintenus à un niveau légèrement supérieur à la nouvelle parité, car les disponibilités des banques étaient relativement importantes.

Comme le problème du dollar n'était pas résolu, la Banque nationale était consciente que la situation monétaire internationale demeurait instable et que des afflux massifs de dollars pouvaient encore se produire. La réévaluation semblait cependant limiter les dangers que de tels afflux représentaient pour la politique conjoncturelle.

Le fait que d'autres Etats prenaient des mesures pour se préserver, sous une forme ou sous une autre, des mouvements indésirables de capitaux montrait l'instabilité de la situation. Plus le nombre des pays susceptibles d'accueillir les fonds vagabonds ou d'offrir un

terrain favorable à la spéculation monétaire diminuait, plus il paraissait probable que de tels fonds prendraient le chemin de la Suisse lors de nouveaux troubles monétaires, si notre pays ne s'armait également.

Depuis longtemps, la Banque nationale avait engagé avec les banques des négociations en vue de conclure un accord permettant de stériliser des afflux de fonds indésirables. Ces négociations, qui s'étaient poursuivies au début de 1971, n'avaient conduit à aucun résultat concret. La réévaluation a accru les chances de parvenir à un succès. A la fin du mois de mai, de nouveaux pourparlers ont eu lieu avec les représentants des banques. Ils ont permis de passer, par la suite, une *convention complémentaire* à la convention-cadre du 1^{er} septembre 1969 concernant les avoirs minimaux et l'expansion du crédit. Aux termes de ce nouvel accord, la Banque nationale peut exiger que les banques constituent des avoirs minimaux extraordinaires, qui sont fonction de leurs engagements envers l'étranger; en outre, elle peut interdire ou limiter la rémunération des avoirs étrangers libellés en francs suisses. Contrairement à la convention-cadre, qui ne prévoit qu'une stérilisation partielle des fonds provenant de l'étranger, la convention complémentaire autorise le prélèvement d'avoirs minimaux pouvant se chiffrer à 100% de l'accroissement des engagements envers l'étranger. Le texte définitif de cette convention a été mis au point à la fin du mois de juillet. Les grandes banques, les banques cantonales, les banques et les sociétés financières à caractère bancaire en mains étrangères, ainsi que les banquiers privés et les autres établissements bancaires dont les engagements envers l'étranger atteignaient 20 millions de francs, ont été invités à signer cette convention jusqu'au 20 août.

Au cours des négociations, les trois plus grandes banques ont conclu avec la Banque nationale une *convention transitoire* permettant de prendre des mesures immédiates en cas d'afflux massifs de devises à l'institut d'émission. Elles ont accepté ainsi que la Banque nationale stérilise pendant dix jours, sur un compte spécial, la contre-valeur en francs des dollars qu'elles lui vendraient à partir d'une date déterminée.

Tout en préparant les moyens de s'opposer à de nouveaux afflux de fonds, la Banque nationale s'est efforcée de faciliter le reflux des dollars qui s'étaient accumulés avant la réévaluation. Au mois de mai, elle a ainsi cédé, sur la base de swaps, 250 millions de dollars aux banques. A cet effet, elle a recouru à l'accord de swap conclu avec la Banque de Réserve Fédérale de New York. En outre, elle a informé les banques qu'elle fixait, jusqu'à nouvel avis, le cours d'achat du dollar à 4,06 et non au point inférieur d'intervention de 4,01. Par cette décision, la Banque nationale a réduit le risque de change.

Ces circonstances ont montré qu'il était possible d'abaisser le coût des garanties de change en effectuant des opérations à terme sur devises et de faciliter ainsi le reflux de fonds vers l'étranger. A défaut de compétence légale, la Banque nationale n'avait effectué jusqu'alors de telles transactions qu'avec le concours de la Banque de Réserve Fédérale de

**La politique suivie
lors de la crise
monétaire de la
première quinzaine
du mois d'août**

New York. Or, cet institut n'était pas disposé à se prêter indéfiniment à de telles opérations, dont la réalisation, par ailleurs, était souvent malaisée. C'est pourquoi la Banque nationale a demandé au Conseil fédéral de soumettre au Parlement un texte de loi autorisant l'institut d'émission à faire des opérations à terme sur devises. Le 25 juin, les Chambres ont approuvé un arrêté fédéral urgent, *l'arrêté fédéral autorisant la Banque nationale suisse à faire des opérations à terme sur devises*, d'une durée de cinq ans, qui est entré immédiatement en vigueur. La Banque nationale n'a pas eu l'occasion d'utiliser cette nouvelle compétence en 1971.

Jusqu'à la fin du mois de juillet, l'accroissement des réserves monétaires auquel la Banque nationale avait dû consentir avant la réévaluation s'est résorbé.

Les troubles qui, au début du mois d'août, ont secoué les marchés des changes ont provoqué de nouveau des ventes massives de dollars à la Banque nationale. Durant les deux premières semaines du mois d'août, l'institut d'émission a dû reprendre des dollars pour un montant de 8,7 milliards de francs. Comme la convention complémentaire concernant les avoirs minimaux extraordinaires et la rémunération des fonds étrangers n'était pas encore en vigueur, la Banque nationale a appliqué à l'ensemble des banques, à partir du 9 août, la convention transitoire conclue avec les trois plus grandes banques. Elle a pu bloquer ainsi en compte de stérilisation, pour une période fixée initialement à 10 jours, 5,6 milliards de francs provenant de conversions de dollars.

L'afflux de dollars a soulevé, par ailleurs, le problème de la politique d'intervention à l'intérieur de la marge de fluctuation. Compte tenu de la méfiance qu'inspirait le dollar, il a paru opportun de s'en tenir au cours d'intervention de 4,06 adopté depuis la réévaluation. Les expériences précédentes permettaient de penser que la nervosité aurait encore augmenté et que les cessions de dollars à l'institut d'émission se seraient accrues si l'on avait laissé le cours descendre à 4,01. Le maintien du cours d'intervention à 4,06 a été facilité par l'attitude des Etats-Unis, qui se sont déclarés prêts à étendre sensiblement leur garantie de change contre une dévaluation du dollar.

Depuis un certain temps déjà, la Banque nationale avait recours, pour couvrir une partie des avoirs en dollars contre les pertes découlant d'une dévaluation du dollar, à l'accord de swap conclu avec la Banque de Réserve Fédérale de New York. Cependant, les swaps étaient d'une durée limitée. Dans toute la mesure du possible, la Banque nationale s'efforçait, lors de leur dénouement, de procéder à des conversions de dollars en or et en reconnaissances de dette libellées en francs suisses. Ainsi, au mois de mars, elle avait reçu des autorités monétaires américaines, lors du dénouement d'un swap de 450 millions de dollars, de l'or pour 75 millions de dollars et des reconnaissances de dette libellées en francs suisses pour 250 millions de dollars.

L'accord de swap conclu avec la Banque de Réserve Fédérale de New York prévoyait un montant maximal de 600 millions de dollars, qui était déjà utilisé jusqu'à concurrence de 250 millions. Il était donc nettement insuffisant pour garantir contre les risques de change les dollars accumulés au mois d'août. Les autorités monétaires américaines ont alors accepté de fixer la limite à 1 000 millions de dollars. Cette nouvelle possibilité a été immédiatement et intégralement mise à profit. La Banque nationale a recouru en outre, pour le montant maximal de 600 millions de dollars, à l'accord de swap dollars contre francs conclu entre la BRI et la Banque de Réserve Fédérale. Au total, elle a pu ainsi accroître de 1 350 millions de dollars sa couverture contre les risques de change. De plus, les autorités monétaires américaines ont encore accepté de céder des reconnaissances de dette libellées en francs suisses pour l'équivalent de 333 millions de dollars. Par conséquent, sur les 2 146 millions de dollars que la Banque nationale a dû reprendre durant la première quinzaine du mois d'août, 1,7 milliard en chiffre rond a été garanti contre les pertes de change. La Suisse était de ce fait le pays envers lequel les Etats-Unis avaient les plus importants engagements munis d'une garantie de change. Le montant des swaps se chiffrait à 1 600 millions de dollars et celui des reconnaissances de dette libellées en francs suisses, à 4 278 millions de francs. Ils n'ont plus varié jusqu'à la fin de l'année.

Les mesures prises après la suspension de la convertibilité du dollar en or

Lorsque le président des Etats-Unis a annoncé, le 15 août, la suspension de la convertibilité du dollar, la Banque nationale s'est trouvée dans l'obligation de renoncer immédiatement, d'entente avec le Conseil fédéral, à tout nouvel achat de dollars, pour parer à la spéculation. Comme l'institut d'émission avait cessé ses interventions, une offre excédentaire pouvait faire descendre le cours du dollar au-dessous du point inférieur d'intervention de 4,01.

Il était tout d'abord indispensable d'adopter une réglementation transitoire pour le *change touristique*, particulièrement important à cette saison. Le 16 août, la Banque nationale s'est déclarée prête à racheter au cours de 4,06 les dollars que les touristes remettaient aux banques et aux autres bureaux de change. Elle a donné pour instruction à ces établissements de changer au maximum 30 dollars par client et par jour, sur présentation de la note d'hôtel et moyennant inscription dans le passeport. Peu de temps après, elle a autorisé le change de devises jusqu'à concurrence de 100 francs par personne, sans inscription dans le passeport. Cette réglementation spéciale est demeurée en vigueur pendant deux semaines. Il a été possible de l'abroger le 1^{er} septembre, car le marché des devises s'était adapté à la situation nouvelle. Le total des devises converties par la Banque nationale dans le cadre de cette réglementation a atteint la contre-valeur de 47 millions de francs.

Pour éviter qu'une nouvelle entrée massive de fonds spéculatifs ne provoque une trop forte baisse du cours du dollar, il a fallu prendre des dispositions restreignant les afflux

de capitaux. Comme première mesure, la Banque nationale a mis en vigueur dès le 16 août, en accord avec l'Association suisse des banquiers, la convention complémentaire déjà mentionnée. Elle a immédiatement décidé d'*interdire la rémunération* des fonds en francs suisses que des non-résidents déposaient dans des banques suisses après le 31 juillet 1971. Les versements sur des livrets ne dépassant pas 50 000 francs n'étaient pas soumis à cette interdiction et pouvaient être déduits des avoirs minimaux. Initialement, les dépôts dont la durée contractuelle était égale ou supérieure à 6 mois n'étaient pas non plus assujettis à l'interdiction de payer des intérêts. Après peu de temps, l'Association suisse des banquiers a accepté toutefois que cette interdiction soit étendue à l'ensemble des fonds en francs suisses déposés dans les banques par des non-résidents, sans égard à la durée du dépôt.

La réglementation relative aux *avoirs minimaux* a aussi été mise en vigueur. Ces avoirs minimaux correspondent aux 100% de l'accroissement net de tous les engagements envers l'étranger intervenu depuis le 31 juillet 1971, quelle que soit la monnaie en laquelle ces engagements sont libellés, déduction faite de l'augmentation éventuelle des placements à l'étranger durant la même période. Les banques parties à la convention doivent verser ces avoirs, sur un compte bloqué à la Banque nationale, jusqu'au 25 du mois suivant la période considérée. Pour des raisons techniques, le premier versement ne pouvait s'effectuer avant le 25 septembre; par conséquent, les trois plus grandes banques qui participaient à l'opération de stérilisation ont accepté, à la fin du mois d'août, que les 5,2 milliards de francs qu'elles avaient laissé bloquer restent en compte de stérilisation jusqu'au premier paiement d'avoirs minimaux, soit au-delà de la période de 10 jours prévue initialement.

Bien qu'on se soit attendu à ce que les avoirs minimaux soient inférieurs aux fonds stérilisés en vertu de la convention transitoire, ces avoirs, calculés sur la base des relevés transmis par les banques, se sont avérés étonnamment bas. A la fin du mois de septembre, ils se sont inscrits à 1 767 millions de francs. Les postes déterminants des bilans bancaires ayant varié, les avoirs minimaux ont passé à 516 millions de francs à la fin de l'année. Ce résultat n'avait pu être prévu, parce que seule la convention complémentaire a obligé les banques à fournir des données précises sur les postes déterminants du bilan. Ces chiffres ont fait ressortir que les rapatriements de fonds placés à l'étranger par des résidents avaient pris une part nettement plus importante qu'on ne le pensait à l'afflux de fonds des mois précédents. En outre, ils ont montré que cette mesure n'aurait guère été efficace si elle avait servi de succédané à la réévaluation.

Pour accroître la demande de dollars et soutenir ainsi le cours, la Banque nationale a décidé par ailleurs que, dès le 16 août, les débiteurs étrangers devaient immédiatement *convertir en monnaie étrangère* le produit de leurs emprunts en francs suisses soumis à une

autorisation préalable. Cette règle ne s'appliquait pas aux montants servant au paiement de prestations fournies par la Suisse ou à la consolidation de crédits obtenus en Suisse.

Lorsqu'il est apparu que des banques étrangères essayaient de manipuler le cours du franc suisse à des fins spéculatives par des opérations sur devises, les trois plus grandes banques sont convenues, le 25 août, d'entente avec la Banque nationale, de restreindre la conversion de dollars en francs quand les dollars n'étaient pas manifestement destinés à des transactions commerciales. Elles n'acceptaient plus de convertir en francs immédiatement disponibles que 2 millions de dollars par client et par jour si le cours s'inscrivait à 3,96, et 1 million de dollars s'il descendait à 3,95 ou au-dessous. La contre-valeur des montants qui dépassaient ces limites devait rester bloquée pour une période de trois mois. Les banques ont cessé temporairement d'appliquer ces dispositions lorsque, à la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre, le cours du dollar a faibli sur la plupart des marchés, en prévision d'une dévaluation prochaine de cette monnaie. La suspension des restrictions devait permettre un réajustement du cours du dollar en Suisse également. Les banques ont réintroduit ces mesures par la suite, sans les lier à un cours déterminé du dollar, et en fixant une limite unique de 1 million de dollars.

Afin que la Banque nationale puisse conférer, si nécessaire, force obligatoire générale aux conventions en vigueur ou prendre de nouvelles dispositions pour l'adoption desquelles une convention n'aurait pas été appropriée, un groupe de travail comprenant des représentants du département des finances et de l'institut d'émission a préparé d'autres mesures d'urgence. A la suite de ces travaux, le Conseil fédéral a soumis au Parlement le projet d'un *arrêté fédéral urgent sur la sauvegarde de la monnaie* qui habilite le gouvernement à prendre, en liaison avec la Banque nationale, «les mesures exceptionnelles qu'il juge indispensables et urgentes pour mener une politique monétaire conforme à l'intérêt général du pays, en vue notamment de contenir l'afflux indésirable de capitaux étrangers et de provoquer leur exode». Cet arrêté, approuvé par les Chambres fédérales le 8 octobre, est entré en vigueur à la date de son adoption, mais il n'a pas été nécessaire d'y recourir.

L'accord du 18 décembre fixant de nouveaux rapports de change

Des représentants de la Banque nationale ont assisté régulièrement aux conférences monétaires que le Groupe des Dix a tenues depuis le début du mois de septembre. Comme les discussions portaient sur les problèmes généraux posés par la situation monétaire internationale, qui concernaient autant la Suisse que les autres pays, la Banque nationale a participé aux délibérations au même titre que les membres à part entière. En accord constant avec le Conseil fédéral, elle a soutenu les efforts tendant à rétablir des cours fixes de change et à assainir les rapports de change afin de normaliser la situation monétaire internationale. Elle a confirmé que la Suisse était disposée à contribuer équitablement au réajustement multilatéral des cours de change pour aider les Etats-Unis à surmonter les

difficultés de leur balance des paiements. Les représentants suisses se sont trouvés dans une position favorable, puisque la réévaluation du 9 mai représentait déjà un apport important. Après que les autres pays eurent déclaré qu'ils étaient prêts à supporter la dévaluation du dollar envisagée et que le Japon, l'Allemagne fédérale et les pays du Bénélux eurent accepté en plus de réévaluer leur monnaie, la délégation suisse a pu se prononcer également en faveur de la dévaluation du dollar, à la condition toutefois que le taux de réévaluation du franc par rapport au dollar, calculé sur la base de la parité en vigueur au 1^{er} mai, ne dépasse pas le taux maximal adopté par d'autres pays européens. Cette position s'est tout d'abord heurtée à des exigences légèrement supérieures, mais a finalement reçu l'assentiment général.

Le 20 décembre, le Conseil fédéral a décidé, après avoir conféré avec la Direction générale et en accord avec elle, de *fixer à 3,84 le cours médian du dollar par rapport au franc suisse*. Conformément à la décision du Groupe des Dix d'élargir à $\pm 2\frac{1}{4}\%$ les marges de fluctuation, les points limites d'intervention ont été fixés à 3,9265 et à 3,7535. Calculé sur la base de la parité définie le 9 mai, le taux de réévaluation du franc par rapport au dollar s'élève dès lors à 6,4%. Il est quelque peu inférieur à la dévaluation du dollar par rapport à l'or. Si l'on prend pour base la parité en vigueur avant le 9 mai, la réévaluation atteint 13,9% et dépasse de très peu celle du mark, qui se chiffre à 13,6%. D'autres pays ayant également réévalué leur monnaie par rapport au dollar, la moyenne pondérée des taux de réévaluation du franc suisse par rapport à l'ensemble des monnaies a fléchi légèrement après le réajustement monétaire.

Une adaptation de la parité-or du franc au cours médian n'a pas paru alors indiquée. En effet, le Congrès américain devait encore entériner le changement de la parité-or du dollar.

D. Autorités et direction de la Banque

Les changements suivants se sont produits dans les *autorités de la Banque*:

La seizième période administrative du Conseil de banque, du Comité de banque et des Comités locaux a pris fin le 2 avril 1971, jour de l'Assemblée générale des actionnaires. A cette date, les membres suivants des autorités de la Banque ont renoncé à leur mandat, la plupart ayant atteint la limite d'âge:

Monsieur Heinrich Küng, Bâle, membre du Conseil de banque depuis 1953 et du Comité de banque depuis 1967;

Monsieur Robert Käppeli, Riehen, membre du Conseil de banque depuis 1962 et du Comité de banque depuis 1963;

Monsieur Joseph Ackermann, Fribourg, membre du Conseil de banque depuis 1947;

Monsieur Francesco Antognini, Torre, membre du Conseil de banque depuis 1955;

Monsieur Max Haffter, Frauenfeld, membre du Conseil de banque depuis 1959;

Monsieur Martin Jaeger, Coire, membre du Conseil de banque depuis 1959;

Monsieur Hermann Leuenberger, Zurich, membre du Conseil de banque depuis 1963;

Monsieur Arnold Buser, Wabern, membre du Comité local de Berne depuis 1942 et président depuis 1945;

Monsieur Josef Moser, Lucerne, membre du Comité local de Lucerne depuis 1943 et président depuis 1953;

Monsieur Otto Küderli, Zollikerberg, membre du Comité local de Zurich depuis 1951 et président depuis 1955;

Monsieur Robert Stehli-Pestalozzi, Zurich, membre du Comité local de Zurich depuis 1955 et vice-président depuis 1959;

Monsieur Alois Job, Olten, membre du Comité local d'Aarau depuis 1963 et vice-président depuis 1967.

Nous exprimons aux membres de nos autorités qui se sont retirés nos remerciements pour les précieux services qu'ils ont rendus à l'institut d'émission.

Le renouvellement des autorités de la Banque pour la période administrative 1971/75 a donné lieu aux nominations suivantes:

Conformément à la loi sur la Banque nationale, le Conseil fédéral a constitué en premier lieu la présidence du Conseil de banque. Le 15 mars 1971, il a confirmé Monsieur Brenno Galli, avocat, Bioggio, dans les fonctions de président du Conseil de banque et Monsieur Peter Jäggi, professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, dans celles de vice-président de ce Conseil.

Ensuite, l'Assemblée générale des actionnaires du 2 avril 1971 a désigné les quinze membres du Conseil de banque dont l'élection lui incombe. Elle a renouvelé le mandat des treize membres sortant de charge qui acceptaient une réélection et elle a choisi comme nouveaux membres:

Monsieur Leo Bühler, directeur de la Banque Cantonale de Thurgovie, Weinfelden;
Monsieur Alberto Stefani, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Giornico.

Enfin, le Conseil fédéral a procédé à la nomination des vingt-trois autres membres du Conseil de banque. Il a confirmé dans leurs fonctions les dix-huit membres sortants qui acceptaient d'être réélus et il a choisi comme nouveaux membres:

Monsieur Waldemar Jucker, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Bremgarten près de Berne;

Monsieur Renzo Lardelli, président de l'Union du commerce et de l'industrie des Grisons, Coire;

Monsieur Eduard Leemann, directeur principal de la Banque Centrale Coopérative SA, Bâle;

Monsieur Louis von Planta, vice-président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la CIBA-GEIGY SA, Bâle;

Monsieur Arnold Waeber, président du Conseil d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel.

De son côté, le Conseil de banque a renouvelé le mandat des membres du Comité de banque qui acceptaient une réélection. Il a choisi comme nouveaux membres de ce Comité, en remplacement de Monsieur Robert Käppeli, Riehen, et de Monsieur Heinrich Küng, Bâle, atteints par la limite d'âge:

Monsieur Werner Bühlmann, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum/Horw;

Monsieur Edmund Wyss, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle.

Le Conseil de banque a élu d'autre part les membres des Comités locaux; il a désigné comme nouveaux membres:

Comité local d'Aarau,

Monsieur Heinz Hämmerli, membre de la direction des Chaussures Bally Société anonyme de Fabrication, Schönenwerd. Par la suite, Monsieur Hämmerli est entré à la direction de l'ASUAG, à Bienne; il a donc renoncé à son mandat à la fin du mois de septembre 1971. Ce siège est momentanément vacant.

Comité local de Berne,

Monsieur Peter Gerber, administrateur de l'Etablissement Frienisberg, Frienisberg;

Monsieur Bernard Leimgruber, directeur de la maison Lamelcolor SA, Estavayer-le-Lac (en remplacement de Monsieur Pierre Sieber, décédé en 1970);

Comité local de Lucerne,

Monsieur Franz Stöckli, directeur de l'UFAG, Sursee;

Comité local de Zurich,

Monsieur Luigi Granzoli, président du conseil d'administration et directeur commercial des Filatures Ägeri, Neuägeri;

Monsieur Willy Baumann, de la maison Baumann & Co., fabrique de stores à rouleau et à lamelles, Horgen.

De son côté, le Comité de banque a constitué la présidence et la vice-présidence des Comités locaux. Il a confirmé dans leurs fonctions les anciens titulaires qui n'avaient pas démissionné et il a attribué les sièges devenus vacants.

L'Assemblée générale des actionnaires a réélu les membres et les suppléants de la Commission de contrôle pour la période administrative 1971/72.

Les changements suivants se sont produits dans la *direction de la Banque*:

A la fin du mois de mars 1971, Monsieur Hans Huber, avocat, directeur et suppléant du chef du 1^{er} département, a pris sa retraite pour raison d'âge. Depuis 1949, Monsieur Huber a occupé le poste de juriste-conseil de la Banque. Pendant près de trente ans, il a rendu d'excellents services à l'institut d'émission. Nous tenons à lui réitérer ici nos plus vifs remerciements.

Le Comité de banque a nommé directeur de division au siège de Berne, avec effet au 1^{er} mai 1971,

Monsieur Johann Ammann, collaborateur scientifique de l'administration fédérale.

En outre, il a nommé, avec effet au 1^{er} janvier 1972,

directeur de division:

Monsieur Walter Bretscher, sous-directeur au siège de Berne;

sous-directeurs:

Monsieur Robert Raschle, chef du service de la correspondance au siège de Berne;

Monsieur Emil Maurer, chef de l'agence de Winterthur;

Monsieur Jakob Messmer, chef de l'agence de Bienne.

Comptes annuels

1. Explications générales

2. Compte de profits et pertes pour 1971

3. Bilan arrêté au 31 décembre 1971

Explications générales

En 1971, la Banque nationale a été amenée, par deux fois, à changer la valeur comptable de ses réserves monétaires, à la suite des modifications intervenues dans les rapports de change; il en est résulté des pertes importantes.

La réévaluation que le Conseil fédéral a décidée le 9 mai a provoqué une moins-value des réserves monétaires qui s'est chiffrée à fr. 1 243 514 066,53.

La perte de réévaluation a atteint 689,7 millions de francs sur l'encaisse-or, 354,5 millions sur les réserves de dollars, 1,5 million sur les avoirs libellés en d'autres monnaies et 197,8 millions sur les bons du Trésor américain libellés en francs suisses. Ces bons n'offrent qu'une garantie contre une dévaluation du dollar, non contre une réévaluation du franc suisse.

Pour clôturer normalement son bilan et son compte de profits et pertes, ainsi que pour verser la part des cantons et le dividende, la Banque nationale devait, avant la fin de l'année, résoudre avec la Confédération les problèmes soulevés par la perte de réévaluation. En vertu de l'article 3 de la loi fédérale sur la monnaie du 18 décembre 1970, il appartient à l'Assemblée fédérale de se prononcer sur les bénéfices et les pertes consécutifs aux modifications de parité. Sur proposition du Conseil fédéral, les Chambres ont décidé, le 15 décembre, que la Confédération couvrirait la perte de réévaluation subie par la Banque nationale en lui remettant une reconnaissance de dette ne portant pas intérêt et échéant le 31 décembre 1976. La Banque nationale est tenue d'affecter, dès 1971, le reliquat de son bénéfice à une provision destinée à amortir la dette de la Confédération. Est réputé reliquat le solde du bénéfice après le versement à la réserve légale, les mises en provision que commande une saine gestion, les versements adéquats aux institutions de prévoyance de la Banque, la distribution d'un dividende de 6 pour cent du capital social libéré et le paiement aux cantons d'une indemnité de 80 centimes par habitant. Si cette nouvelle provision et la provision antérieure pour risques monétaires et risques de change s'élèvent, au 31 décembre 1976, à fr. 1 243 514 066,53, la dette de la Confédération sera réputée éteinte. Si ce montant n'est pas atteint à la date fixée, le Conseil fédéral et la Banque nationale s'accorderont sur le règlement du solde de la dette, en tenant compte des tâches monétaires qui incombent à l'institut d'émission. Jusqu'à concurrence de la dette reconnue par la Confédération, le Conseil fédéral est autorisé à remettre à la Banque nationale des bons du Trésor destinés à des opérations d'open-market. Ainsi, l'institut d'émission pourrait, le cas échéant, utiliser la dette de la Confédération pour effectuer sur le marché des prélèvements de fonds servant sa politique monétaire.

La perte de réévaluation aurait été supérieure de 135 millions de francs en chiffre rond, si les réserves de dollars avaient été comptabilisées, comme à l'accoutumée, au prix d'achat officiel, fixé à 4,01, et non à la parité de 4,0841. La Banque nationale avait compté faire cet amortissement au moyen des recettes courantes.

La baisse du cours du dollar après le 15 août et la fixation à 3,84 de son cours médian après le réajustement des monnaies du 20 décembre ont entraîné de nouvelles pertes. Dans le bilan arrêté au 31 décembre 1971, les réserves de dollars figurent au nouveau cours médian. La réduction de 4,0841 à 3,84 du cours auquel les réserves de dollars ont été comptabilisées a nécessité un amortissement de 587,7 millions de francs. Si, comme à l'accoutumée, on avait comptabilisé les dollars au prix d'achat inférieur de 3,7535, ce montant aurait augmenté de 228 millions, atteignant ainsi 815,7 millions de francs.

Les swaps conclus pour se prémunir contre les risques de change se chiffrent à 1,6 milliard de dollars et donnent une créance sur la Banque de Réserve Fédérale de New York, dont le montant dépend du cours du dollar au moment du dénouement de ces opérations, mais qui devrait permettre, au minimum, d'amortir les réserves de dollars au prix d'achat inférieur.

A la fin de décembre, les recettes de l'année couvraient en majeure partie l'amortissement de 587,7 millions de francs. En effet, les recettes réalisées sur la part des avoirs en dollars qui dépasse le montant nécessaire aux opérations courantes de la Banque, ainsi que les recettes provenant des bons du Trésor américain libellés en francs suisses ont été affectées à cet amortissement. Au 31 décembre 1971, la Banque a prélevé le reste de la somme nécessaire à cet amortissement, soit 211 millions de francs, sur la provision pour risques monétaires et risques de change qui figurait jusqu'alors sous «créanciers divers».

Les ventes de titres effectuées par la Banque lui ont valu un bénéfice comptable de 43,5 millions de francs, qu'elle a affecté entièrement à sa provision pour risques monétaires et risques de change.

Dans le compte de profits et pertes, le produit des «opérations sur or et sur devises», principal poste des recettes, a diminué de 12,7 millions en 1971 pour s'inscrire à fr. 77 499 256,95. Ces recettes proviennent des intérêts que la Banque perçoit sur les avoirs en dollars servant à ses opérations courantes, ainsi que du produit des swaps conclus avec les banques aux principales échéances.

Les autres recettes ont baissé de 1,5 million et se chiffrent à 16 millions de francs. Le fléchissement découle de la diminution des revenus provenant de l'escompte d'effets sur la Suisse.

Les frais d'administration, les intérêts bonifiés par la Banque, les frais de confection de billets, les dépenses pour les bâtiments et les amortissements sur le mobilier se sont inscrits, au total, à 67,8 millions de francs. Après le versement de 15 millions de francs aux provisions pour confection de billets et pour risques non assurés, ainsi que de 3 millions de francs aux institutions de prévoyance de la Banque, il reste un bénéfice net de fr. 7 515 826,40.

Dans le bilan arrêté au 31 décembre 1970, les «créanciers divers» englobaient une provision pour risques monétaires et risques de change de fr. 790 509 905,92. La Banque a diminué cette provision de fr. 211 435 030,31 en la débitant du solde nécessaire à l'amortissement des réserves de dollars; par ailleurs, elle l'a augmentée de fr. 43 530 279,75 en la créditant du bénéfice comptable réalisé sur des ventes de titres, et de fr. 42 581 184,27 en y reportant les «autres passifs», qui correspondaient à la part du bénéfice de dévaluation dévolue à la Banque en 1936.

A la suite de ces opérations, la provision pour risques monétaires et risques de change, qui figure séparément au bilan à la suite de l'arrêté fédéral du 15 décembre 1971, se chiffre à fr. 665 186 339,63.

Ces écritures comptables ont réduit le montant des «créanciers divers». Il manque encore fr. 578 327 726,90 pour que la dette contractée par la Confédération en vertu de l'arrêté précité soit amortie.

Compte de profits et pertes

Arrêté au 31 décembre 1971

Dépenses

Frais généraux et d'administration	
Autorités de la Banque	fr. 402 090,35
Personnel	fr. 17 476 307,30
Frais généraux et frais de bureau	fr. 3 094 041,33
Divers	fr. 712 475,61
	<hr/>
	fr. 21 684 914,59
Intérêts pour bons du Trésor de la Confédération	fr. 12 757 706,30
Intérêts versés à la Confédération	fr. 22 527 187,40
Intérêts aux comptes de dépôts	fr. 782 723,38
Dépenses pour les bâtiments de la Banque	fr. 2 529 009,75
Amortissements sur le mobilier	fr. 835 774,45
Frais de confection de billets de banque	fr. 6 710 992,10
Provision pour confection de billets de banque	fr. 10 000 000.—
Provision pour risques non assurés	fr. 5 000 000.—
Attribution aux institutions de prévoyance de la Banque	fr. 3 000 000.—
Bénéfice net	fr. 7 515 826,40
	<hr/>
	fr. 93 344 134,37

Recettes

Produit des opérations en or et en devises	fr.	77 499 256,95
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement	fr.	4 153 832,16
Produit des avances sur nantissement	fr.	779 655,75
Produit des fonds publics appartenant à la Banque	fr.	8 881 972,25
Intérêts sur comptes correspondants en Suisse	fr.	338 373,20
Commissions	fr.	1 351 260,37
Divers	fr.	339 783,69

fr. 93 344 134,37

Passif			
Billets en circulation			fr. 14 309 943 700.—
Comptes de virements			
Comptes de virements des banques,			
du commerce et de l'industrie	fr.	10 701 577 854,94	
Comptes de virements de banques			
étrangères	fr.	393 077 516,89	fr. 11 094 655 371,83
Confédération	fr.		713 693 048,70
Déposants	fr.		30 712 129,21
Accords de paiements et de clearing avec l'étranger	fr.		15 302 570,24
Engagements à terme			
Avoirs minimaux des banques ²	fr.	516 364 000.—	
Rescriptions de stérilisation	fr.	313 100 000.—	fr. 829 464 000.—
Créanciers divers	fr.		97 789 501,30
Chèques en circulation	fr.		2 348 659,27
Dividendes non perçus	fr.		21 640,50
Capital social	fr.		50 000 000.—
Fonds de réserve	fr.		38 000 000.—
Provision pour risques monétaires et risques de change	fr.		665 186 339,63
Provision pour confection de billets de banque	fr.		50 000 000.—
Provision pour risques non assurés	fr.		27 000 000.—
Provision pour bâtiments de la Banque	fr.		35 000 000.—
Provision pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération	fr.		25 000 000.—
Provision pour opérations d'open-market	fr.		23 000 000.—
Bénéfice net	fr.		7 515 826,40
			<u>fr. 28 014 632 787,08</u>

² Selon la convention du 16 août 1971 concernant les avoirs minimaux extraordinaires.

Détail des comptes annuels

Actif du bilan

Encaisse

Solde en caisse au 31 décembre 1970, y compris l'or à l'étranger	fr.	20 215 953 339,98
Entrées au cours de l'année 1971	fr.	38 253 717 355,45
	fr.	<u>58 469 670 695,43</u>
Sorties au cours de l'année 1971	fr.	37 420 306 514,22
Perte sur l'or due à la réévaluation	fr.	689 733 752,05
	fr.	<u>38 110 040 266,27</u>
Solde en caisse au 31 décembre 1971, y compris l'or à l'étranger	fr.	<u>20 359 630 429,16</u>
Détail de l'encaisse au 31 décembre 1971:		
Or	fr.	11 879 381 266,60
Monnaies divisionnaires	fr.	25 250 920,67
Divers	fr.	19 041,89
Total selon bilan	fr.	<u>11 904 651 229,16</u>
plus nos propres billets en caisse	fr.	<u>8 454 979 200.—</u>
Total	fr.	<u>20 359 630 429,16</u>

L'or est porté en compte à fr. 4 595,74 le kilogramme de fin.

Devises

Montant au 31 décembre 1970	fr.	8 441 108 102,06
Entrées en 1971	fr.	150 735 892 220,07
	fr.	<u>159 177 000 322,13</u>
Sorties en 1971	fr.	147 713 741 693,51
Perte de réévaluation en mai sur		
les dollars	fr.	354 471 027,44
les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses ¹	fr.	197 851 037,85
Amortissement des dollars en décembre de 4,0841 à 3,84	fr.	587 656 308,76
	fr.	<u>148 853 720 067,56</u>
Montant au 31 décembre 1971	fr.	<u>10 323 280 254,57</u>

¹ La perte de réévaluation sur les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses a été réglée en dollars.

Bons du Trésor**étrangers****en francs suisses**

En portefeuille au 31 décembre 1970	fr.	1 851 000 000.—
Entrées en 1971	fr.	2 426 980 000.—
En portefeuille au 31 décembre 1971	fr.	<u>4 277 980 000.—</u>

Escompte*Effets sur la Suisse*

En portefeuille au 31 décembre 1970	507 effets représentant	fr.	306 626 545,95
Escomptés au cours de l'année 1971	2197 effets représentant	fr.	1 454 230 659,25
	2704 effets représentant	fr.	1 760 857 205,20
Encaissés au cours de l'année 1971	2295 effets représentant	fr.	1 682 727 240,70
En portefeuille au 31 décembre 1971	409 effets représentant	fr.	<u>78 129 964,50</u>

Bons du Trésor de la Confédération

En portefeuille au 31 décembre 1970	fr.	71 000 000.—
Escomptés au cours de l'année 1971 :		
remis par la Confédération	fr.	—.—
remis par le marché	fr.	<u>140 000 000.—</u>
	fr.	211 000 000.—
Encaissés au cours de l'année 1971	fr.	211 000 000.—
En portefeuille au 31 décembre 1971	fr.	<u>—.—</u>

Obligations

En portefeuille au 31 décembre 1970	fr.	21 335 648,70
Escomptées au cours de l'année 1971	fr.	16 943 567,15
	fr.	<u>38 279 215,85</u>
Encaissées au cours de l'année 1971	fr.	35 887 744,30
En portefeuille au 31 décembre 1971	fr.	<u>2 391 471,55</u>

Avances sur nantissement	Montant des avances au 31 décembre 1970	fr.	223 454 217,35
	Avances accordées durant l'année 1971	fr.	912 857 527,85
			<u>fr. 1 136 311 745,20</u>
	Avances remboursées durant l'année 1971	fr.	1 107 850 659,35
	Montant des avances au 31 décembre 1971	fr.	<u>28 461 085,85</u>

Le nombre des comptes d'avances sur nantissement s'élevait à 48 le 31 décembre 1971.

Le montant des obligations de la Confédération, des créances inscrites dans le livre de la dette de la Confédération, des obligations des cantons et des communes, ainsi que des banques cantonales au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, remises en nantissement, représentait, le 31 décembre 1971, 51 % de la somme totale des gages.

Fonds publics appartenant à la Banque	En portefeuille au 31 décembre 1970	fr.	156 000 376.—
	Sorties en 1971	fr.	188 696 904,75
	moins bénéfice comptable	fr.	<u>43 530 279,75</u>
	En portefeuille au 31 décembre 1971	fr.	<u>10 833 751.—</u>

Comptes des correspondants en Suisse	Avoir de la Banque au 31 décembre 1970	fr.	82 803 053,67
	En 1971, de la part des correspondants, la Banque a été créditée de	fr.	<u>14 391 360 974,23</u>
		fr.	<u>14 474 164 027,90</u>
	En 1971, de la part des correspondants, la Banque a été débitée de	fr.	<u>14 401 746 679,54</u>
	Avoir de la Banque au 31 décembre 1971	fr.	<u>72 417 348,36</u>

Au 31 décembre 1971, le réseau des correspondants en Suisse de la Banque s'étendait à 378 places bancables et 172 places auxiliaires. Le nombre des mandats de correspondants s'élevait à 494.

Comptes des correspondants à l'étranger	Montant au 31 décembre 1970	fr.	25 450 566,39
	Entrées en 1971	fr.	<u>2 707 938 676,11</u>
		fr.	<u>2 733 389 242,50</u>
	Sorties en 1971	fr.	2 709 091 476,19
	Perte de réévaluation en mai	fr.	<u>1 458 249,19</u>
	Montant au 31 décembre 1971	fr.	<u>22 839 517,12</u>

Encaissement

La Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1971 :

34 821 chèques et effets pour fr. 1 734 884 086,38 sur des maisons faisant partie d'une
chambre de compensation,

25 038 chèques et effets pour fr. 515 583 983,93 sur d'autres tirés,

59 859 chèques et effets pour fr. 2 250 468 070,31 au total.

**Comptes de chèques
postaux**

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1970 . . fr. 4 050 632,85

En 1971, les comptes de chèques postaux ont été crédités de . . fr. 59 308 971 450,19

fr. 59 313 022 083,04

En 1971, les comptes de chèques postaux ont été débités de . . fr. 59 309 435 595,37

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1971 . . fr. 3 586 487,67

Le mouvement entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques
postaux s'est développé comme il suit durant l'exercice:

18 279 virements de la Banque nationale à l'Administration des
postes fr. 3 430 175 430,22

33 106 virements de l'Administration des postes à la Banque
nationale fr. 33 507 306 903,79

Total fr. 36 937 482 334,01

**Immeubles et mobilier
de la Banque**

Immeubles

Au 31 décembre 1971, la valeur en compte des bâtiments atteignait fr. 1 500 000.—
comme en 1970.

L'assurance contre l'incendie s'élevait à fr. 51 677 200.—.

Les dépenses pour rénovation et entretien des immeubles, installations nouvelles, éclairage, chauffage, garde et nettoyage des locaux se sont élevées à fr. 2 962 171,45

Après déduction du produit des locations dans les bâtiments de la Banque, soit fr. 433 161,70

il reste un excédent de dépenses de fr. 2 529 009,75

Mobilier

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1970 pour une valeur de fr. 1.—

Les achats faits en 1971 pour le montant de fr. 835 774,45 ont été entièrement amortis.

Le solde au 31 décembre 1971 est ainsi ramené à fr. 1.—

Passif du bilan

Emission et couverture des billets

(voir annexes n^{os} 1 et 2)

La circulation des billets de la Banque nationale se montait:

au 31 décembre 1970 à	fr. 13 105 973 835
au 31 décembre 1971 à	fr. 14 309 943 700
Augmentation	<u>fr. 1 203 969 865</u>

La circulation des billets s'est élevée en moyenne à fr. 12 663 779 805; elle a atteint au maximum (le 23 décembre) fr. 14 866 956 180 et au minimum (le 18 février) fr. 11 617 894 200.

Durant l'exercice, la Banque a retiré pour les détruire 45 466 900 billets rappelés ou détériorés d'une valeur nominale de fr. 3 407 050 000, qui ont été remplacés par des coupures neuves.

Des billets de la Banque nationale suisse rappelés, n'étaient pas encore rentrés au 31 décembre 1971:

billets de 1 000 francs, au verso « Fonderie »	fr. 18 417 000
billets de 500 francs, au verso « Brodeuses »	fr. 4 841 500
billets de 100 francs, au verso « Faucheur »	fr. 18 959 800
billets de 50 francs, au verso « Bûcheron »	fr. 6 666 550
billets de 20 francs, au recto « Tête de Pestalozzi »	fr. 7 183 780
Total	<u>fr. 56 068 630</u>

La Banque nationale est tenue d'échanger à leur valeur nominale les billets de 1 000, 500, 100 et 50 francs mentionnés ci-dessus jusqu'au 30 septembre 1978, les billets de 20 francs du type Pestalozzi jusqu'au 31 mars 1976.

Couverture des billets au 31 décembre 1971:

Or	fr. 11 879 381 267
Autres actifs pouvant servir de couverture:	
Devises	fr. 10 323 280 254
Bons du Trésor étrangers en francs suisses	fr. 4 277 980 000
Portefeuille suisse	fr. 80 521 436
Avances sur nantissement	fr. 28 461 086
Titres	<u>fr. 6 368 250</u>
Couverture totale des billets	<u>fr. 26 595 992 293</u>

La couverture-or de la circulation des billets s'est élevée au maximum à 102,05% (le 15 mars), au minimum à 79,90% (le 23 décembre). La couverture-or de la circulation

des billets et des engagements à vue a atteint au maximum 74,35 % (le 23 février), au minimum 45,40 % (le 31 décembre).

Service des virements
(voir annexe n° 3)

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1970	fr.	7 957 910 236,15
En 1971, les écritures se sont élevées au crédit à	fr.	2 164 726 776 757,64
		<u>fr. 2 172 684 686 993,79</u>
En 1971, les écritures se sont élevées au débit à	fr.	2 161 590 031 621,96
Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1971	fr.	<u>11 094 655 371,83</u>

En 1971, le 99,40 % du mouvement total a été réglé sans espèces, par virements dans les livres de la Banque.

Sur le montant total des virements, soit 7 018 341 postes représentant fr. 4 326 316 808 379,60 les opérations de clearing bancaire passées par les comptes de virements de la Banque nationale se sont élevées à 6 252 342 postes représentant fr. 3 745 425 620 025,46 dont 5 909 202 postes représentant fr. 1 041 472 965 395,14 ont été compensés par les comptes de clearing bancaire tenus à la Banque nationale.

Le 31 décembre 1971, le nombre des comptes de virements s'élevait à 1451.

Comptes de la Confédération

Service des versements et paiements

Montant des avoirs de la Confédération au 31 décembre 1970 .	fr.	405 330 369,65
En 1971, les écritures se sont élevées au crédit à	fr.	56 525 729 886,23
		<u>fr. 56 931 060 255,88</u>
En 1971, les écritures se sont élevées au débit à	fr.	56 217 367 207,18
Montant des avoirs de la Confédération au 31 décembre 1971 .	fr.	<u>713 693 048,70</u>

Le mouvement total se répartit

comme il suit:	Crédits	Débits
Caisse d'Etat fédérale	fr. 15 816 326 268,51	fr. 15 424 602 088,99
Entreprise des PTT	fr. 37 094 553 287,49	fr. 37 094 504 733,70
Chemins de fer fédéraux	fr. 3 124 456 597,96	fr. 3 125 127 340,47
Autres administrations	fr. 490 393 732,27	fr. 573 133 044,02
Total	<u>fr. 56 525 729 886,23</u>	<u>fr. 56 217 367 207,18</u>

Comptes de dépôt	Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1970	fr. 28 493 255,87
	En 1971, les écritures se sont élevées au crédit à	fr. 2 297 925 418,31
		<u>fr. 2 326 418 674,18</u>
	En 1971, les écritures se sont élevées au débit à	fr. 2 295 706 544,97
	<u>fr. 30 712 129,21</u>	
Accords de paiements et de clearing avec l'étranger	Les comptes des accords de paiements et de clearing accusaient au 31 décembre 1970 des avoirs de tiers se montant à	fr. 18 342 669,63
	En 1971, les écritures sur ces comptes se sont élevées au crédit à	fr. 2 067 207 330,74
		<u>fr. 2 085 550 000,37</u>
	En 1971, les écritures sur ces comptes se sont élevées au débit à	fr. 2 070 247 430,13
	Solde des comptes au 31 décembre 1971	<u>fr. 15 302 570,24</u>
Engagements à terme <i>Avoirs minimaux des banques¹</i>	En 1971, le compte a été crédité, par le débit des comptes de virements, de	fr. 2 300 171 000.—
	Il a été débité du montant des avoirs restitués aux banques, soit	fr. 1 783 807 000.—
	Solde du compte au 31 décembre 1971	<u>fr. 516 364 000.—</u>
<i>Rescriptions de stérilisation</i>	Solde au 31 décembre 1970	fr. 201 700 000.—
	En 1971, le compte a été crédité, par le débit des comptes de virements de banques, de	fr. 150 400 000.—
		<u>fr. 352 100 000.—</u>
	Il a été débité par le crédit des comptes de virements des banques, de	fr. 39 000 000.—
	Solde du compte au 31 décembre 1971	<u>fr. 313 100 000.—</u>
	Les rescriptions de stérilisation résultent du placement dans des banques, le 1 ^{er} octobre 1960, de bons du Trésor destinés à réduire la liquidité du marché.	
<i>Compte spécial PTT</i>	Solde au 31 décembre 1970	fr. 200 000 000.—
	En 1971, le compte a été débité, par le crédit du compte de virements des PTT, de	fr. 200 000 000.—
	Solde au 31 décembre 1971	<u>fr. —.—</u>

¹ Selon la convention du 16 août 1971 concernant les avoirs minimaux extraordinaires.

Chèques en circulation	Tirages sur la Banque, en circulation au	
	31 décembre 1970	173 chèques représentant fr. 1 428 659,48
	En 1971, le compte a été crédité de .	6 752 chèques représentant fr. 1 152 219 044,36
		<u>6 925 chèques représentant fr. 1 153 647 703,84</u>
	En 1971, le compte a été débité de .	6 811 chèques représentant fr. 1 151 299 044,57
	Restaient en circulation au 31 décembre 1971	<u>114 chèques représentant fr. 2 348 659,27</u>

**Fonds propres
de la Banque**
Capital social

Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— chacune, dont le 50 % versé, soit fr. 250.— par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, pendant l'année, le transfert de 1864 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1971 entre:

1884 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1168 actionnaires particuliers possédant chacun	2 actions
1068 actionnaires particuliers possédant chacun de	3 à 5 actions
566 actionnaires particuliers possédant chacun de	6 à 10 actions
333 actionnaires particuliers possédant chacun de	11 à 25 actions
149 actionnaires particuliers possédant chacun de	26 à 50 actions
59 actionnaires particuliers possédant chacun de	51 à 100 actions
25 actionnaires particuliers possédant chacun de	101 à 200 actions
15 actionnaires particuliers possédant chacun plus de	200 actions
<u>5267 actionnaires particuliers possédant ensemble</u>	<u>41 736 actions</u>
24 cantons et demi-cantons possédant ensemble	38 741 actions
28 banques cantonales possédant ensemble	16 877 actions
52 autres collectivités et établissements de droit public possédant ensemble	2 646 actions
<u>5371 actionnaires possédant ensemble</u>	<u>100 000 actions</u>

Le 58,26% du capital social appartient aux cantons, aux banques cantonales, ainsi qu'à d'autres collectivités et établissements de droit public, et le 41,74% à des actionnaires particuliers.

Fonds de réserve

Selon décision de l'Assemblée générale du 2 avril 1971, le fonds de réserve s'élève à	fr. 38 000 000.—
Après attribution de	fr. 1 000 000.—
prélevés sur le bénéfice net de 1971, le fonds de réserve s'élèvera à .	<u>fr. 39 000 000.—</u>

Provisions

<i>Confection de billets de banque</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1970	fr. 40 000 000.—
	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 10 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 50 000 000.—</u>
<i>Risques non assurés</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1970	fr. 22 000 000.—
	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 5 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 27 000 000.—</u>
<i>Risques monétaires et risques de change</i>	Report d'«autres passifs» (reliquat du bénéfice de dévaluation réalisé en 1936)	fr. 42 581 184,27
	Report de la provision pour risques monétaires et risques de change comptabilisée jusqu'alors sous «créanciers divers».	fr. 790 509 905,92
	Bénéfice comptable sur vente et remboursement de titres	fr. 43 530 279,75
		<u>fr. 876 621 369,94</u>
	Prélèvement pour amortissement des dollars de 4,0841 à 3,84	fr. 587 656 308,76
	déduction de l'amortissement réalisé au moyen des recettes courantes	<u>fr. 376 221 278,45</u>
Montant de la provision au 31 décembre 1971	<u>fr. 665 186 339,63</u>	

Services rendus à la Confédération

Livre de la dette de la Confédération

Conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette fonction au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1970:

601 créances, d'un montant total de fr. 930 775 000.—

Augmentation au cours de l'année 1971:

Souscriptions de créances inscrites lors d'émissions d'emprunts . fr. 65 303 000.—

fr. 996 078 000.—

Diminution au cours de l'année 1971:

Remboursements fr. 150 931 000.—

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1971:

553 créances, d'un montant total de fr. 845 147 000.—

En 1971, 67 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour un montant total de fr. 67 392 000.—

En 1971, les intérêts bonifiés aux créances inscrites (810 bordereaux) se sont élevés à fr. 20 998 021,55

En 1971, le livre de la dette de la Confédération n'a pas été ouvert pour la transformation d'obligations en créances inscrites.

Gestion de titres

Aux termes de l'article 15, 1^{er} alinéa, de la loi qui la régit, la Banque est tenue de recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération et à ses entreprises, ainsi que les valeurs placées sous l'administration de la Confédération.

Au 31 décembre 1971, la Banque avait en dépôt pour la garde et

la gestion des titres pour fr. 1 206 162 711.—

**Paiement de titres
et coupons**

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1971, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et les coupons échus suivants:

Titres remboursables	4 111 unités représentant	fr. 8 983 500.—
Coupons	<u>244 290 unités représentant</u>	<u>fr. 22 445 885,75</u>
Total	<u>248 401 unités représentant</u>	<u>fr. 31 429 385,75</u>

Répartition du bénéfice net

Conformément à l'article 27 de la loi sur la Banque nationale du 23 décembre 1953, un premier prélèvement est fait sur le bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes en faveur du fonds de réserve; ce prélèvement ne doit pas dépasser 2% du capital social, soit 1 million de francs.

Peut être payé ensuite un dividende qui ne dépassera pas 6% du capital social versé, soit fr. 1 500 000.— au maximum.

L'excédent doit être bonifié à la Caisse d'Etat fédérale en vue du versement aux cantons d'une indemnité de 80 centimes au maximum par tête de population. Calculé sur cette base, le montant nécessaire s'élèverait au 31 décembre 1971 à fr. 5 015 826,40.

Résolutions

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1971.
2. L'Assemblée donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice net de fr. 7 515 826,40 accusé par le compte de profits et pertes sera réparti comme il suit:

attribution au fonds de réserve	fr. 1 000 000.—
paiement d'un dividende de 6%	fr. 1 500 000.—
versement à la Caisse d'Etat fédérale	fr. 5 015 826,40
	<u>fr. 7 515 826,40</u>

Arrivés au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au chef du Département fédéral des finances et des douanes, Monsieur N. Celio, président de la Confédération, pour l'appui précieux qu'il n'a cessé de nous apporter. Nous remercions nos correspondants et tous les milieux bancaires, commerciaux, industriels et agricoles pour le généreux concours qu'ils nous ont accordé. Le dévouement dont a fait preuve notre personnel dans l'accomplissement de son devoir mérite aussi toute notre reconnaissance.

Zurich, le 24 février 1972

Au nom de la Direction générale
de la Banque nationale suisse:

Le président, *Stopper*

Le secrétaire général, *Läng*

Le Comité de banque de la Banque nationale suisse

a pris connaissance, dans sa séance du 10 mars 1972, du présent rapport sur l'exercice 1971 et l'a approuvé. Conformément aux articles 43, 1^{er} alinéa, chiffre 4, et 49, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes:

Le Comité

propose

au Conseil de banque d'arrêter:

1. Le rapport sur l'exercice 1971 ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1971 sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.
2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées à la page 74 du rapport.

Berne, le 10 mars 1972

Au nom du Comité de banque
de la Banque nationale suisse:

Le président du Conseil de banque, *Galli*

Le secrétaire, *Delémont*

Rapport présenté à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse par la Commission de contrôle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au cours de l'année dernière, votre Commission de contrôle a procédé à des révisions dans toutes les succursales de la Banque, ainsi que dans les agences de Bienne, de La Chaux-de-Fonds et de Winterthour, et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission ayant tout trouvé exact, elle déclare que le compte de profits et pertes pour 1971 et le bilan au 31 décembre 1971, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des sièges, des succursales et des propres agences sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Nous vous proposons d'approuver le bilan au 31 décembre 1971, qui se monte à fr. 28 014 632 787,08, le compte de profits et pertes pour 1971, qui se solde par un bénéfice de fr. 7 515 826,40, et la répartition de ce bénéfice net suivant les propositions du Conseil de banque.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 18 février 1972

La Commission de contrôle,
Villiger
Cornaz
Iten

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'article 25, alinéa 3, et de l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi fédérale du 23 décembre 1953 sur la Banque nationale suisse;

vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'article 51, alinéa 2, de ladite loi, daté du 18 février 1972;

sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

décide:

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1971 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 12 avril 1972

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, *Celio*

Le chancelier de la Confédération, *Huber*

A l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 24 mars 1972, sur la proposition du Comité de banque, le rapport présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1971, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 51, alinéa 2, de la loi sur la Banque nationale, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 18 février 1972. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'article 25, alinéa 3, de ladite loi, a eu lieu le 12 avril 1972.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 74.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 13 avril 1972

Au nom du Conseil de banque
de la Banque nationale suisse:

Le président du Conseil de banque, *Galli*
Un membre de la Direction générale, *Stopper*

Annexes

Situations périodiques

Annexe n° 1

Actif

1971	Encaisse- or	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Portefeuille effets sur la Suisse		Avances sur nantis- sement	Fonds publics <i>Total</i>	Correspondants		Autres postes de l'actif	Total de l'actif	Perte de rééva- luation
				<i>Effets de change</i>	<i>Bons du Trésor de la Confé- dération</i>			<i>en Suisse</i>	<i>à l'étran- ger</i>			
<i>En 1000 francs</i>												
Jan. 7	11 820 693	5 134 738	1 851 000	146 456	31 000	10 277	156 000	11 982	34 729	68 125	19 265 000	—
15	11 820 905	4 248 212	1 851 000	132 751	—	6 664	156 000	7 542	31 216	69 050	18 323 340	—
22	11 820 905	4 240 312	1 851 000	130 401	—	3 661	156 000	13 166	29 501	64 016	18 308 962	—
29	11 820 905	4 202 485	1 851 000	323 510	—	99 589	156 000	28 648	22 668	74 545	18 579 350	—
Fév. 5	11 820 215	3 556 330	1 851 000	123 667	—	8 340	156 000	20 188	25 573	73 470	17 634 783	—
15	11 820 215	3 523 590	1 851 000	121 513	—	3 940	156 000	34 554	26 148	70 395	17 607 355	—
23	11 820 215	3 507 113	1 851 000	121 981	—	13 771	156 000	30 762	27 741	82 989	17 611 572	—
26	11 820 215	4 142 323	1 851 000	220 228	43 000	111 320	156 000	26 856	24 682	77 797	18 473 421	—
Mars 5	11 819 499	4 127 926	1 851 000	116 634	—	11 340	156 000	34 001	25 777	75 905	18 218 082	—
15	12 144 073	2 720 306	2 926 000	113 397	—	4 007	156 000	25 293	23 723	73 934	18 186 733	—
23	12 144 073	2 845 306	2 926 000	112 851	—	4 895	156 000	30 749	27 416	81 352	18 328 642	—
31	12 144 073	4 858 585	2 926 000	531 874	51 000	184 907	156 000	75 843	23 762	85 285	21 037 329	—
Avril 7	12 144 073	4 815 596	2 926 000	115 722	—	8 904	156 000	28 920	36 627	87 454	20 319 296	—
15	12 144 073	4 358 855	2 926 000	112 614	—	5 090	156 000	37 531	41 379	99 671	19 881 213	—
23	12 144 073	4 337 924	2 926 000	110 012	—	4 022	156 000	15 954	26 995	102 855	19 823 835	—
30	12 144 073	4 320 172	2 926 000	110 266	—	19 520	149 739	44 010	28 213	106 037	19 848 030	—
Mai 7	12 144 073	7 357 642	2 926 000	108 595	—	12 739	149 739	30 882	33 542	115 980	22 879 192	—
14	11 454 339	6 854 973	2 926 000	108 386	—	7 388	149 739	24 622	20 630	67 913	21 613 990	1 243 514
21	11 454 339	5 558 046	2 926 000	106 926	—	4 320	149 739	26 707	41 157	72 486	20 339 720	1 243 514
28	11 454 339	4 534 115	2 926 000	97 259	—	6 722	149 739	54 929	24 304	79 046	19 326 453	1 243 514
Juin 7	11 454 339	4 150 808	2 926 000	92 160	—	10 762	149 739	37 794	24 621	74 478	18 920 701	1 243 514
15	11 658 544	3 929 999	2 926 000	91 216	—	5 549	149 739	30 608	29 561	74 197	18 895 413	1 243 514
23	11 658 544	3 921 070	2 926 000	80 795	—	4 344	149 739	33 980	34 118	68 967	18 877 557	1 243 514
30	11 669 254	6 145 547	2 926 000	332 758	46 000	73 192	149 739	85 355	19 717	77 556	21 525 118	1 243 514
Juillet 7	11 675 015	3 654 281	2 926 000	83 200	—	10 276	149 739	32 252	28 213	81 435	18 640 411	1 243 514
15	11 675 176	3 640 579	2 926 000	78 970	—	5 791	149 739	31 646	37 223	84 239	18 629 363	1 243 514
23	11 879 381	3 409 744	2 926 000	76 677	—	4 473	149 739	26 074	21 615	87 551	18 581 254	1 243 514
30	11 879 381	3 369 648	2 926 000	200 112	—	8 910	149 739	50 792	20 827	91 810	18 697 219	1 243 514
Août 6	11 879 381	3 668 911	2 926 000	79 276	—	2 523	149 739	16 549	23 303	90 944	18 836 626	1 243 514
13	11 879 381	12 058 416	2 926 000	79 866	—	2 337	149 739	20 990	21 668	87 972	27 226 369	1 243 514
23	11 879 381	12 079 151	2 926 000	78 104	—	2 180	149 739	14 101	24 384	93 617	27 246 657	1 243 514
31	11 879 381	10 695 879	4 277 980	79 991	—	3 696	149 739	61 786	22 466	94 582	27 265 500	1 243 514
Sept. 7	11 879 381	10 672 984	4 277 980	80 959	—	4 087	149 739	2 444	24 822	98 003	27 190 399	1 243 514
15	11 879 381	10 635 788	4 277 980	79 934	—	1 716	149 739	21 477	22 781	88 160	27 156 956	1 243 514
23	11 879 381	10 611 985	4 277 980	77 861	—	1 741	149 739	34 751	37 847	85 051	27 156 336	1 243 514
30	11 879 381	10 568 930	4 277 980	80 761	—	3 702	149 739	67 045	21 842	97 630	27 147 010	1 243 514
Oct. 7	11 879 381	10 546 536	4 277 980	80 910	—	1 399	149 739	27 728	42 856	100 775	27 107 304	1 243 514
15	11 879 381	10 527 649	4 277 980	80 822	—	716	122 026	16 001	24 645	101 049	27 030 269	1 243 514
22	11 879 381	10 504 296	4 277 980	79 029	—	1 278	100 126	21 094	20 989	108 840	26 993 013	1 243 514
29	11 879 381	10 479 596	4 277 980	79 885	—	7 581	78 451	46 718	22 159	100 735	26 972 486	1 243 514
Nov. 5	11 879 381	10 480 421	4 277 980	80 778	—	5 670	65 878	39 867	25 684	105 025	26 960 684	1 243 514
15	11 879 381	10 480 523	4 277 980	79 695	—	2 226	49 565	26 377	19 563	91 192	26 906 502	1 243 514
23	11 879 381	10 478 297	4 277 980	77 361	—	4 741	35 716	33 853	21 007	108 054	26 916 390	1 243 514
30	11 879 381	10 477 138	4 277 980	79 761	—	8 371	23 336	63 706	37 479	92 433	26 939 585	1 243 514
Déc. 7	11 879 381	10 484 075	4 277 980	79 256	—	6 937	16 903	52 372	29 761	96 489	26 923 154	1 243 514
15	11 879 381	10 432 463	4 277 980	79 811	—	6 714	12 680	64 614	22 620	57 452	26 833 715	1 243 514
23	11 879 381	10 374 202	4 277 980	79 153	—	11 777	11 209	75 433	21 991	59 638	28 034 278 ¹	—
31	11 879 381	10 323 280	4 277 980	80 521	—	28 461	10 834	72 417	22 839	50 406	27 989 633 ¹	—

¹ Y compris la reconnaissance de dette de la Confédération qui, selon l'arrêté fédéral du 15 décembre 1971, se chiffre à fr. 1.243.514.

Passif

Fonds propres	Billets en circulation	Engagements à vue			Engagements à terme			Autres postes du passif	Total du passif
		<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Autres engagements à vue</i>	<i>Total</i>	<i>Avoirs minimaux des banques²</i>	<i>Rescriptions de stérilisation</i>	<i>Compte spécial PTT</i>		
<i>En 1000 francs</i>									
62 000	12 517 056	4 046 570	1 020 368	5 066 938	—	313 100	200 000	1 105 906	19 265 000
62 000	12 028 843	4 113 607	498 593	4 612 200	—	313 100	200 000	1 107 197	18 323 340
62 000	12 128 510	4 193 721	298 114	4 491 835	—	313 100	200 000	1 113 517	18 308 962
62 000	12 331 968	4 001 278	540 734	4 542 012	—	313 100	200 000	1 130 270	18 579 350
62 000	11 941 721	3 180 184	807 375	3 987 559	—	313 100	200 000	1 130 403	17 634 783
62 000	11 677 338	3 734 172	490 159	4 224 331	—	313 100	200 000	1 130 586	17 607 355
62 000	11 857 440	3 592 624	447 930	4 040 554	—	313 100	200 000	1 138 478	17 611 572
62 000	12 492 751	3 826 149	431 147	4 257 296	—	313 100	200 000	1 148 274	18 473 421
62 000	12 161 104	3 684 999	650 396	4 335 395	—	313 100	200 000	1 146 483	18 218 082
62 000	11 900 540	4 165 041	385 065	4 550 106	—	313 100	200 000	1 160 987	18 186 733
62 000	12 074 907	4 184 903	338 370	4 523 273	—	313 100	200 000	1 155 362	18 328 642
62 000	12 548 606	6 080 808	657 383	6 738 191	—	313 100	200 000	1 175 432	21 037 329
63 000	12 388 984	5 341 367	834 607	6 175 974	—	313 100	200 000	1 178 238	20 319 296
63 000	12 099 421	5 441 721	582 159	6 023 880	—	313 100	200 000	1 181 812	19 881 213
63 000	12 450 677	5 154 603	460 292	5 614 895	—	313 100	200 000	1 182 163	19 823 835
63 000	12 670 082	4 724 168	676 579	5 400 747	—	313 100	200 000	1 201 101	19 848 030
63 000	12 370 100	7 654 948	1 078 755	8 733 703	—	313 100	200 000	1 199 289	22 879 192
63 000	12 168 532	8 027 347	878 595	8 905 942	—	313 100	200 000	1 206 930	22 857 504
63 000	12 309 866	6 632 190	849 036	7 481 226	—	313 100	200 000	1 216 042	21 583 234
63 000	12 925 155	4 921 013	922 804	5 843 817	—	313 100	200 000	1 224 895	20 569 967
63 000	12 447 772	4 658 319	1 251 031	5 909 350	—	313 100	200 000	1 230 993	20 164 215
63 000	12 202 092	5 010 011	1 116 901	6 126 912	—	313 100	200 000	1 233 823	20 138 927
63 000	12 493 741	4 911 419	898 888	5 810 307	—	313 100	200 000	1 240 923	20 121 071
63 000	12 983 792	7 154 759	839 434	7 994 193	—	274 100	200 000	1 253 547	22 768 632
63 000	12 721 652	4 199 021	1 117 338	5 316 359	—	313 100	200 000	1 269 814	19 883 925
63 000	12 526 325	4 238 978	1 256 096	5 495 074	—	313 100	200 000	1 275 378	19 872 877
63 000	12 931 486	3 892 362	1 145 043	5 037 405	—	313 100	200 000	1 279 777	19 824 768
63 000	12 878 331	3 918 900	1 279 529	5 198 429	—	313 100	200 000	1 287 873	19 940 733
63 000	12 561 193	4 330 222	1 322 589	5 652 811	—	313 100	200 000	1 290 036	20 080 140
63 000	12 347 543	12 951 434 ³	1 290 399	14 241 833	—	313 100	200 000	1 304 407	28 469 883
63 000	12 419 860	12 922 814 ³	1 243 555	14 166 369	—	313 100	200 000	1 327 842	28 490 171
63 000	12 872 440	12 373 348 ³	1 357 895	13 731 243	—	313 100	200 000	1 329 231	28 509 014
63 000	12 629 666	12 595 825 ³	1 312 484	13 908 309	—	313 100	200 000	1 319 838	28 433 913
63 000	12 373 215	12 985 781 ³	1 172 444	14 158 225	—	313 100	200 000	1 292 930	28 400 470
63 000	12 755 074	12 836 256 ³	941 269	13 777 525	—	313 100	200 000	1 291 151	28 399 850
63 000	13 103 383	10 536 974	1 119 978	11 656 952	1 766 519	313 100	200 000	1 287 570	28 390 524
63 000	12 770 769	10 641 451	1 304 809	11 946 260	1 766 519	313 100	200 000	1 291 170	28 350 818
63 000	12 491 118	11 224 625	946 814	12 171 439	1 748 536	313 100	200 000	1 286 590	28 273 783
63 000	12 762 861	10 949 163	905 315	11 854 478	1 758 171	313 100	200 000	1 284 917	28 236 527
63 000	13 233 551	11 257 605	1 125 259	12 382 864	750 402	313 100	200 000	1 273 083	28 216 000
63 000	12 897 843	11 253 984	1 452 031	12 706 015	750 790	313 100	200 000	1 273 450	28 204 198
63 000	12 676 206	11 642 857	1 436 075	13 078 932	735 545	313 100	—	1 283 233	28 150 016
63 000	13 030 159	11 429 958	1 296 842	12 726 800	744 325	313 100	—	1 282 520	28 159 904
63 000	13 728 282	11 047 984	1 282 993	12 330 977	461 241	313 100	—	1 286 499	28 183 099
63 000	13 718 810	10 915 431	1 404 048	12 319 479	461 634	313 000	—	1 290 645	28 166 668
63 000	14 083 770	10 674 888	1 235 389	11 910 277	434 778	313 100	—	1 272 304	28 077 229
63 000	14 866 956	9 753 432	1 386 353	11 139 785	448 585	313 100	—	1 202 852	28 034 278
63 000	14 309 944	10 701 578	1 152 785	11 854 363	516 364	313 100	—	932 862	27 989 633

² Selon la convention du 16 août 1971 concernant les avoirs minimaux extraordinaires.

³ Dont, sur un compte de stérilisation: fr. 5 620 542 le 13 août, fr. 5 511 734 le 23 août, fr. 5 160 260 du 31 août au 23 septembre.

Répartition des billets en circulation

Annexe n° 2

1971		Billets de francs							Total	Billets de francs						
		1000	500	100	50	20	10	5		1000	500	100	50	20	10	5
		<i>En millions de francs</i>								<i>Répartition en pour-cent</i>						
Janvier . . .	7	3 526,3	2 088,9	5 252,6	751,2	588,9	300,0	9,2	12 517,1	28,17	16,69	41,96	6,00	4,71	2,40	0,07
	15	3 378,1	1 987,1	5 051,4	732,3	576,2	294,5	9,2	12 028,8	28,08	16,52	41,99	6,09	4,79	2,45	0,08
	22	3 379,6	2 081,3	5 072,4	723,3	571,0	291,7	9,2	12 128,5	27,86	17,16	41,82	5,96	4,71	2,41	0,08
	29	3 406,3	2 138,6	5 185,4	727,7	572,5	292,3	9,2	12 332,0	27,62	17,34	42,05	5,90	4,64	2,37	0,08
Février	5	3 285,3	1 982,5	5 078,3	725,0	570,6	290,8	9,2	11 941,7	27,51	16,60	42,53	6,07	4,78	2,43	0,08
	15	3 236,8	1 912,5	4 954,4	714,5	562,5	287,4	9,2	11 677,3	27,72	16,38	42,43	6,12	4,81	2,46	0,08
	23	3 276,0	2 019,2	4 990,0	715,4	561,0	286,6	9,2	11 857,4	27,63	17,03	42,08	6,03	4,73	2,42	0,08
	26	3 385,9	2 223,0	5 289,2	728,9	568,0	288,6	9,2	12 492,8	27,10	17,79	42,34	5,83	4,55	2,31	0,08
Mars	5	3 278,3	2 043,8	5 227,5	737,4	574,2	290,7	9,2	12 161,1	26,96	16,81	42,98	6,06	4,72	2,39	0,08
	15	3 241,3	1 965,7	5 094,8	730,2	570,4	288,9	9,2	11 900,5	27,24	16,52	42,81	6,13	4,79	2,43	0,08
	23	3 300,1	2 069,4	5 111,6	727,6	568,6	288,4	9,2	12 074,9	27,33	17,14	42,33	6,02	4,71	2,39	0,08
	31	3 414,3	2 183,5	5 327,7	744,1	577,4	292,4	9,2	12 548,6	27,21	17,40	42,46	5,93	4,60	2,33	0,07
Avril	7	3 355,6	2 082,4	5 301,2	753,3	591,3	296,0	9,2	12 389,0	27,09	16,81	42,79	6,08	4,77	2,39	0,07
	15	3 303,1	2 024,4	5 151,7	741,5	575,4	294,1	9,2	12 099,4	27,30	16,73	42,58	6,13	4,75	2,43	0,08
	23	3 385,6	2 211,7	5 240,9	737,0	573,8	292,5	9,2	12 450,7	27,19	17,77	42,09	5,92	4,61	2,35	0,07
	30	3 432,9	2 250,7	5 362,1	743,1	577,6	294,5	9,2	12 670,1	27,10	17,76	42,32	5,87	4,56	2,32	0,07
Mai	7	3 357,4	2 115,5	5 270,8	743,0	579,3	294,9	9,2	12 370,1	27,14	17,10	42,61	6,01	4,68	2,38	0,08
	14	3 338,1	2 065,2	5 152,2	735,9	575,0	292,9	9,2	12 168,5	27,43	16,97	42,34	6,05	4,72	2,41	0,08
	21	3 370,6	2 147,2	5 177,3	736,1	575,4	294,1	9,2	12 309,9	27,38	17,44	42,06	5,98	4,67	2,39	0,08
	28	3 482,3	2 354,8	5 441,7	753,9	584,4	298,9	9,2	12 925,2	26,94	18,22	42,10	5,84	4,52	2,31	0,07
Juin	7	3 328,2	2 153,1	5 314,3	755,8	586,5	300,7	9,2	12 447,8	26,74	17,30	42,69	6,07	4,71	2,42	0,07
	15	3 309,9	2 080,2	5 171,9	748,3	583,8	298,8	9,2	12 202,1	27,13	17,05	42,39	6,13	4,78	2,44	0,08
	23	3 387,7	2 232,6	5 227,6	752,3	583,8	300,5	9,2	12 493,7	27,12	17,87	41,84	6,02	4,67	2,41	0,07
	30	3 496,8	2 345,9	5 460,4	771,8	594,2	305,5	9,2	12 983,8	26,93	18,07	42,06	5,94	4,58	2,35	0,07
Juillet	7	3 405,1	2 203,5	5 417,9	779,1	599,3	307,6	9,2	12 721,7	26,77	17,32	42,59	6,12	4,71	2,42	0,07
	15	3 369,8	2 166,3	5 311,7	771,0	592,6	305,7	9,2	12 526,3	26,90	17,30	42,40	6,16	4,73	2,44	0,07
	23	3 437,2	2 358,5	5 447,6	776,1	596,2	306,7	9,2	12 931,5	26,58	18,24	42,13	6,00	4,61	2,37	0,07
	30	3 413,5	2 325,1	5 445,3	780,3	598,0	306,9	9,2	12 878,3	26,51	18,06	42,28	6,06	4,64	2,38	0,07
Août	6	3 322,6	2 192,9	5 356,1	777,0	597,5	305,9	9,2	12 561,2	26,45	17,46	42,64	6,19	4,76	2,43	0,07
	13	3 311,2	2 123,6	5 238,5	768,8	592,1	304,1	9,2	12 347,5	26,82	17,20	42,43	6,23	4,79	2,46	0,07
	23	3 335,4	2 197,4	5 219,8	765,9	589,6	302,6	9,2	12 419,9	26,85	17,69	42,03	6,17	4,75	2,44	0,07
	31	3 446,6	2 328,0	5 415,4	774,3	594,9	304,0	9,2	12 872,4	26,77	18,09	42,07	6,02	4,62	2,36	0,07
Septembre . . .	7	3 381,2	2 197,6	5 363,9	775,1	596,9	305,8	9,2	12 629,7	26,77	17,40	42,47	6,14	4,73	2,42	0,07
	15	3 367,0	2 127,9	5 214,8	762,8	589,2	302,3	9,2	12 373,2	27,21	17,20	42,15	6,17	4,76	2,44	0,07
	23	3 474,4	2 319,6	5 301,8	760,8	588,4	300,9	9,2	12 755,1	27,24	18,19	41,57	5,96	4,61	2,36	0,07
	30	3 572,8	2 378,7	5 475,6	769,2	595,0	302,9	9,2	13 103,4	27,27	18,15	41,79	5,87	4,54	2,31	0,07
Octobre	7	3 467,2	2 234,5	5 396,9	766,0	594,7	302,3	9,2	12 770,8	27,15	17,50	42,26	6,00	4,65	2,37	0,07
	15	3 432,5	2 162,7	5 245,2	753,2	589,0	299,3	9,2	12 491,1	27,48	17,31	41,99	6,03	4,72	2,40	0,07
	22	3 505,5	2 309,7	5 299,8	751,5	588,6	298,6	9,2	12 762,9	27,47	18,10	41,52	5,89	4,61	2,34	0,07
	29	3 604,4	2 447,2	5 514,2	761,5	595,1	302,0	9,2	13 233,6	27,24	18,49	41,67	5,75	4,50	2,28	0,07
Novembre . . .	5	3 528,2	2 284,1	5 418,3	760,9	594,9	302,2	9,2	12 897,8	27,36	17,71	42,01	5,90	4,61	2,34	0,07
	15	3 521,0	2 223,4	5 282,7	750,1	590,0	299,8	9,2	12 676,2	27,78	17,54	41,67	5,92	4,65	2,37	0,07
	23	3 658,4	2 416,0	5 307,5	749,1	590,0	300,0	9,2	13 030,2	28,08	18,54	40,73	5,75	4,53	2,30	0,07
	30	3 804,3	2 638,8	5 604,2	765,6	601,7	304,5	9,2	13 728,3	27,71	19,22	40,82	5,58	4,38	2,22	0,07
Décembre . . .	7	3 822,3	2 546,9	5 639,1	780,8	611,2	309,3	9,2	13 718,8	27,86	18,57	41,10	5,69	4,46	2,25	0,07
	15	4 025,8	2 665,0	5 669,2	786,9	616,3	311,4	9,2	14 083,8	28,58	18,92	40,25	5,59	4,38	2,21	0,07
	23	4 314,3	2 876,3	5 915,2	808,8	626,9	316,3	9,2	14 867,0	29,02	19,35	39,79	5,44	4,21	2,13	0,06
	31	4 207,5	2 662,6	5 691,8	800,0	622,6	316,2	9,2	14 309,9	29,40	18,61	39,78	5,59	4,35	2,21	0,06
Moyenne annuelle	1969	3 077,5	1 755,0	4 920,8	689,9	539,7	267,7	9,3	11 259,9	27,33	15,69	43,70	6,13	4,79	2,38	0,08
	1970	3 169,5	1 927,0	5 109,9	720,9	563,3	284,8	9,3	11 784,7	26,90	16,35	43,36	6,11	4,78	2,42	0,08
	1971	3 466,4	2 232,2	5 314,6	754,7	587,3	299,4	9,2	12 663,8	27,37	17,63	41,97	5,96	4,64	2,36	0,07

Service des virements

Annexe n° 3

Mou- vement	Année	Paie- ments en espèces	Compen- sations	Virements sur place ¹	Virements de place à place	Total	Paie- ments en espèces	Compen- sations	Virements sur place ¹	Virements de place à place	Total
Crédit	1967	19 392	88 243	2 170 003	82 953	2 360 591	1 687 434	47 294 357	554 963 540	55 185 749	659 131 080
	1968	18 697	93 292	2 436 780	86 649	2 635 418	1 735 451	57 437 034	804 732 722	66 387 373	930 292 580
	1969	17 245	89 305	2 779 022	93 071	2 978 643	2 026 230	61 414 812	1 259 691 586	82 322 838	1 405 455 466
	1970	16 426	91 007	3 295 824	96 014	3 499 271	2 152 122	106 873 069	1 765 953 887	75 234 176	1 950 213 254
	1971	18 370	85 578	3 289 667	101 315	3 494 930	2 664 555	124 437 294	1 956 234 796	81 390 132	2 164 726 777
Débit	1967	31 686	91 810	2 170 003	96 840	2 390 339	16 335 171	33 783 873	554 963 540	54 235 408	659 317 992
	1968	33 727	93 118	2 436 780	101 328	2 664 953	18 330 487	36 978 440	804 732 722	68 264 389	928 306 038
	1969	32 827	88 557	2 779 022	106 521	3 006 927	19 348 391	42 664 429	1 259 691 586	83 199 292	1 404 903 698
	1970	34 185	87 159	3 295 824	111 426	3 528 594	21 295 614	84 600 123	1 765 953 887	76 808 723	1 948 658 347
	1971	36 445	81 906	3 289 667	115 393	3 523 411	23 507 061	101 104 436	1 956 234 796	80 743 738	2 161 590 031
Total	1967	51 078	180 053	4 340 006	179 793	4 750 930	18 022 605	81 078 230	1 109 927 080	109 421 157	1 318 449 072
	1968	52 424	186 410	4 873 560	187 977	5 300 371	20 065 938	94 415 474	1 609 465 444	134 651 762	1 858 598 618
	1969	50 072	177 862	5 558 044	199 592	5 985 570	21 374 621	104 079 241	2 519 383 172	165 522 130	2 810 359 164
	1970	50 611	178 166	6 591 648	207 440	7 027 865	23 447 736	191 473 192	3 531 907 774	152 042 899	3 898 871 601
	1971	54 815	167 484	6 579 334	216 708	7 018 341	26 171 616	225 541 730	3 912 469 592	162 133 870	4 326 316 808

Répartition en pour-cent

Crédit	1967	0,82	3,74	91,93	3,51	100	0,25	7,18	84,20	8,37	100
	1968	0,71	3,54	92,46	3,29	100	0,19	6,17	86,50	7,14	100
	1969	0,58	3,00	93,30	3,12	100	0,14	4,37	89,63	5,86	100
	1970	0,47	2,60	94,19	2,74	100	0,11	5,48	90,55	3,86	100
	1971	0,52	2,45	94,13	2,90	100	0,12	5,75	90,37	3,76	100
Débit	1967	1,33	3,84	90,78	4,05	100	2,48	5,12	84,17	8,23	100
	1968	1,27	3,49	91,44	3,80	100	1,98	3,98	86,69	7,35	100
	1969	1,09	2,95	92,42	3,54	100	1,38	3,04	89,66	5,92	100
	1970	0,97	2,47	93,40	3,16	100	1,09	4,34	90,63	3,94	100
	1971	1,03	2,32	93,37	3,28	100	1,09	4,68	90,50	3,73	100
Total	1967	1,08	3,79	91,35	3,78	100	1,37	6,15	84,18	8,30	100
	1968	0,99	3,51	91,95	3,55	100	1,08	5,08	86,60	7,24	100
	1969	0,84	2,97	92,86	3,33	100	0,76	3,70	89,65	5,89	100
	1970	0,72	2,54	93,79	2,95	100	0,60	4,91	90,59	3,90	100
	1971	0,78	2,39	93,74	3,09	100	0,61	5,21	90,43	3,75	100

¹ Y compris le clearing bancaire.

Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque¹

Annexe n° 4

Année	Aarau	8âle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Total
<i>En 1000 francs</i>											
Caisse											
1967	1 887 470	4 659 851	20 085 069 ²	4 198 822	4 620 864	1 845 550	1 890 965	1 434 089	2 825 660	12 765 403	56 213 743 ²
1968	2 085 924	5 375 353	20 901 945 ²	4 457 674	5 132 418	1 916 792	2 269 244	1 495 905	3 247 864	14 825 503	61 708 622 ²
1969	2 152 257	5 231 731	19 167 616 ²	4 961 488	5 393 366	2 113 991	2 574 005	1 596 531	3 678 080	15 398 795	62 267 860 ²
1970	2 329 734	5 696 554	20 037 800 ²	5 632 230	6 200 522	2 338 957	3 102 353	1 676 701	3 942 468	17 323 727	68 281 046 ²
1971	2 579 024	6 488 772	22 548 499 ²	6 399 486	6 686 799	2 653 757	3 378 986	1 867 204	4 451 772	19 309 459	76 363 758 ²
Affaires en devises											
1967	—	—	—	—	—	—	—	—	—	67 305 048	67 305 048
1968	—	—	—	—	—	—	—	—	—	99 530 601	99 530 601
1969	—	—	—	—	—	—	—	—	—	101 135 287	101 135 287
1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	156 633 335	156 633 335
1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	299 589 612	299 589 612
Escompte d'effets sur la Suisse, de bons du Trésor de la Confédération et d'obligations											
1967	37 752	25 874	57 553	6 944	26 868	84 064	21 123	24 861	47 833	348 250	681 122
1968	35 447	28 838	52 213	5 442	28 090	76 889	27 621	26 332	55 889	947 572	1 284 333
1969	32 072	42 543	99 055	4 669	24 168	74 321	29 921	35 551	49 999	5 227 908	5 620 207
1970	49 560	59 222	72 764	5 903	31 231	74 325	37 773	32 546	49 081	2 082 303	2 494 708
1971	18 563	27 395	64 011	8 013	20 385	73 331	48 092	30 713	42 670	1 278 001	1 611 174
Nouvelles avances sur nantissement											
1967	24 690	7 824	247 478	53 720	108 953	141 335	9 424	9 972	103 156	53 097	759 649
1968	29 873	17 052	241 115	46 795	78 319	114 115	5 476	15 671	157 332	220 670	926 418
1969	56 478	86 595	682 937	42 669	188 719	171 410	26 545	9 084	177 319	1 255 452	2 697 208
1970	39 623	44 474	469 687	17 230	71 403	131 135	16 959	11 522	137 006	1 420 534	2 359 573
1971	20 474	30 018	177 203	10 448	47 010	63 580	5 197	15 136	55 840	487 952	912 858
Comptes des correspondants en Suisse											
1967	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20 524 424	20 524 424
1968	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22 274 480	22 274 480
1969	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23 794 101	23 794 101
1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26 279 655	26 279 655
1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28 793 108	28 793 108
Comptes des correspondants à l'étranger											
1967	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9 149 887	9 149 887
1968	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 046 031	5 046 031
1969	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 664 884	5 664 884
1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 412 602	5 412 602
1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 418 488	5 418 488

¹ Le mouvement des agences est compris dans celui des comptoirs dont elles dépendent.

² Y compris l'or à l'étranger.

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Total
<i>En 1000 francs</i>											
Encaissement (remises)											
1967	1 224	10 645	1 080 046	19 838	23 360	4 330	6 169	8 636	2 951	123 579	1 280 778
1968	1 742	9 527	1 108 164	31 618	22 563	3 812	4 923	10 602	3 674	183 477	1 380 102
1969	930	21 339	1 305 999	16 243	29 890	6 241	3 775	8 201	3 248	99 036	1 494 902
1970	1 401	22 839	1 756 758	43 245	8 105	4 582	7 228	6 229	5 443	79 041	1 934 871
1971	2 321	10 589	2 042 284	51 317	9 660	7 219	20 939	4 722	3 740	97 677	2 250 468
Virements											
1967	3 362 918	40 833 925	23 507 049	26 220 669	9 980 486	4 150 136	2 391 188	2 539 302	6 951 697	1 198 511 702	1 318 449 072
1968	3 461 814	53 243 503	25 894 224	34 069 795	11 618 072	4 388 856	3 402 395	2 657 494	7 594 026	1 712 268 439	1 858 598 618
1969	3 752 401	72 685 342	30 342 782	38 476 200	14 180 040	5 478 721	3 774 960	2 969 979	8 521 605	2 630 177 134	2 810 359 164
1970	4 141 789	62 529 318	33 130 724	43 888 487	14 206 260	5 827 939	4 465 008	3 277 748	9 117 550	3 718 286 779	3 898 871 602
1971	5 460 894	66 649 455	30 925 906	49 617 095	16 107 198	6 455 386	5 653 172	3 656 533	10 156 225	4 131 634 944	4 326 316 808
Comptes de la Confédération											
1967	—	—	82 948 824	—	—	—	—	—	—	—	82 948 824
1968	—	—	89 875 687	—	—	—	—	—	—	—	89 875 687
1969	—	—	98 197 804	—	—	—	—	—	—	—	98 197 804
1970	—	—	108 126 907	—	—	—	—	—	—	—	108 126 907
1971	—	—	112 743 097	—	—	—	—	—	—	—	112 743 097
Comptes de dépôt											
1967	8 671	23 868	111 481	35 730	11 648	6 698	4 130	10 126	4 309	3 197 645	3 414 306
1968	6 146	37 770	130 407	30 104	11 005	7 231	1 711	13 543	3 486	6 253 815	6 495 218
1969	6 423	34 527	135 995	21 707	10 431	5 295	1 882	10 159	3 984	6 373 773	6 604 176
1970	7 601	32 756	186 251	25 116	6 044	14 641	18 178	11 083	4 207	2 584 728	2 890 605
1971	9 673	23 287	164 439	28 109	8 142	14 748	20 475	10 593	5 688	4 308 478	4 593 632
Mouvement total, additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)											
1967	13 049 491	80 601 059	278 088 455	45 987 719	30 099 210	15 237 205	8 717 574	8 352 997	24 375 837	1 458 526 002	1 963 035 549
1968	14 623 361	103 382 249	298 951 649	56 823 006	35 129 482	16 107 685	11 491 502	8 187 336	28 299 491	2 030 109 042	2 603 104 803
1969	14 329 101	137 121 237	317 256 123	64 968 110	38 475 574	18 038 788	12 440 696	10 036 451	29 645 185	2 975 212 652	3 617 523 917
1970	16 650 104	123 442 996	350 550 299	74 400 980	41 676 389	19 929 434	14 649 351	9 964 350	32 757 375	4 117 046 291	4 801 067 569
1971	20 588 745	134 354 547	376 746 389	84 655 353	46 103 567	21 785 793	16 896 244	10 339 736	35 020 928	5 081 336 007	5 827 827 309
Chambres de compensation											
1967	—	4 622 678	499 339	5 372 152	838 792	—	—	85 662 ³	110 270	2 046 150	13 575 043
1968	—	7 086 736	510 001	7 191 969	1 137 813	—	—	89 644 ³	113 284	2 543 924	18 673 371
1969	—	8 315 050	585 332	8 223 314	1 316 361	—	—	118 806 ³	140 239	2 977 891	21 676 993
1970	—	4 557 082	729 545	9 082 904	1 339 547	—	—	160 409 ³	160 345	3 592 749	19 622 581
1971	—	3 383 887	715 938	5 451 861	1 569 162	—	—	221 112 ³	178 252	4 044 941	15 565 153

³ Y compris le mouvement de la chambre de compensation de La Chaux-de-Fonds.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau I

Situation au 31 décembre

Année	Encaisse métallique			Devises ²	Portefeuille suisse			Total	Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or ¹	Argent	Total		Effets suisses	Bons du Trésor ³	Obligations es-comptées			
<i>En millions de francs</i>										
1907	75,5	5,8	81,3	27,7	77,9	—	—	77,9	—	2,7
1908	117,5	7,2	124,7	44,7	63,7	—	—	63,7	—	10,4
1909	124,0	14,4	138,4	48,2	111,0	—	—	111,0	—	14,7
1910	155,6	10,2	165,8	59,1	99,8	—	—	99,8	—	18,0
1911	160,7	9,2	169,9	24,6	130,4	—	7,0	137,4	—	16,8
1912	173,1	12,8	185,9	26,7	146,2	—	5,1	151,3	—	25,5
1913	170,0	20,8	190,8	42,3	100,0	—	9,4	109,4	—	28,4
1914	237,9	24,9	262,8	34,4	114,7	58,0	8,3	181,0	—	19,6
1915	250,1	51,3	301,4	49,6	63,9	75,0	3,5	142,4	—	21,0
1916	345,0	52,5	397,5	63,3	56,3	123,0	4,5	183,8	—	22,1
1917	357,7	51,8	409,5	47,8	88,4	233,0	6,0	327,4	—	45,2
1918	414,7	58,4	473,1	70,6	249,8	312,0	6,5	568,3	—	40,9
1919	517,0	73,6	590,6	94,8	184,1	301,0	2,0	487,1	—	32,7
1920	542,9	121,6	664,5	25,4	167,1	280,0	5,8	452,9	—	36,6
1921	549,5	108,3	657,8	58,8	44,8	287,0	2,9	334,7	—	76,2
1922	535,1	103,9	639,0	74,1	33,9	325,0	2,0	360,9	—	62,2
1923	537,2	90,7	627,9	94,4	102,5	155,0	4,5	262,0	—	85,3
1924	505,9	87,2	593,1	193,3	81,2	78,0	5,7	164,9	—	70,8
1925	467,1	89,3	556,4	222,5	70,2	68,5	3,2	141,9	—	72,4
1926	471,8	72,8	544,6	222,0	91,7	83,1	5,5	180,3	—	60,6
1927	517,0	62,9	579,9	197,9	128,8	71,7	6,2	206,7	—	78,5
1928	533,0	45,8	578,8	258,6	157,1	53,9	6,8	217,8	—	82,9
1929	595,0	23,5	618,5	362,3	95,2	39,1	15,1	149,4	—	75,2
1930	712,9	—	712,9	353,4	86,7	—	8,0	94,7	—	53,4
1931	2 346,9	—	2 346,9	107,0	27,7	0,4	6,5	34,6	—	64,7
1932	2 471,2	—	2 471,2	88,6	12,8	0,2	6,7	19,7	4,6	48,7
1933	1 998,1	—	1 998,1	17,7	19,0	15,2	16,7	50,9	58,3	94,7
1934	1 909,8	—	1 909,8	7,5	13,4	4,0	8,9	26,3	5,9	118,0
1935	1 388,8	—	1 388,8	8,3	25,3	114,6	12,6	152,5	85,5	142,2
1936	2 709,0	—	2 709,0	57,6	7,7	9,5	2,3	19,5	28,5	46,8
1937	2 679,2	—	2 679,2	513,1	5,3	1,7	1,9	8,9	10,3	34,8
1938	2 889,6	—	2 889,6	279,7	52,5	101,5	1,1	155,1	3,8	21,9
1939	2 261,6	—	2 261,6	361,7	46,3	46,4	5,7	98,4	6,8	89,6
1940	2 173,2	—	2 173,2	996,8	63,2	149,3	2,1	214,6	2,8	45,4

¹ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435,555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639,13; du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg = fr. 4869,80.

² En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger seulement.

³ Jusqu'en 1930, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Fonds publics	Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁴	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Total	Total du bilan	Année
				Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing				
<i>En millions de francs</i>			%	<i>En millions de francs</i>							
3,8	10,5	159,2	51,09	19,5	5,7	0,6	—	25,8	243,8	1907	
6,2	8,2	204,1	61,11	21,1	13,1	0,8	—	35,0	292,9	1908	
10,8	28,4	261,5	52,91	29,4	39,6	1,4	—	70,4	386,0	1909	
10,0	35,0	297,2	55,77	22,4	45,7	0,7	—	68,8	421,0	1910	
16,5	18,9	314,8	53,96	24,6	23,8	0,9	—	49,3	419,3	1911	
7,1	19,2	339,2	54,80	28,9	25,4	1,2	—	55,5	451,0	1912	
6,4	16,1	313,8	60,79	27,4	30,6	1,0	—	59,0	429,9	1913	
9,3	14,7	455,9	57,65	54,6	8,6	7,6	—	70,8	589,2	1914	
8,1	29,0	465,6	64,72	61,0	14,3	7,4	—	82,7	608,7	1915	
6,8	18,2	536,5	74,07	89,8	12,7	27,3	—	129,8	735,1	1916	
7,3	18,0	702,3	58,30	89,0	42,6	7,1	—	138,7	908,7	1917	
8,6	28,1	975,7	48,49	79,1	20,1	88,4	—	187,6	1 239,0	1918	
6,6	36,1	1 036,1	57,00	121,0	18,7	41,5	—	181,2	1 298,2	1919	
5,9	35,0	1 023,7	64,90	146,4	11,4	5,4	—	163,2	1 273,1	1920	
6,5	27,2	1 009,3	65,17	116,5	7,7	4,4	—	128,6	1 224,7	1921	
9,8	18,9	976,4	65,44	147,4	11,0	5,7	—	164,1	1 224,3	1922	
8,6	30,0	982,0	63,94	80,0	13,0	10,4	—	103,4	1 166,4	1923	
6,8	38,6	913,9	64,89	102,8	8,3	6,0	—	117,1	1 107,5	1924	
6,6	34,4	875,8	63,53	113,2	4,7	6,3	—	124,2	1 075,1	1925	
6,4	33,6	873,9	62,31	127,0	4,3	5,5	—	136,8	1 087,6	1926	
9,2	34,6	917,4	63,20	123,8	18,4	9,2	—	151,4	1 147,5	1927	
19,0	40,6	952,6	60,75	141,5	54,0	6,6	—	202,1	1 236,4	1928	
5,4	40,2	999,2	61,90	171,7	28,5	7,1	—	207,3	1 288,9	1929	
104,0	32,7	1 062,1	67,12	213,2	28,0	7,9	—	249,1	1 391,9	1930	
37,9	25,6	1 609,4	145,82	883,2	40,1	44,9	—	968,2	2 659,5	1931	
50,8	15,7	1 612,6	153,24	922,3	51,0	67,9	—	1 041,2	2 743,5	1932	
27,7	19,9	1 509,5	132,36	629,6	9,4	51,4	—	690,4	2 309,7	1933	
52,5	19,2	1 440,3	132,80	539,4	39,6	45,9	—	624,9	2 179,2	1934	
44,9	26,7	1 366,3	101,65	357,9	7,6	24,8	16,4	406,7	1 887,4	1935	
15,9	14,2	1 482,2	182,76	1 093,9	183,4	29,9	62,9	1 370,1	3 505,9	1936	
30,7	11,4	1 530,5	175,05	1 602,6	12,5	35,4	71,9	1 722,4	3 902,3	1937	
90,9	9,6	1 751,0	165,02	1 592,6	8,2	31,2	39,9	1 671,9	4 081,0	1938	
80,9	16,6	2 049,9	110,33	686,7	10,9	32,0	67,8	797,4	3 501,8	1939	
87,8	20,0	2 273,4	95,59	1 018,6	6,8	41,6	119,9	1 186,9	3 727,7	1940	

⁴ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, les avoirs à l'étranger y sont compris, les avoirs à vue sur l'étranger en sont éliminés.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau I (suite)

Situation au 31 décembre

Année	Or ¹	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Fonds publics	Avoirs chez des correspondants	
					Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger
<i>En millions de francs</i>													
1941	2 878,5	679,0	—	—	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0	69,6	15,8	—
1942	3 565,2	61,8	—	—	123,8	85,3	0,8	209,9	12,0	25,2	63,9	16,3	—
1943	4 172,7	83,0	—	—	92,0	0,4	0,7	93,1	0,3	18,4	64,5	14,2	—
1944	4 554,1	102,4	—	—	69,5	—	1,6	71,1	—	27,6	64,2	13,9	—
1945	4 777,0	162,5	—	—	78,1	39,9	5,9	123,9	6,7	67,6	62,1	27,5	—
1946	4 949,9	158,0	—	—	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2	52,7	51,7	—
1947	5 256,2	102,5	—	—	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6	48,4	68,6	—
1948	5 821,0	236,6	—	—	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0	47,4	50,4	—
1949	6 240,2	260,0	—	—	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0	39,7	26,7	—
1950	5 975,8	256,4	—	—	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0	40,9	60,3	—
1951	6 003,8	227,6	—	—	233,8	4,6	12,7	251,1	1,4	58,9	39,9	53,0	—
1952	5 876,1	490,9	—	—	243,9	—	1,8	245,7	—	64,0	40,1	37,5	—
1953	6 086,1	522,2	—	—	190,8	14,7	1,1	206,6	—	65,2	35,5	34,9	—
1954	6 323,4	649,8	—	—	91,6	2,0	9,6	103,2	—	116,6	46,5	41,3	—
1955	6 686,3	624,1	—	—	129,2	2,0	23,0	154,2	—	131,8	45,9	47,8	—
1956	7 102,9	627,0	—	—	170,9	21,5	80,0	272,4	—	186,9	45,7	56,1	—
1957	7 383,5	781,4	—	—	193,9	—	31,9	225,8	—	52,0	45,3	41,4	—
1958	8 329,3	560,9	—	—	56,0	—	2,3	58,3	—	21,8	44,6	33,0	—
1959	8 369,3	534,6	—	—	50,6	—	7,3	57,9	—	39,7	44,2	45,2	6,4
1960	9 454,7	583,0	—	—	49,2	—	4,3	53,5	—	37,8	43,3	45,1	6,8
1961	11 078,0	842,4	—	—	62,2	—	7,3	69,5	—	66,3	42,9	58,3	6,8
1962	11 543,3	867,4	207,0	—	67,4	45,0	11,2	123,6	—	71,7	42,8	77,8	10,2
1963	12 203,8	1 083,3	207,0	—	87,5	35,0	19,7	142,2	—	97,5	51,7	61,5	9,4
1964	11 793,6	1 679,1	432,0	431,3	109,8	24,8	28,0	162,6	—	77,7	65,3	75,3	17,0
1965	13 164,2	852,6	432,0	428,5	98,1	9,5	31,5	139,1	—	38,9	92,9	66,1	14,5
1966	12 297,4	2 060,3	432,0	518,9	97,8	16,7	43,3	157,8	—	109,3	181,7	81,5	15,4
1967	13 369,7	1 986,7	432,0	173,9	99,4	—	43,1	142,5	—	86,6	181,9	72,4	14,6
1968	11 355,8	5 601,2	1 442,0	108,3	256,2	6,8	25,5	288,5	—	160,1	180,6	99,7	21,7
1969	11 434,5	5 792,9	1 851,0	—	584,7	118,5	28,2	731,4	—	277,1	170,2	89,5	20,1
1970	11 821,3	8 441,1	1 851,0	—	306,6	71,0	21,4	399,0	—	223,5	156,0	82,8	25,5
1971	11 879,4	10 323,3	4 278,0	—	78,1	—	2,4	80,5	—	28,5	10,8	72,4	22,8

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Billets en circulation	Couver- ture métallique des billets	Engagements à vue							Comptes de virements de banques temporaire- ment liés	Engagements à terme			Dépôts obliga- toires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Total du bilan	Année
		Comptes de virements des ban- ques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédé- ration	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paie- ments et de clearing	Avoirs de banques étran- gères ³	Total	Avoirs mini- maux des ban- ques ⁴		Rescrip- tions de stérilisa- tion	Compte spécial PTT				
En millions de francs	%	En millions de francs													
2 336,7	123,18	896,9	194,7	44,6	108,9	—	1 245,1	—	—	—	—	—	3 880,6	1941	
2 637,3	135,18	1 147,8	13,6	42,0	95,7	—	1 299,1	—	—	—	—	—	4 226,4	1942	
3 048,5	136,87	1 065,3	9,2	47,1	126,7	—	1 248,3	—	—	—	—	—	4 597,2	1943	
3 548,0	128,35	835,5	27,7	50,9	109,7	—	1 023,8	—	—	—	—	—	4 868,6	1944	
3 835,2	124,55	843,2	6,6	106,8	162,0	—	1 118,6	—	—	—	—	—	5 266,5	1945	
4 090,7	121,00	662,3	194,6	84,2	223,5	—	1 164,6	—	—	—	—	—	5 499,8	1946	
4 383,4	119,91	722,3	127,2	59,4	263,4	—	1 172,3	—	—	—	—	—	5 932,1	1947	
4 594,3	126,70	960,0	11,2	49,9	221,7	—	1 242,8	—	—	337,1	—	—	6 400,6	1948	
4 566,3	136,66	1 334,8	105,8	40,9	249,6	—	1 731,1	—	—	200,0	—	—	6 721,9	1949	
4 663,8	128,13	1 042,1	485,6	75,2	170,2	—	1 773,1	—	—	—	—	—	6 658,6	1950	
4 927,3	121,85	1 101,9	225,4	41,6	159,9	—	1 528,8	—	—	—	—	—	6 675,9	1951	
5 121,9	114,73	1 209,2	78,9	39,0	126,8	—	1 453,9	—	—	—	—	—	6 796,8	1952	
5 228,5	116,40	1 147,3	157,3	64,8	171,5	—	1 540,9	—	—	—	—	—	6 996,8	1953	
5 411,6	116,85	1 255,2	216,1	49,4	171,5	—	1 692,2	—	—	—	—	—	7 327,2	1954	
5 515,5	121,23	1 623,8	268,9	15,6	82,1	—	1 990,4	—	—	—	—	—	7 738,2	1955	
5 809,7	122,26	1 570,6	609,2	17,4	89,2	—	2 286,4	—	—	—	—	—	8 340,1	1956	
5 931,2	124,49	1 831,1	471,0	16,2	74,7	—	2 393,0	—	—	—	—	—	8 574,6	1957	
6 109,3	136,34	2 541,2	105,7	18,2	61,3	—	2 726,4	—	—	—	—	—	9 098,9	1958	
6 343,9	131,93	2 330,7	165,6	16,9	22,1	—	2 535,3	—	—	—	—	—	9 141,5	1959	
6 854,1	137,94	2 288,4	416,6	18,1	33,3	—	2 756,4	—	—	390,3	—	—	10 266,2	1960	
7 656,0	144,70	1 996,1	662,5	19,7	37,2	231,5	2 947,0	1 035,0	—	293,5	—	—	12 206,6	1961	
8 506,1	135,71	2 294,2	355,9	21,6	30,0	98,0	2 799,7	1 035,0	—	373,0	—	—	12 994,7	1962	
9 035,4	135,07	2 700,0	389,4	27,3	39,3	31,8	3 187,8	1 035,0	—	357,3	—	—	13 910,2	1963	
9 721,8	121,31	2 907,9	291,5	21,2	24,4	25,6	3 270,6	1 035,0	—	433,2	—	3,4	14 787,6	1964	
10 042,5	131,08	3 005,0	126,2	19,0	20,9	44,3	3 215,4	1 035,0	—	602,0	—	19,9	15 287,6	1965	
10 651,1	115,46	2 982,2	375,2	15,4	23,3	34,4	3 430,5	1 035,0	—	389,0	—	2,3	15 922,3	1966	
11 326,8	118,04	3 810,8	230,7	20,5	29,0	53,9	4 144,9	—	—	550,0	—	—	16 519,0	1967	
12 047,3	94,26	5 776,2	505,0	23,9	33,4	75,1	6 413,6	—	—	233,1	—	—	19 339,7	1968	
12 518,4	91,34	6 353,4	493,0	18,8	40,0	49,6	6 954,8	—	—	141,9	—	—	20 482,5	1969	
13 106,0	90,20	7 749,6	405,3	28,5	18,3	208,4	8 410,1	—	—	201,7	200,0	—	23 095,3	1970	
14 309,9	83,01	10 701,6	713,7	30,7	15,3	393,1	11 854,4	—	516,4	313,1	—	—	28 014,6	1971	

³ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁴ Selon la convention du 16 août 1971 concernant les avoirs minimaux extraordinaires.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau II

Moyennes annuelles

Année	Encaisse métallique			Devises ²	Portefeuille suisse			Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	
	Or ¹	Argent	Total		Effets suisses ³	Bons du Trésor ⁴	Obligations escomptées			Total
<i>En millions de francs</i>										
1907	52,1	6,3	58,4	19,0	36,7	—	—	36,7	—	0,6
1908	98,3	8,1	106,4	39,0	24,0	—	—	24,0	—	2,5
1909	121,5	15,2	136,7	49,6	41,7	—	—	41,7	—	4,4
1910	143,3	16,1	159,4	44,7	70,9	—	—	70,9	—	5,9
1911	158,5	14,8	173,3	56,1	60,5	—	5,6	66,1	—	7,0
1912	168,1	13,0	181,1	34,7	78,1	—	4,5	82,6	—	12,2
1913	170,5	23,1	193,6	48,7	57,9	—	2,3	60,2	—	15,7
1914	195,1	17,2	212,3	45,9	103,5	—	7,2	110,7	—	20,1
1915	241,5	47,8	289,3	35,1	108,6	—	3,5	112,1	—	16,9
1916	271,5	54,0	325,5	72,1	126,1	—	1,2	127,3	—	17,7
1917	344,6	52,7	397,3	52,7	170,6	—	0,9	171,5	—	28,3
1918	377,1	55,3	432,4	53,7	321,7	—	2,1	323,8	—	36,4
1919	451,5	64,8	516,3	62,1	418,2	—	1,5	419,7	—	38,7
1920	534,2	93,0	627,2	84,6	303,1	—	4,0	307,1	—	32,3
1921	544,2	122,7	666,9	26,5	308,5	—	1,9	310,4	—	41,9
1922	532,4	111,1	643,5	72,8	251,3	—	1,6	252,9	—	49,1
1923	531,5	100,0	631,5	79,3	254,2	—	4,4	258,6	—	49,1
1924	518,6	94,5	613,1	122,9	153,0	—	4,3	157,3	—	66,6
1925	485,7	89,4	575,1	211,8	87,3	—	2,0	89,3	—	48,6
1926	429,1	85,9	515,0	218,0	105,0	—	2,0	107,0	—	45,6
1927	450,5	69,3	519,8	205,1	131,9	—	5,1	137,0	—	48,6
1928	450,3	56,2	506,5	219,8	144,5	—	7,9	152,4	—	62,8
1929	506,6	37,0	543,6	248,6	125,7	—	8,5	134,2	—	61,3
1930	607,2	5,6	612,8	361,6	40,0	—	8,4	48,4	—	42,2
1931	1 165,0	—	1 165,0	353,7	35,3	—	5,7	41,0	—	45,2
1932	2 546,0	—	2 546,0	81,4	13,9	4,6	4,5	23,0	3,0	45,8
1933	2 119,5	—	2 119,5	21,7	10,2	4,2	5,9	20,3	19,5	53,1
1934	1 788,1	—	1 788,1	14,1	12,3	20,2	6,1	38,6	21,5	75,0
1935	1 457,1	—	1 457,1	18,7	34,0	42,8	8,5	85,3	41,3	87,6
1936	1 690,5	—	1 690,5	23,7	9,4	79,9	4,5	93,8	50,7	63,8
1937	2 640,0	—	2 640,0	191,6	6,2	2,0	3,8	12,0	14,3	32,3
1938	2 849,0	—	2 849,0	384,3	17,1	16,3	1,5	34,9	5,7	22,7
1939	2 530,2	—	2 530,2	280,3	24,3	64,8	3,0	92,1	7,8	36,4
1940	2 144,9	—	2 144,9	517,0	67,5	143,1	3,4	214,0	6,5	66,8

¹ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435,555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639,13; du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg = fr. 4869,80.

² En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger seulement.

³ Jusqu'en 1931, les bons du Trésor y sont compris.

⁴ Ce poste n'était pas comptabilisé avant 1932.

Fonds publics	Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁵	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue				Total	Année
				<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Comptes de la Confédération</i>	<i>Comptes de dépôt</i>	<i>Comptes des accords de paiements et de clearing</i>		
<i>En millions de francs</i>			<i>%</i>	<i>En millions de francs</i>					
3,2	9,6	88,9	65,74	15,3	9,4	1,0	—	25,7	1907
9,0	8,5	145,9	72,95	13,6	10,6	1,2	—	25,4	1908
8,0	6,3	191,4	71,41	17,5	18,2	1,3	—	37,0	1909
12,2	28,8	241,4	66,03	15,1	43,0	1,8	—	59,9	1910
12,5	22,4	253,6	68,35	16,3	40,8	1,6	—	58,7	1911
11,1	10,9	269,3	67,25	16,4	25,4	1,4	—	43,2	1912
9,3	11,2	272,4	71,09	15,8	28,5	0,7	—	45,0	1913
11,7	10,4	335,1	63,33	34,5	19,0	4,0	—	57,5	1914
8,9	23,6	409,9	70,57	44,0	20,4	6,3	—	70,7	1915
7,8	13,6	430,3	75,63	94,9	15,8	8,1	—	118,8	1916
7,6	13,4	535,8	74,15	80,9	19,9	10,3	—	111,1	1917
9,7	17,6	733,1	58,98	71,1	14,8	33,0	—	118,9	1918
7,7	21,4	905,8	57,00	73,9	16,7	29,0	—	119,6	1919
6,6	27,6	933,8	67,16	96,0	14,5	10,4	—	120,9	1920
5,8	20,2	925,1	72,09	95,3	12,5	4,8	—	112,6	1921
8,6	21,9	817,6	78,71	181,5	15,6	6,2	—	203,3	1922
8,9	18,4	875,0	72,17	130,0	14,0	8,6	—	152,6	1923
7,1	25,5	850,5	72,08	66,9	28,3	10,0	—	105,2	1924
7,1	21,7	797,6	72,10	98,3	11,8	6,3	—	116,4	1925
6,5	19,1	769,0	66,96	81,7	13,5	7,1	—	102,3	1926
6,5	24,6	798,8	65,06	85,4	19,2	6,3	—	110,9	1927
6,3	22,3	818,3	61,89	82,4	21,3	6,9	—	110,6	1928
3,9	24,9	855,7	63,52	89,4	15,5	7,4	—	112,3	1929
59,9	20,4	894,0	68,54	167,8	31,6	6,8	—	206,2	1930
85,8	15,1	1 141,0	102,09	483,0	25,8	19,1	—	527,9	1931
40,6	9,7	1 508,4	168,79	1 075,1	59,1	61,8	—	1 196,0	1932
61,7	12,0	1 440,1	147,17	702,7	24,8	62,6	—	790,1	1933
46,9	10,3	1 349,2	132,52	515,0	12,5	46,1	—	573,6	1934
55,7	11,2	1 283,0	113,57	349,9	14,0	29,4	5,0	398,3	1935
42,4	8,7	1 293,9	130,64	541,3	29,0	27,7	27,2	625,2	1936
17,9	6,6	1 378,4	191,51	1 305,3	86,1	28,4	69,5	1 489,3	1937
74,4	6,0	1 555,4	183,17	1 703,7	18,1	44,1	45,0	1 810,9	1938
93,2	7,5	1 802,3	140,38	1 093,2	12,0	33,1	44,4	1 182,7	1939
86,2	8,5	2 081,9	103,02	744,3	4,4	38,6	80,5	867,8	1940

⁵ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, les avoirs à l'étranger y sont compris, les avoirs à vue sur l'étranger en sont éliminés.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau II (suite)

Moyennes annuelles

Année	Or ¹	Devises	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Fonds publics	Avoirs chez des correspondants	
			Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger
<i>En millions de francs</i>											
1941	2 347,3	1 153,5	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	25,4	73,5	7,5	—
1942	3 390,6	175,1	76,2	25,4	1,2	102,8	6,8	19,4	66,3	7,1	—
1943	3 774,4	65,6	87,1	61,2	0,7	149,0	0,4	16,7	64,8	7,4	—
1944	4 384,3	90,1	76,2	20,0	1,0	97,2	1,4	17,0	64,3	7,6	—
1945	4 691,1	117,3	68,1	112,8	1,1	182,0	0,3	19,6	63,8	9,3	—
1946	4 818,0	171,7	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	36,3	58,8	13,3	—
1947	5 129,9	113,6	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	59,7	50,8	16,8	—
1948	5 662,7	135,7	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	59,5	47,7	16,8	—
1949	6 046,1	305,2	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	27,6	41,7	9,7	—
1950	6 179,4	297,9	86,8	0,7	1,2	88,7	0,0	23,3	41,2	11,3	—
1951	6 000,9	225,5	150,0	2,6	2,3	154,9	0,1	30,9	40,1	13,8	—
1952	5 847,5	337,1	201,2	0,8	3,4	205,4	0,3	30,0	40,1	13,0	—
1953	5 998,7	511,4	191,6	0,7	0,9	193,2	—	24,7	35,8	13,0	—
1954	6 176,7	517,5	111,9	0,5	1,5	113,9	—	26,1	43,7	14,5	—
1955	6 304,5	597,9	88,9	1,2	8,6	98,7	—	44,7	46,1	17,1	—
1956	6 794,6	585,8	100,5	1,6	15,8	117,9	—	47,7	45,4	19,8	—
1957	7 096,4	538,3	128,5	0,5	15,8	144,8	—	31,6	45,4	16,3	—
1958	7 957,8	539,2	108,6	0,1	2,6	111,3	—	11,4	44,9	11,2	—
1959	8 285,9	444,1	46,6	—	0,7	47,3	—	8,5	44,3	10,5	4,9
1960	8 151,0	522,4	48,2	0,0	1,7	49,9	—	15,6	43,6	13,4	7,1
1961	10 049,6	1 121,6	48,0	—	1,5	49,5	—	13,8	43,0	13,0	8,1
1962	10 613,6	827,3	53,6	1,1	5,3	60,0	—	16,1	42,8	16,1	10,4
1963	10 753,3	844,1	59,6	2,7	4,5	66,8	—	17,5	91,9	16,3	11,5
1964	11 080,6	1 232,4	77,0	5,2	9,8	92,0	—	29,4	58,3	20,0	22,5
1965	11 672,4	971,7	77,5	5,6	10,0	93,1	—	20,9	78,0	22,1	21,5
1966	11 621,5	983,4	86,5	4,7	18,6	109,8	—	32,6	144,1	26,4	18,3
1967	11 982,3	1 351,8	92,5	4,7	15,0	112,2	—	30,5	185,1	26,9	20,9
1968	11 586,5	1 602,6	104,4	3,3	6,5	114,2	—	27,3	181,0	26,8	21,5
1969	11 431,6	2 020,8	193,4	9,3	19,6	222,3	—	71,1	176,0	32,2	23,2
1970	11 615,5	3 418,7	134,6	9,5	11,3	155,4	—	47,0	167,6	39,3	25,9
1971	11 854,9	6 834,3	114,3	3,6	4,3	122,2	—	15,9	128,4	35,6	27,1

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Total	Comptes de virements de banques temporaire-ment liés	Engage-ments à terme	Année
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Avoirs de banques étrangères ³				
En millions de francs	%	En millions de francs								
2 107,8	111,36	1 309,1	60,8	50,5	102,0	—	1 522,4	—	—	1941
2 251,4	150,60	1 197,1	86,7	52,5	99,4	—	1 435,7	—	—	1942
2 646,5	142,62	1 195,9	54,3	45,4	127,1	—	1 422,7	—	—	1943
3 025,1	144,93	1 097,2	146,1	60,2	129,8	—	1 433,3	—	—	1944
3 517,6	133,36	1 017,8	42,7	83,0	137,1	—	1 280,6	—	—	1945
3 633,2	132,61	813,8	131,9	90,8	189,9	—	1 226,4	—	—	1946
3 940,6	130,18	734,0	147,2	74,4	242,9	—	1 198,5	—	—	1947
4 167,9	135,86	935,0	64,5	51,6	256,6	—	1 307,7	—	401,9	1948
4 259,9	141,93	1 373,0	149,1	54,2	240,9	—	1 817,2	—	269,3	1949
4 239,6	145,75	1 512,1	305,5	58,6	242,4	—	2 118,6	—	176,0 ⁴	1950
4 419,5	135,78	1 269,2	384,0	51,3	153,0	—	1 857,5	—	—	1951
4 596,2	127,22	1 176,7	319,5	41,7	154,2	—	1 692,1	—	—	1952
4 783,6	125,40	1 373,9	203,8	99,8	127,7	—	1 805,2	—	—	1953
4 904,0	125,95	1 354,5	229,1	54,4	164,2	—	1 802,2	—	—	1954
5 056,8	124,67	1 397,2	303,2	30,3	142,9	—	1 873,6	—	—	1955
5 189,7	130,92	1 672,0	458,7	17,7	74,3	—	2 222,7	—	—	1956
5 467,2	129,80	1 788,4	283,8	17,6	106,4	—	2 196,2	—	—	1957
5 501,2	144,66	2 600,3	270,6	17,9	66,5	—	2 955,3	—	—	1958
5 705,3	145,23	2 610,3	264,9	17,8	36,4	—	2 929,4	—	—	1959
6 042,4	134,90	2 112,3	289,0	17,6	23,8	—	2 442,7	—	399,2 ⁵	1960
6 672,9	150,60	2 346,5	684,9	21,2	29,8	222,6 ⁶	3 198,4	1 035,0 ⁷	397,8	1961
7 358,9	144,23	2 034,2	326,4	21,7	23,6	187,6	2 593,5	1 035,0	399,4	1962
8 002,8	134,37	2 046,3	195,1	26,0	21,6	59,7	2 348,7	1 035,0	399,1	1963
8 638,6	128,27	2 059,2	283,1	24,5	27,0	32,2	2 426,0	1 035,0	483,3	1964
9 179,1	127,16	2 173,9	232,2	26,9	18,8	44,5	2 496,3	1 035,0	597,5	1965
9 566,5	121,48	1 997,2	287,5	19,8	15,8	37,8	2 358,1	1 035,0	587,0	1966
10 013,4	119,66	2 366,4	234,0	18,1	19,7	57,3	2 695,5	805,0	588,3	1967
10 577,5	109,54	3 006,2	250,0	18,6	28,8	46,9	3 350,5	—	476,6	1968
11 259,9	101,53	3 061,8	306,8	20,1	23,8	46,1	3 458,6	—	324,0	1969
11 784,7	98,56	3 562,5	517,8	20,9	25,3	62,3	4 188,8	—	428,3	1970
12 663,8	93,61	7 452,3 ⁸	801,7	21,5	12,1	132,3	8 419,9	—	483,1	1971

³ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁴ Moyenne de janvier à juillet.

⁵ Moyenne d'octobre à décembre.

⁶ Moyenne de fin juin à décembre.

⁷ Moyenne de fin mars à décembre.

⁸ Y compris les montants versés sur le compte de stérilisation.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau III

Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises ²	Escompte				Total	Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Transactions en fonds publics
			Portefeuille suisse							
			Effets suisses	Bons du Trésor ³	Obligations					
			Montant	Moyenne des jours à courir						
	En millions de francs			Jours	En millions de francs					
1907	1 819,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	6,4
1908	2 567,9	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	37,5
1909	2 890,5	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	44,0
1910	3 265,4	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	40,4
1911	3 548,0	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	46,5
1912	3 920,1	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	16,0
1913	3 798,2	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	12,4
1914	4 434,9	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	15,6
1915	3 649,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	5,6
1916	4 250,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	8,3
1917	4 479,0	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	6,8
1918	6 219,3	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	4,4
1919	5 690,1	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	2,9
1920	6 181,3	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	6,7
1921	5 964,1	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	6,5
1922	5 997,1	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	7,4
1923	5 818,9	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	4,5
1924	5 684,6	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	4,0
1925	6 314,6	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	27,3
1926	6 520,5	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	7,3
1927	7 056,5	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	12,8
1928	6 801,1	1 122,8	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	72,5
1929	6 689,1	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	37,5
1930	6 948,2	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	309,0
1931	9 386,6	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	449,9
1932	6 566,4	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	58,8
1933	6 171,0	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	88,0
1934	5 248,5	3 025,3	79,9	53	573,5	33,1	686,5	88,5	437,9	52,5
1935	5 706,7	4 566,6	245,7	52	431,6	57,5	734,8	272,8	664,9	119,9
1936	6 899,0	2 313,5	53,3	54	650,0	22,0	725,3	234,0	343,7	215,4
1937	6 030,0	7 893,4	39,0	55	10,6	21,0	70,6	63,0	165,9	31,5
1938	8 435,8	4 736,6	122,6	74	295,2	9,3	427,1	28,6	107,5	102,4
1939	9 870,8	5 348,1	106,3	75	449,8	19,7	575,8	41,4	277,2	118,5
1940	9 291,5	6 105,8	324,2	79	1 281,4	20,4	1 626,0	46,4	404,0	22,0

¹ Depuis 1938, y compris l'or déposé à l'étranger.

² De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes des correspondants étrangers est compris dans celui des comptes des correspondants en Suisse.

³ Jusqu'en 1930, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Comptes des correspondants en Suisse ⁴	Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque ⁵	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
<i>En millions de francs</i>										
1 143,2	64,5	5 019,5	—	367,0	5,5	—	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	131,0	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	—	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	286,5	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	—	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	360,9	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	—	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	399,4	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	—	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	454,8	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	—	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	483,3	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	—	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	323,5	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	—	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	276,5	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	—	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	254,0	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	—	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	266,3	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	—	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	381,2	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	—	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	420,6	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	—	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	477,2	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	—	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	371,8	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	—	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	293,9	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	—	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	358,4	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	—	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	459,2	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	—	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	433,0	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	—	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	430,4	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	—	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	488,9	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	—	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	593,3	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	—	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	589,0	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	—	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	549,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	—	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	628,6	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	—	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	584,1	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	—	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2 321,2	511,2	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	—	160,0	113 801,0	4 824,6	1933
2 292,0	467,0	39 524,8	2 151,1	11 038,7	790,2	—	136,0	104 803,8	4 013,8	1934
2 222,7	320,5	39 566,4	2 113,7	9 803,0	542,0	2 157,9	110,5	109 537,7	3 267,8	1935
2 150,5	296,6	41 231,0	1 990,9	11 230,1	609,4	2 627,7	104,0	118 067,9	3 066,7	1936
2 311,6	287,5	44 139,2	2 357,1	9 161,2	574,6	3 680,8	134,8	128 825,4	3 712,9	1937
2 298,6	272,5	41 076,5	2 492,3	9 636,8	496,5	3 589,6	138,4	113 198,6	3 563,9	1938
2 446,0	307,5	41 412,6	2 677,2	11 175,3	589,3	3 905,3	181,9	125 049,3	3 331,8	1939
2 496,4	283,9	34 238,1	3 764,3	16 059,7	674,5	5 179,8	161,4	141 568,3	2 130,3	1940

⁴ De 1907 à 1927, le mouvement des comptes des correspondants étrangers y est compris; dès 1928, celui des comptes des correspondants en Suisse seulement.

⁵ Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau III (suite)

Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises	Escompte				Total	Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Transactions en fonds publics
			Portefeuille suisse							
			Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations					
			Montant	Moyenne des jours à courir						
	En millions de francs			Jours	En millions de francs					
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	24,0
1942	9 194,0	5 280,4	462,3	86	474,6	6,9	943,8	49,9	152,6	15,3
1943	9 683,4	1 936,9	459,2	85	663,2	3,9	1 126,3	16,4	134,0	4,4
1944	10 522,5	3 119,5	566,8	77	404,1	8,3	979,2	19,8	141,5	4,9
1945	12 005,6	6 734,2	408,3	74	977,8	10,7	1 396,8	65,7	276,1	7,0
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	17,4
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	11,5
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	5,0
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	16,1
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	5,9
1951	15 933,8	6 960,0	842,5	79	27,5	23,1	893,1	2,9	437,7	4,4
1952	16 645,0	9 518,0	1 264,9	85	8,1	12,5	1 285,5	1,6	448,6	4,7
1953	17 130,8	13 518,0	1 100,3	88	23,7	4,7	1 128,7	—	358,8	63,9
1954	18 230,1	17 961,2	817,7	86	2,0	14,7	834,4	—	474,9	22,3
1955	18 609,2	21 665,5	836,9	83	23,7	63,7	924,3	—	774,8	4,6
1956	23 143,6	22 895,8	922,1	81	36,5	124,7	1 083,3	—	847,6	27,7
1957	35 038,4	19 667,6	1 053,6	43 ³	0,3	63,2	1 117,1	—	559,9	0,6
1958	33 429,7	24 195,4	827,5	45 ⁴	0,3	6,7	834,5	—	217,0	23,4
1959	29 399,6	19 956,0	523,3	50 ⁴	—	9,8	533,1	—	202,9	19,3
1960	29 297,6	33 172,5	533,8	51 ⁴	0,5	9,5	543,8	—	331,0	7,7
1961	35 856,9	30 831,8	532,4	49 ⁴	—	13,9	546,3	—	366,8	10,3
1962	38 492,0	51 924,5	476,8	61 ⁴	49,5	36,2	562,5	—	412,6	45,2
1963	43 696,3	52 243,4	307,3	47 ⁴	68,6	39,1	415,0	—	534,6	585,0
1964	48 384,3	47 794,0	475,3	25 ⁴	158,3	73,8	707,4	—	644,0	20,9
1965	47 929,8	53 340,5	405,9	32 ⁴	264,5	80,2	750,6	—	582,5	29,8
1966	51 962,9	47 396,1	457,8	35 ⁴	220,2	130,7	808,7	—	918,8	91,3
1967	56 213,7	67 305,0	469,7	32 ⁴	100,0	111,4	681,1	—	759,6	16,7
1968	61 708,6	99 530,6	1 047,4	10 ⁴	187,7	49,2	1 284,3	—	926,4	1,9
1969	62 267,9	101 135,3	5 175,8	6 ⁴	334,5	109,9	5 620,2	—	2 697,2	10,4
1970	68 281,0	156 633,3	2 108,0	8 ⁴	314,0	72,7	2 494,7	—	2 359,6	37,8
1971	76 363,8	299 589,6	1 454,2	9 ⁴	140,0	16,9	1 611,1	—	912,9	145,2

¹ Depuis 1938, l'or à l'étranger est compris dans ce chiffre.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés dans le second semestre de 1957, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

⁴ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

Comptes des correspondants		Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en Suisse	à l'étranger										
<i>En millions de francs</i>											
2 748,6	—	322,3	32 947,5	3 986,0	17 767,6	653,2	9 933,9	205,5	138 483,8	1 791,6	1941
3 006,0	—	406,7	35 633,6	4 039,9	18 487,5	562,3	9 913,8	164,8	143 977,4	2 010,8	1942
3 233,4	—	386,4	34 775,5	4 075,5	23 190,7	425,1	9 855,9	167,6	150 645,4	1 877,5	1943
3 369,4	—	341,5	33 575,0	4 196,7	23 427,9	776,4	6 788,2	152,5	150 264,2	1 661,1	1944
3 884,4	—	372,3	37 791,6	4 334,4	26 930,4	1 182,0	3 590,8	188,1	169 458,1	1 827,8	1945
5 086,4	—	489,7	48 765,6	5 160,5	26 501,4	613,7	18 759,7	227,5	209 443,8	2 467,6	1946
6 034,0	—	586,0	56 150,8	6 128,5	28 357,7	512,5	32 066,0	292,0	250 367,6	3 232,0	1947
6 347,5	—	647,0	60 726,3	6 475,6	27 141,3	401,4	38 499,3	325,8	264 778,4	3 762,7	1948
5 878,7	—	555,6	55 864,0	5 990,3	28 040,8	379,9	38 824,8	310,0	257 165,5	3 320,3	1949
6 104,3	—	579,9	61 896,7	6 449,1	25 148,7	547,7	24 140,2	259,2	246 919,6	3 162,1	1950
6 585,2	—	670,0	75 414,9	7 023,5	28 867,5	357,6	36 881,3	245,0	296 821,6	3 685,1	1951
6 817,3	—	680,4	81 565,3	7 408,2	29 370,4	289,9	22 289,3	255,9	291 769,5	3 496,5	1952
6 980,9	—	518,0	86 311,5	7 431,8	29 820,7	962,0	19 639,7	238,6	300 436,6	3 394,6	1953
7 466,1	—	535,7	101 534,2	7 812,4	30 470,3	825,9	18 819,1	252,9	324 828,1	3 589,4	1954
7 992,6	—	488,8	120 290,7	8 446,0	32 726,7	778,6	15 930,9	289,2	359 430,7	3 873,8	1955
8 810,3	—	494,1	138 809,8	9 241,4	33 896,8	457,8	15 351,0	351,9	386 756,6	4 135,0	1956
9 381,3	—	523,3	157 939,4	9 907,1	37 889,1	402,4	26 041,6	434,8	483 891,1	4 794,2	1957
9 423,3	—	475,4	175 439,9	10 287,8	37 910,9	688,9	18 024,1	399,1	477 050,6	4 200,2	1958
9 962,6	1 447,0	462,0	244 499,6	10 945,2	37 738,9	1 018,8	6 718,9	366,3	524 253,8	5 191,1	1959
11 176,5	2 527,8	477,7	325 786,5	12 191,1	42 908,7	1 100,4	2 934,5	485,8	646 506,7	6 553,6	1960
12 575,5	25 986,0	622,2	384 805,1	13 453,2	47 980,5	1 607,2	2 936,4	463,3	769 982,6	8 051,5	1961
14 348,7	22 492,4	656,8	508 180,6	15 271,4	58 630,9	1 442,2	2 793,7	476,5	957 725,1	10 110,3	1962
15 746,1	3 920,0	819,2	600 883,0	16 889,5	62 531,7	2 632,4	2 038,6	455,7	1 065 988,4	9 652,0	1963
17 333,5	8 593,6	897,2	628 870,9	19 239,5	67 257,3	762,6	2 183,3	502,9	1 131 729,9	10 201,0	1964
18 429,8	5 440,6	985,5	782 609,1	20 364,0	71 030,0	860,0	2 780,1	485,3	1 331 109,9	10 366,6	1965
19 678,2	5 272,0	1 080,1	1 013 397,8	22 022,7	78 449,8	3 593,8	3 330,7	538,9	1 608 206,7	12 233,5	1966
20 524,4	9 149,9	1 280,8	1 318 449,1	23 829,9	82 948,8	3 414,3	3 903,3	561,6	1 963 035,5	13 575,0	1967
22 274,5	5 046,0	1 380,1	1 858 598,6	26 122,1	89 875,7	6 495,2	4 521,9	693,1	2 603 104,8	18 673,4	1968
23 794,1	5 664,9	1 494,9	2 810 359,2	29 823,1	98 197,8	6 604,2	3 862,2	805,4	3 617 523,9	21 677,0	1969
26 279,7	5 412,6	1 934,9	3 898 871,6	33 260,8	108 126,9	2 890,6	4 579,6	819,4	4 801 067,6	19 622,6	1970
28 793,1	5 418,5	2 250,5	4 326 316,8	36 937,5	112 743,1	4 593,6	4 137,4	1 152,2	5 827 827,3	15 565,2	1971

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau IV

Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des fonds publics appartenant à la Banque ²	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ³	Commissions ⁴	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt ⁵	Bénéfice brut
		Total	dont escompte										
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ¹	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
<i>En 1000 francs</i>													
1907/08	1 563	1 979	1 977	—	—	—	117	496	738	69	20	473	4 509
1909	1 098	1 304	1 303	—	—	—	158	360	337	116	29	444	2 958
1910	1 270	2 502	2 490	—	—	—	247	481	1 084	69	5	1 415	4 243
1911	1 628	2 315	2 267	—	35	—	302	527	866	87	19	1 313	4 431
1912	1 117	3 430	3 233	—	183	—	568	479	396	125	22	705	5 432
1913	1 849	2 994	2 868	—	110	—	830	407	454	149	18	841	5 860
1914	1 208	5 292	4 472	427	371	—	1 046	527	487	192	19	426	8 345
1915	÷ 421	5 458	2 264	3 014	168	—	840	418	1 096	259	9	323	7 336
1916	2 470	5 874	939	4 872	51	—	920	382	1 520	321	12	288	11 211
1917	900	8 155	1 076	7 027	42	—	1 471	366	1 474	458	8	475	12 357
1918	1 120	10 660	4 813	5 734	103	—	2 106	520	1 553	695	140	25	16 769
1919	999	15 887	6 628	9 162	87	—	2 402	552	1 734	656	192	163	22 259
1920	3 996	11 696	7 149	4 343	191	—	1 956	446	4 164	619	189	187	22 879
1921	1 715	11 612	2 915	8 593	91	—	2 162	1 387	833	677	117	333	18 170
1922	4 640	4 492	848	3 575	55	—	2 070	747	1 288	752	130	497	13 622
1923	2 839	5 918	1 344	4 408	156	—	2 201	770	1 126	627	87	473	13 095
1924	909	3 606	3 246	175	175	—	3 323	609	1 617	525	137	867	9 859
1925	4 273	1 841	1 199	551	85	—	2 403	704	1 527	653	188	252	11 337
1926	4 927	2 419	1 177	1 169	68	—	2 064	543	1 098	539	249	267	11 572
1927	4 775	3 352	2 145	1 029	174	—	2 184	485	1 784	621	315	390	13 126
1928	5 222	4 240	2 970	995	271	—	2 821	475	496	578	393	468	13 757
1929	6 402	4 149	2 862	994	287	—	2 738	339	550	539	289	373	14 633
1930	7 646	1 658	972	422	258	—	1 675	1 359	468	727	287	778	13 042
1931	6 941	997	611	250	116	—	1 384	831	316	789	310	328	11 240
1932	4 660	517	300	91	89	16	1 375	2 240	197	662	340	310	9 681
1933	3 626	713	214	100	108	268	1 400	2 391	144	930	251	204	9 251
1934	3 529	1 338	256	606	117	338	1 926	1 203	119	698	234	217	8 830
1935	1 630	2 930	799	1 028	186	898	2 806	1 374	169	677	100	186	9 500
1936	1 562	3 304	237	1 830	111	1 106	2 165	1 270	145	736	170	219	9 133
1937	5 904	365	108	22	56	165	818	1 272	55	737	193	171	9 173
1938	10 429	523	259	159	23	67	571	2 445	46	673	95	181	14 601
1939	4 857	1 153	323	692	41	82	895	2 511	59	475	198	147	10 001
1940	3 454	2 676	872	1 580	54	81	1 668	3 087	75	546	146	132	11 520

¹ Jusqu'en 1930, escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.

² Non compris les amortissements.

³ Y compris intérêts des comptes de chèques postaux.

⁴ Y compris droits de garde et location de coffres-forts.

⁵ Intérêts à la Confédération compris jusqu'en 1936.

Frais d'administration	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision	Provisions et pertes sur l'or ⁸	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				<i>sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles</i>	<i>sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées</i>						
2 068	—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
1 399	—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
1 307	—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
1 355	—	225	68	91	87	30	2 575	258	1 000	1 317	1911
1 381	—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
1 426	—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
1 572	—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
1 498	—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
1 571	—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
1 844	—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
2 550	—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
3 577	—	454	1 878	5 046	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
3 749	—	2 253	367	3 426	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
3 715	2 500	1 000	146	1 233	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
3 885	—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
3 825 ⁶	1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
3 630	—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
3 708	—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
3 525	300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
3 597	800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
4 204 ⁷	262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
4 153	—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
3 873	—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
3 913	—	688	—	66	869	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
3 909	—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
3 532	—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933
3 390	170	123	—	27	÷ 133 ⁹	—	5 253	500	1 500	3 253	1934
3 455	200	173	—	13	406	—	5 253	500	1 500	3 253	1935
3 459	112	258	—	46	5	—	5 253	500	1 500	3 253	1936
3 443	—	450	—	27	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1937
3 689	117	1 802	—	37	3 703	—	5 253	500	1 500	3 253	1938
3 764	—	946	—	38	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1939
4 308	735	1 058	—	166	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1940

⁶ Y compris fr. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

⁷ Y compris fr. 635 000, provision pour risques non assurés.

⁸ Y compris les frais d'importation de numéraire de 1907/08 à 1915.

⁹ Réserves non utilisées pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 5, tableau IV (suite)

Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises ¹	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des fonds publics appartenant à la Banque	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ⁴	Commissions ⁵	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt	Bénéfice brut
		Total	dont escompte										
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ²	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
<i>En 1000 francs</i>													
1941	6 503	1 513	783	520	23	114	642	2 555	56	634	122	134	11 891
1942	9 294	1 210	853	138	19	108	484	2 183	48	669	146	133	13 901
1943	7 098	1 365	963	335	10	18	419	2 269	49	568	82	137	11 713
1944	8 424	1 241	959	198	14	17	426	2 198	50	674	136	131	13 018
1945	8 550	2 232	725	1 455	14	7	480	2 072	52	624	223	130	14 103
1946	16 725	859	628	89	37	14	868	1 377	93	1 154	138	142	21 072
1947	10 756	811	517	127	108	55	1 427	1 515	147	1 899	—	175	16 380
1948	7 168	2 134	1 827	44	163	95	1 498	1 736	176	2 345	95	150	15 002
1949	7 689	1 902	1 814	14	34	37	700	1 386	80	1 409	116	164	13 118
1950	10 470	1 623	1 567	11	16	25	552	1 350	81	1 223	151	171	15 279
1951	7 888	2 811	2 641	127	31	1	770	1 459	130	1 266	179	176	14 327
1952	8 232	3 934	3 537	328	53	5	736	1 303	117	934	139	191	15 204
1953	9 699	3 751	3 295	435	14	—	605	1 258	114	1 214	171	206	16 606
1954	10 689	2 705	2 192	489	19	—	622	1 356	126	971	102	223	16 348
1955	16 735	2 298	1 832	347	115	—	1 090	1 366	168	967	607	231	23 000
1956	19 215	2 648	1 975	464	206	—	1 149	1 550	182	864	571	234	25 945
1957	16 894	3 329	2 860	176	289	—	981	1 702	187	712	591	246	24 150
1958	15 293	3 005	2 920	9	71	—	417	1 408	147	679	518	251	21 216
1959	16 167	1 385	1 368	—	13	—	254	1 793	99	502	564	251	20 513
1960	19 970	1 354	1 318	—	33	—	463	2 192	111	465	840	262	25 133
1961	25 750	1 337	1 297	—	27	—	390	1 776	112	537	912	284	30 530
1962	25 863	1 483	1 374	5	101	—	465	2 497 ³	135	648	1 141	292	31 940
1963	25 889	1 541	1 396	58	83	—	505	8 416 ³	147	601	1 088	302	37 885
1964	24 898	2 033	1 753	85	191	—	936	12 367 ³	200	635	1 533	347	42 255
1965	29 785	2 270	1 959	74	233	—	731	20 208 ³	189	671	1 468	402	54 920
1966	35 216	3 127	2 533	70	518	—	1 160	26 964 ³	237	893	1 350	430	68 517
1967	31 650	4 235	3 596	77	557	—	1 141	28 789 ³	258	938	1 068	476	67 603
1968	58 458	3 727	3 476	56	191	—	897	7 573	230	806	880	505	72 066
1969	63 276	7 487	6 576	285	622	—	2 471	7 453	311	1 109	696	546	82 257
1970	90 186	6 443	5 817	243	378	—	1 897	7 274	464	1 194	281	622	107 117
1971	77 499	4 154	3 992	68	89	—	780	8 882	338	1 351	340	783	92 561

¹ Y compris le produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger.

² Depuis 1948, escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ Y compris les bons du Trésor étrangers en francs suisses.

⁴ Jusqu'en 1949, y compris intérêts des comptes de chèques postaux.

⁵ Y compris droits de garde et location de coffres-forts.

Frais d'ad- ministration	Impôts et droits, y compris attribution à la pro- vision	Frais et provision pour opéra- tions d'open- market	Frais et provision pour la con- fection de billets de banque	Provisions et frais de stérili- sation	Amortissements, pertes et réserves		Verse- ments extraordi- naires aux institutions de pré- voyance de la Banque	Béné- fice net	Attri- bution au fonds de réserve	Divi- dende	Verse- ments à la Caisse d'Etat fédérale	Année
					<i>sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles</i>	<i>sur fonds publics et affaires cou- rantes, moins retrées</i>						
3 774	1 147	—	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941
4 238	188	—	2 500	—	562	—	1 000	5 413	500	1 500	3 413	1942
4 370	323	—	1 535	—	72	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1943
5 273	300	—	1 500	—	532	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1944
4 836	239	—	2 300	—	715	—	600	5 413	500	1 500	3 413	1945
5 293	—	—	5 000	4 140	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 563	480	—	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 056	—	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 210	—	—	—	451	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 331	—	—	500	1 501	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950
7 409	—	—	—	799	347	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1951
7 492	250	—	1 500	—	190	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1952
7 976 ⁶	250	—	1 500	—	608	—	500	5 772	500	1 500	3 772	1953
7 786	—	—	2 500	—	290	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1954
8 501 ⁶	—	—	6 000	—	727	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1955
11 138 ⁷	300	—	5 000	—	2 035	—	1 200	6 272	1 000	1 500	3 772	1956
10 088 ⁸	300	—	5 000	—	990	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1957
9 871 ⁹	—	—	3 000	—	2 073	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1958
8 959	—	—	3 000	—	2 282	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1959
8 883	400	—	3 000	4 087	1 741	—	750	6 272	1 000	1 500	3 772	1960
9 432	—	—	6 000	5 362	1 893	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1961
10 366	400	—	6 000	4 358	2 973	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1962
11 603	200	—	10 000	5 812	2 427	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1963
13 172 ⁹	400	—	10 000	7 914	2 926	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1964
12 788	—	6 000	10 000	12 964	4 325	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1965
14 565	—	16 460	7 020	16 513	5 116	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1966
15 700 ⁹	—	4 984	6 489	29 008	2 579	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1967
17 818 ¹⁰	234	5 000	10 101	22 674	7 396	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1968
19 311 ¹¹	—	3 000	12 554	13 563	24 986	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1969
28 268 ¹²	1 000	5 000	23 360	30 250	9 396	—	3 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1970
26 685 ¹³	—	—	16 711	35 285	3 364	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1971

En 1000 francs

⁶ Y compris fr. 500 000, provision pour risques non assurés.

⁷ Y compris fr. 1 000 000, provision pour risques non assurés, et fr. 1 700 000, provision pour le cinquantenaire de la Banque.

⁸ Y compris fr. 1 500 000, provision pour risques non assurés.

⁹ Y compris fr. 1 000 000, provision pour risques non assurés.

¹⁰ Y compris fr. 2 000 000, provision pour risques non assurés.

¹¹ Y compris fr. 2 500 000, provision pour risques non assurés.

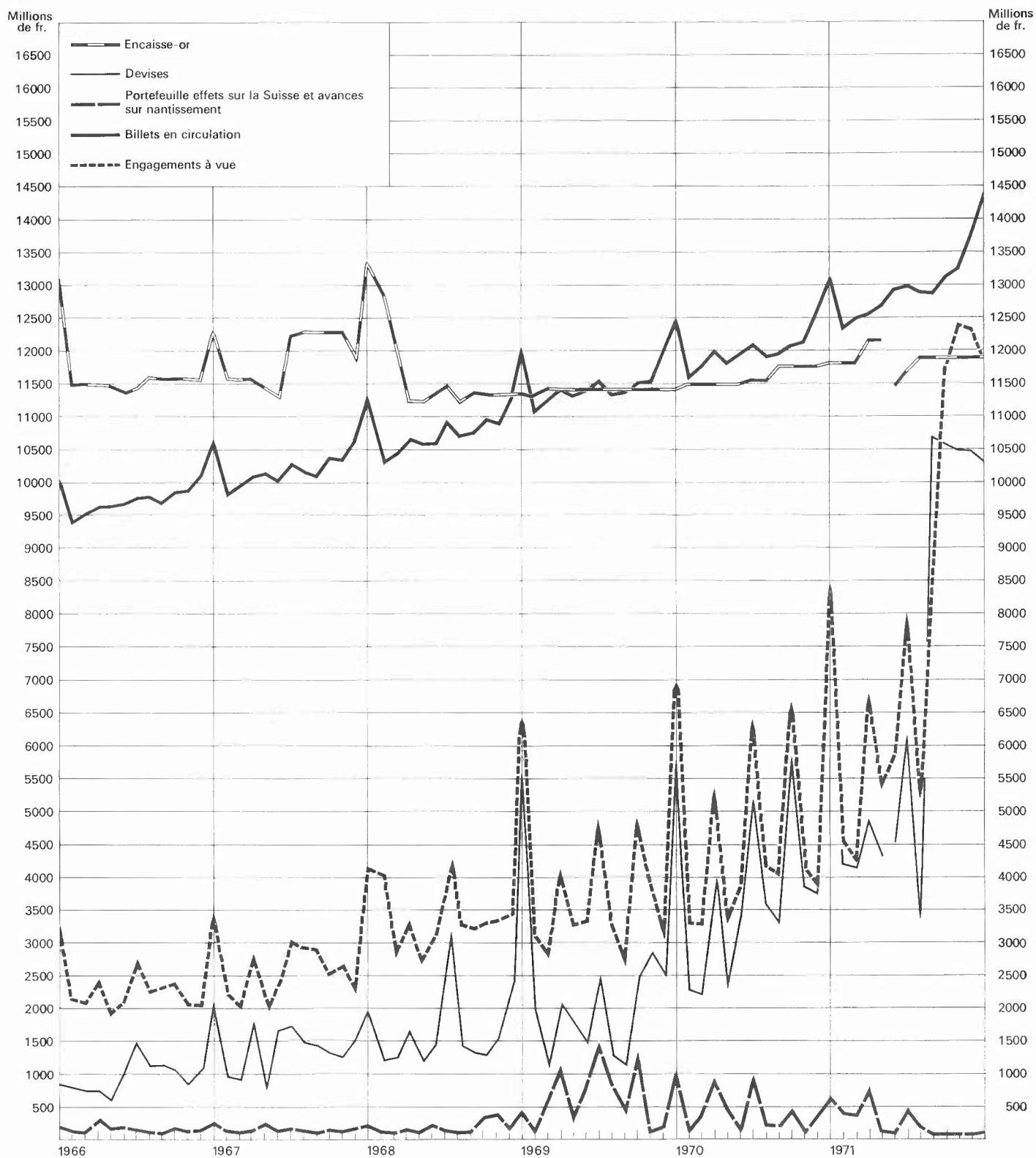
¹² Y compris fr. 10 000 000, provision pour risques non assurés.

¹³ Y compris fr. 5 000 000, provision pour risques non assurés.

Banque nationale suisse 1966 à 1971

Annexe n° 6

Situation en fin de mois



Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture

Annexe n° 7

Date de la modification		Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification		Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
		%	Durée jours	%	Durée jours			%	Durée jours	%	Durée jours
1907	20 juin	4½	56	5	56	1918	4 juillet	—	—	5½	91
	15 août	5	84	5½	84		3 octobre	5½	322	6	917
	7 novembre	5½	70	6	70	1919	21 août	5	595	—	—
1908	16 janvier	5	7	5½	7	1921	7 avril	4½	126	5½	126
	23 janvier	4½	28	5	28		11 août	4	203	5	203
	20 février	4	28	4½	28	1922	2 mars	3½	168	4½	168
	19 mars	3½	322	4	441		17 août	3	331	4	331
1909	4 février	3	252	—	—	1923	14 juillet	4	831	5	831
	3 juin	—	—	3½	133	1925	22 octobre	3½	1 624	4½	1 624
	14 octobre	3½	28	4	28	1930	3 avril	3	98	4	98
	11 novembre	4	56	4½	56		10 juillet	2½	196	3½	196
1910	6 janvier	3½	49	4	210	1931	22 janvier	2	1 562	3	748
	24 février	3	161	—	—	1933	8 février	—	—	2½	814
	4 août	3½	49	4½	84	1935	3 mai	2½	495	3½	495
	22 septembre	4	35	—	—	1936	9 septembre	2	78	3	78
	27 octobre	4½	70	5	70		26 novembre	1½	7 475	2½	7 475
1911	5 janvier	4	42	4½	42	1957	15 mai ¹	2½	652	3½	652
	16 février	3½	224	4	224	1959	26 février ²	2	1 955	3	1 955
	28 septembre	4	350	4½	350	1964	3 juillet ³	2½	732	3½	732
1912	12 septembre	4½	77	5	77	1966	6 juillet ⁴	3½	369	4	369
	28 novembre	5	259	5½	259	1967	10 juillet ⁴	3	798	3¾	798
1913	14 août	4½	161	5	161	1969	15 septembre ⁵	3¾	838 ⁶	4¾	838 ⁶
1914	22 janvier	4	28	4½	189						
	19 février	3½	161	—	—						
	30 juillet	4½	1	5½	1						
	31 juillet	5½	3	6	3						
	3 août	6	38	7	38						
	10 septembre	5	113	6	14						
	24 septembre	—	—	5½	99						
1915	1 ^{er} janvier	4½	1 371	5	1 280						

¹ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2% du 25 juillet 1957 au 25 février 1959; autres stocks obligatoires 2% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957.

² Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1% du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964; autres stocks obligatoires 2½% du 26 février au 31 mai 1959.

³ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¼% du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965; autres stocks obligatoires 2% du 3 au 5 juillet 1964.

⁴ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¾% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3¼% du 1^{er} octobre 1966 au 31 mars 1968, 3% à partir du 1^{er} avril 1968; autres stocks obligatoires 3% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3½% depuis le 1^{er} octobre 1966.

⁵ Taux spéciaux pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3¼% du 1^{er} octobre 1966 au 31 mars 1968, 3% du 1^{er} avril 1968 au 10 novembre 1969, 3¾% à partir du 11 novembre 1969; autres stocks obligatoires 3½% du 1^{er} octobre 1966 au 10 novembre 1969, 4% depuis le 11 novembre 1969.

⁶ Jusqu'au 31 décembre 1971.

Trafic de compensation

Annexe n° 8

Année	Chambres de compensation pour traites et chèques									Clearing des titres pour opérations au comptant	
	Bâle	Berne	La Chaux-de-Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Total	Bâle	Zurich
Nombre des membres au 31 décembre											
1967	12	12	4	14	12	6	8	7	75	20	27
1968	12	12	4	14	12	6	8	7	75	20	27
1969	12	12	5	14	12	6	8	7	76	21	26
1970	12	12	5	14	12	6	8	7	76	21	26
1971	12	12	5	14	12	7	8	7	77	21	26
Nombre d'effets											
1967	58 097	48 244	1 801	387 031	126 367	4 865	12 819	234 346	873 570	—	—
1968	64 573	52 472	1 844	440 398	146 630	4 936	13 404	272 221	996 478	—	—
1969	68 750	62 710	2 576	541 722	167 711	5 718	16 663	355 680	1 221 530	—	—
1970	85 921	82 972	4 202	458 666	182 408	7 523	21 424	427 420	1 270 536	—	—
1971	98 254	107 732	4 846	492 839	200 180	11 260	24 390	497 201	1 436 702	—	—
Mouvement total (en 1000 francs)											
1967	4 622 678	499 339	35 016	5 372 152	838 792	50 646	110 270	2 046 150	13 575 043	798 609	3 386 545
1968	7 086 736	510 001	33 444	7 191 969	1 137 813	56 200	113 284	2 543 924	18 673 371	1 306 928	5 473 258
1969	8 315 050	585 332	46 792	8 223 314	1 316 361	72 014	140 239	2 977 891	21 676 993	1 569 071	5 803 899
1970	4 557 082	729 545	62 419	9 082 904	1 339 547	97 990	160 345	3 592 749	19 622 581	1 118 225	4 378 176
1971	3 383 887	715 938	63 017	5 451 861	1 569 162	158 095	178 252	4 044 941	15 565 153	1 512 354	6 821 021
Du mouvement total ont été réglés par compensation proprement dite (en pour-cent)											
1967	64,12	44,37	28,57	58,52	64,27	25,38	46,41	64,57	60,88	67,58	77,15
1968	68,00	48,88	24,12	59,26	67,37	26,75	46,05	64,14	63,21	68,69	76,57
1969	66,29	48,14	23,19	61,02	67,08	27,83	46,56	65,44	63,38	66,89	76,40
1970	63,61	44,61	22,66	60,58	68,36	25,16	46,10	64,12	61,46	66,51	77,21
1971	50,56	52,81	21,16	50,78	70,28	18,40	44,56	65,21	56,02	65,24	75,13

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque

au 1^{er} janvier 1972

Annexe n° 9

Présidence de l'Assemblée générale (période administrative 1971–1975)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président

P. Jäggi, D^r en droit et D^r h. c., professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président

Conseil de banque (période administrative 1971–1975)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*)

- B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président
- P. Jäggi, D^r en droit et D^r h. c., professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président
- * G. André, président du conseil d'administration de la maison André et Cie, Société Anonyme, Corsy-La Conversion
- J.-L. Borel, président du conseil d'administration de Synchron S.A., Fabriques d'horlogerie réunies, Neuchâtel
- * L. Bühler, directeur de la Banque Cantonale de Thurgovie, Weinfelden
- W. Bühlmann, D^r en droit, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum/Horw
- L. Burrus, de la maison F. J. Burrus et Cie, Boncourt
- R. Devrient, D^r en droit et D^r h. c., président du conseil d'administration des Sociétés d'assurances sur la vie et contre les accidents «La Suisse», Pully
- * A. Edelmann, D^r en droit, directeur de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, Saint-Gall
- * A. Gisling, ancien directeur général de la Banque Cantonale Vaudoise, Pully
- * J. Golay, D^r ès sc. écon., professeur à l'Université de Lausanne, Lausanne
- E. Hatt, D^r ès sc. écon., vice-président du conseil d'administration de la Société Anonyme Heiner, Hatt-Haller, entreprise de génie civil, Zurich
- L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Genève
- W. Jucker, D^r en droit, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Bremgarten près de Berne
- R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne
- E. Kronauer, ing., président du conseil d'administration de la Société Anonyme des Ateliers de Sécheron, Genève
- R. Lardelli, président de l'Union du commerce et de l'industrie des Grisons, Coire
- E. Leemann, D^r ès sc. écon., directeur principal de la Banque Centrale Coopérative SA, Bâle
- R. Meier, D^r h. c., président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Eglisau
- * U. Meyer-Boller, président d'honneur de l'Union suisse des arts et métiers, Zollikon
- * H. Meyer-Scholer, D^r en droit, membre du conseil d'administration de la Fabrique de produits réfractaires S.A., Liestal
- * J. Michaud, ing. agr., président et directeur de «Provins» Fédération des Producteurs de Vins du Valais, président de la Fédération économique du Valais (Chambre valaisanne de commerce), Sion
- * F. Muheim, conseiller aux Etats, avocat et notaire, président du conseil de banque de la Banque Cantonale d'Uri, Altdorf
- * K. Obrecht, D^r en droit, avocat et notaire, président du conseil d'administration de la Société Générale de l'Horlogerie Suisse S.A. (Asuag), Küttigkofen
- L. von Planta, D^r en droit, vice-président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la CIBA-GEIGY SA, Bâle
- A. Richner, vice-président du conseil d'administration de l'Usine électrique argovienne (AEW), Oftringen
- * W. Rohner, D^r ès sc. écon., ancien conseiller aux Etats, Altstätten
- E. Scherz, président central de la Société suisse des hôteliers, Gstaad
- F. W. Schulthess, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich
- * H. R. Schwarzenbach, D^r en droit, de la maison Robt. Schwarzenbach & Co., Horgen
- S. Schweizer, D^r en droit et D^r h. c., président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Arlesheim
- * W. F. Siegenthaler, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Berne, Muri près de Berne
- * A. Stefani, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Gornico
- G. Sulzer, ing., président du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société Anonyme, Winterthur
- H. Tschumi, D^r en méd. vét., conseiller national et conseiller d'Etat, directeur de l'économie publique du canton de Berne, Interlaken
- * R. Vischer, D^r en droit, de la maison Simonius, Vischer & Co., Bâle
- A. Waeber, D^r ès sc. pol., président du Conseil d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel
- Th. Waldesbühl, D^r h. c., membre du conseil d'administration de la Nestlé Alimentana S.A., Corseaux
- E. Wüthrich, conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Berne
- E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle

Comité de banque (période administrative 1971–1975)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président de par ses fonctions

P. Jäggi, D^r en droit et D^r h. c., professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président de par ses fonctions

W. Bühlmann, D^r en droit, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum/Horw

R. Devrient, D^r en droit et D^r h. c., président du conseil d'administration des Sociétés d'assurances sur la vie et contre les accidents «La Suisse», Pully

R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne

R. Meier, D^r h. c., président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Eglisau

K. Obrecht, D^r en droit, avocat et notaire, président du conseil d'administration de la Société Générale de l'Horlogerie Suisse S.A. (Asuag), Küttigkofen

W. Rohner, D^r ès sc. écon., ancien conseiller aux Etats, Altstätten

E. Wüthrich, conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Berne

E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle

Commission de contrôle (période administrative 1971/1972)*Membres*

H. Villiger, ancien gérant de la Caisse d'Epargne de Nidwald, Stansstad, président

A. Cornaz, membre du conseil d'administration de la Caisse d'Epargne et de Crédit, Lausanne

J. Iten, directeur de la Banque cantonale de Zoug, Zoug

Suppléants

G. Spälty-Leemann, fabricant, Netstal

A. Travalletti, directeur de la Banque cantonale du Valais, Sion

W. Staub, directeur de la Banque de Gossau, Gossau

Comités locaux (période administrative 1971–1975)*Aarau*

K. Oehler, président du conseil d'administration de la maison Oehler Aarau S.A., Aarau, président

O. Seiler, D^r ès sc. pol., directeur commercial des Câbleries de Brougg S.A., Brougg, vice-président

(Un siège vacant)

J. Duckert, ancien agent général de «La Genevoise», Compagnie d'Assurances sur la Vie – Compagnie générale d'Assurances, Genève, vice-président

E. Bordier, D^r en droit, de la maison Bordier & Co., Genève

Bâle

H. Hatt, président du conseil d'administration et directeur général de la maison Danzas S.A., Bâle, président

H. Gürtler-Meyer, D^r en droit, administrateur-délégué de la Brasserie Ziegelhof S.A., Seltisberg, vice-président

Th. Müller-Kriegel, ing., président du conseil d'administration de la maison Kriegel & Schaffner S.A., Bâle

Lausanne

A. Langer, membre du conseil d'administration des Aliments Lacta S.A., Gland, président

R. Morandi, administrateur-délégué de la maison Morandi frères, Société Anonyme, Payerne, vice-président

F. Carruzzo, conseiller national, directeur de l'Office central de l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes, Sion

Berne

W. Weyermann, D^r en droit, avocat, membre de la Chambre de commerce bernoise, Belp, président

P. Gerber, ing. agr., administrateur de l'Etablissement Frienisberg, Frienisberg, vice-président

B. Leimgruber, directeur de la maison Lamelcolor SA, Estavayer-le-Lac

Lucerne

J. Hug, D^r ès sc. pol., président du conseil d'administration de la Fabrique de Zwieback et de Biscuits Hug S.A. Malters, Lucerne, président

W. Dubach, D^r en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Brasserie Eichhof, président de la Chambre de commerce de la Suisse centrale, Lucerne, vice-président

Genève

J. Gay, président du conseil d'administration de la maison Gay Frères S.A., Chêne-Bourg, président

F. Stöckli, ing. agr., directeur de l'UFAG, Sursee

Lugano

F. Antognini, directeur de la maison Cima-Norma S.A., amministrazione di beni immobili e mobili, Torre, président

T. Frigerio, ing., administrateur-délégué de la Finapar S.A. Société Anonyme de Participations à des Entreprises Financières, Muzzano, vice-président

L. Antonini, directeur de la maison Michele Antonini & Co., président de la Chambre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du canton du Tessin, Bellinzona

Neuchâtel

J.-L. Borel, président du conseil d'administration de Synchron S.A., Fabriques d'horlogerie réunies, Neuchâtel, président

W. Wüthrich, directeur de Cisac S.A., fabrique de produits alimentaires, Cressier, Neuchâtel, vice-président

A. Grisel, directeur de la Société des fabriques de spiraux réunies, La Chaux-de-Fonds

Saint-Gall

R. Nef-Suter, de la maison Nef & Cie, président du Directoire commercial de Saint-Gall, Saint-Gall, président

R. Perret, D^r en droit, président du conseil d'administration et directeur de la fabrique de Conserve Roco Rorschach, Horn, vice-président

Th. Ruff, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison J. Huber & Cie S.A. Saint-Gall, Niederteufen

Zurich

E. Jaggi, D^r ès sc. techn., président de la direction de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale (VOLG), Winterthour, président

L. Granzio, D^r ès sc. pol., président du conseil d'administration et directeur commercial des Filatures Aegeri, Neuägeri, vice-président

W. Baumann, de la maison Baumann & Co., fabrique de stores à rouleau et à lamelles, Horgen

Direction générale

E. Stopper, D^r ès sc. écon., Zurich (président); A. Hay, avocat, Berne (vice-président); F. Leutwiler, D^r ès sc. écon., Zurich

Départements

1er département à Zurich

Chef du département: E. Stopper, D^r ès sc. écon., président de la Direction générale

Suppléants du chef du département: W. Kull, D^r ès sc. pol., directeur, J. Lademann, D^r ès sc. écon., directeur

Juriste-conseil: P. Ehrsam, D^r en droit, directeur de division

Réviseur en chef: E. Brunner, sous-directeur

Sous-directeur: M. Gal, D^r ès sc. écon.

Fondés de pouvoirs: J. Bertschi, J. Bonorand, D^r ès sc. pol., A. Föllmi, D^r ès sc. pol., H. Meyer, D^r ès sc. écon., W. Obi, A. Schoch, K. Stämpfli

Mandataires commerciaux: R. Chappuis, A. Frings, D^r ès sc. écon., M^{lle} M. Illi, R. Stutz, R. Widmer, D^r ès sc. écon.

3e département à Zurich

Chef du département: F. Leutwiler, D^r ès sc. écon., membre de la Direction générale

Suppléant du chef du département: E. Colombo, directeur

Directeur de division: P. Flückiger, D^r ès sc. pol.

Sous-directeurs: O. Heyer, A. Kunz, H. Schmid, H. Stahel

Caissier principal du siège de Zurich: R. Würmli

Fondés de pouvoirs: G. Allenbach, Th. Benz, W. Bolliger, W. Brunner, E. Guyer, J. Knecht, E. Meier, H. W. Preisig, H. Siegfried, M. Wichser, W. Wunderli

Mandataires commerciaux: E. Altorfer, E. Ammann, W. Bächtold, W. Blumer, W. Frischknecht, A. Grolimund, O. Hofmann, R. Perret, A. Schärer, W. Schopferer, F. Steinmann, M. Stutzmann, A. Wartmann, H. Wenziker, E. Zangger

2e département à Berne

Chef du département: A. Hay, avocat, vice-président de la Direction générale

Suppléant du chef du département: M. de Rivaz, D^r en droit, directeur

Directeurs de division: J. Ammann, D^r ès sc. pol., W. Bretscher

Caissier principal de la Banque: R. Aebersold

Sous-directeurs: H. Baumgartner, R. Raschle, Ch. Schweingruber

Chefs de division: H. Brunner, M. Isenschmid

Fondés de pouvoirs: R. Bourqui, H.-P. Dosch, W. Gutmann, H. Hulliger, D. Kaeser, A. Lerch, H. Spahn, W. Wey, V. Zumwald

Mandataires commerciaux: E. Berthoud, M^{lle} S. Grandjean, F. Gut, R. Kuhn, E. Maibach, M^{lle} M. Merkli, B. Siegrist, W. Streuli

Secrétariat général à Zurich et à Berne

Secrétaire général: H. R. Läng, D^r ès sc. pol., directeur de division, Zurich

Suppléant du secrétaire général: H. Lerch, D^r ès sc. pol., Berne

Chef de division: G. Jaquemet, D^r ès sc. écon., Zurich

Fondé de pouvoirs: H. Krebs, Zurich

Mandataire commercial: S. Delémont, Zurich

Succursales

Aarau

Directeur: R. Winteler
Suppléant du directeur: Th. Hensler
Fondés de pouvoirs: F. Merz, A. Widmer
Mandataires commerciaux: A. Rösli, A. Walz

Bâle

Directeur: A. Bertschinger
Suppléant du directeur: K. Spinnler, D^r ès sc. pol.
Fondés de pouvoirs: F. Küng, K. Schär, A. Spreyermann
Mandataires commerciaux: E. Hess, M. Joho, M. Loehler

Genève

Directeur: J. Terrier
Suppléant du directeur: C. Gaggini
Fondés de pouvoirs: E. Bänninger, R. Jaccaz, J. Rossi
Mandataires commerciaux: D. Allamand, P. Christinaz

Lausanne

Directeur: W. Schreyer
Suppléant du directeur: A. Weiss
Fondés de pouvoirs: A. Delacrétaz, G. Mounoud,
F. Verdon
Mandataires commerciaux: Ch. Goy, R. Kellenberger,
J.-P. Rod

Lucerne

Directeur: H. Aepli, D^r ès sc. pol.
Suppléant du directeur: J. Burri
Fondés de pouvoirs: J. Immoos, K. Sidler
Mandataires commerciaux: K. Camenzind, J. Huber,
W. Imboden, I. Wigger

Lugano

Directeur: P. Cioccarì, D^r ès lettres
Suppléant du directeur: B. Rüttsch
Fondé de pouvoirs: T. Grassi
Mandataires commerciaux: A. Balmelli, A. Sassi

Neuchâtel

Directeur: R. Hügli
Suppléant du directeur: R. Girardier
Fondés de pouvoirs: Ch. Girod, J.-P. Veluzat
Mandataire commercial: A. Tribolet

Saint-Gall

Directeur: R. Sutter
Suppléant du directeur: E. Schöbi
Fondés de pouvoirs: A. Geiger, H. P. Menet,
Mandataires commerciaux: A. Keller, W. Stieger

Agences propres

Bienne

(rattachée au siège de Berne)

Chef de l'agence: J. Messmer, sous-directeur
Fondé de pouvoirs: P. Bürgi
Mandataire commercial: R. Januth

La Chaux-de-Fonds

(rattachée à la succursale de Neuchâtel)

Chef de l'agence: F. von Arx
Fondé de pouvoirs: J. Henny
Mandataire commercial: J. Jolidon

Winterthour

(rattachée au siège de Zurich)

Chef de l'agence: E. Maurer, sous-directeur
Fondé de pouvoirs: E. Kaufmann
Mandataires commerciaux: K. Rietmann, E. Willi